

# POSSIBLES

VOLUME 36, NUMÉRO 3. ÉTÉ 2013

**L'accaparement des terres,  
Planète (pas) à vendre**

# POSSIBLES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,  
C.P. 6128, SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL (QUÉBEC), H3C 3J7  
TÉLÉPHONE : 514-274-979  
SITE WEB : [www.redtac.org/possibles](http://www.redtac.org/possibles)

## COMITÉ DE RÉDACTION

Christine Archambault, Raphaël Canet, Dominique Caouette, Anthony Cote, Pascale Dufour, Gabriel Gagnon, Pierre Hamel, Nadine Jamal, Maud Emmanuelle Labesse, Marie-Josée Massicotte, †Gaston Miron, Caroline Patsias, †Marcel Rioux, Raymonde Savard, André Thibault, Ouanessa Younsi et An Tran.

## COMITÉ EXÉCUTIF

Dominique Caouette, Anthony Cote, Farid Moussaoui, André Thibault.

La revue souhaite aussi donner la parole à l'ensemble des cybercitoyens par le biais de son blogue à l'adresse suivante, <http://redtac.org/possibles/a-propos/>.

## RESPONSABLE DU NUMÉRO

Timothé Feodoroff

## CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE :

Maïka Sondarjée et François Fortin

Image de la couverture réalisée par Natalia Mamonova

## RÉVISION DES TEXTES

Christine Archambault

La revue POSSIBLES est membre de la SODEP  
et ses articles sont répertoriés dans Repère.  
Les textes présentés à la revue ne sont pas retournés.

Ce numéro : 15\$

La revue ne perçoit pas la TPS ni la TVQ.

PRODUCTION ET IMPRESSION : Le Caius du livre

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec : D775 027

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Canada : ISSN : 0707-7139

© 2013 Revue POSSIBLES, Montréal

# TABLE DES MATIÈRES

## ÉDITORIAL

- L'accaparement des Terres, Planète (pas) à vendre..... 5**  
 Timothé Feodoroff

## SECTION I : Conceptualiser l'accaparement des terres

- Quelques clés de lecture pour comprendre et analyser l'accaparement des terres.....11**  
 Timothé Feodoroff

- Inscrire les racines de l'accaparement dans les transformations du régime agro-alimentaire..... 22**  
 Valérie Potvin

- Comment le modèle néolibéral justifie l'accaparement..... 35**  
 Rose-Anne Saint-Paul

## SECTION II : Tour d'horizons du phénomène

- Main d'acier dans un gant de velours : l'accaparement en Roumanie....47**  
 Judith Bouniol

- L'Afrique de l'Ouest à l'heure des acquisitions massives de terres.....59**  
 Myriam Minville

- L'action collective face à l'accaparement dans la jungle du Pérou.....72**  
 Cécile Famerée

- Mouvement paysan et réforme agraire aux Philippines : vers un élément de résistance à l'accaparement des terres..... 84**  
 Geneviève Talbot

**La longue histoire de l'agriculture coloniale en Indonésie.....95**  
Jean-François Bissonnette

**Réflexion sur la question féminine et du genre dans l'étude de  
l'acquisition de terres.....107**  
Myriam Minville

### **SECTION III :**

#### **Contre Accaparement, Repenser Investissement**

**Investissement, mot magique mais mot piège .....120**  
Michel Merlet

**Vers des formes alternatives positives d'investissement dans l'agriculture  
.....127**  
Sylvia Kay

**Protéger l'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions  
sur la terre.....140**  
Laurent Delcourt

**Réviser les investissements fonciers en Europe grâce aux Directives sur  
la Gouvernance.....152**  
Florence Kroff, Claire Guffens et Philip Seufert

### **SECTION IV : Documents**

**Notre Terre, Leur Business .....164**  
Mike Monee

**Touche pas à ma terre .....165**  
Bideew Bou Besse

**« Stop à l'accaparement des terres » .....169**  
La Via Campesina

**Nous dédions ce numéro de Possibles à l'un de ses collaborateurs. À un militant authentique, un être d'une humanité touchante et limpide et d'une âme sincère.  
À notre collègue et ami, Wassim Al Ezzi.**

*Wassim était une personne attachante, brillante et tout à fait originale. Parler et échanger avec Wassim était toujours une expérience stimulante, sympathique et souvent surprenante car il avait un regard rafraichissant et perçant, toujours à la recherche du vrai sans compromis mais avec toujours une pointe d'humour et d'ironie. Depuis un an, j'encadrerais un travail dirigé sur la pensée et les mouvements de contre-culture au Québec qui l'avait amené à rencontrer des groupes altermondialistes, anarchistes, et de militants/es de toute sortes. Il a d'ailleurs un article dans le numéro le plus récent de la Revue sur le printemps arabe, les indignés et le printemps érable. Son décès nous rend tous un peu orphelins et il me manquera.*

- Dominique Caouette

# L'accaparement des Terres, Planète (pas) à vendre

PAR **Timothé Feodoroff**

Ces dernières années, l'agriculture a connu un regain d'intérêt sur l'agenda international avec l'explosion récente des investissements fonciers (trans) nationaux dans des projets (agro)industriels à grande échelle. Les terres deviennent un objet de convoitise à l'échelle planétaire de la part de divers acteurs, allant des grandes multinationales aux gouvernements en passant par le secteur financier et les élites nationales. Toutefois, cette ruée sur le foncier à l'échelle mondiale, souvent présentée comme favorable au développement rural, constitue une nouvelle vague agressive « d'accaparement des terres » mettant en péril le devenir de l'agriculture paysanne.

## **Accaparer la terre, détruire l'agriculture paysanne**

Il s'agit d'un phénomène d'ampleur mondiale par lequel les élites du capital, mues par une faim insatiable de profits, capturent l'accès à la terre, l'utilisation de celle-ci et les bénéfices liés à l'exploitation de la terre et autres ressources naturelles au détriment des populations rurales les plus vulnérables. Tel que conceptualisé par **Timothé Feodoroff** dans le premier article, l'accaparement est à comprendre fondamentalement comme un accaparement du contrôle physique de la terre et des ressources qui y sont associées telles que l'eau, le sous-sol, etc. avec les bénéfices liés à leurs utilisations, ainsi que le pouvoir de décider comment et à quelles fins ces ressources peuvent être utilisées maintenant et à l'avenir.

Les moteurs de cette vague d'accaparement vont au-delà de la simple flambée mondiale des prix de 2007-2008 et s'enracinent dans le contexte des dynamiques du régime agro-alimentaire néolibéral, tel que l'explique **Valérie Potvin** dans le second article. À l'heure où les logiques du paradigme néolibéral dictent la production et la distribution alimentaires et de multiples crises éclatent, les pressions sur les terres s'en trouvent accrues

par divers mécanismes. La prédominance de ces logiques entraîne aussi un changement draconien dans l'emploi du foncier, d'une utilisation dirigée vers la consommation nationale et les marchés locaux vers des utilisations à large échelle et forte intensité capitalistiques, insérées dans les circuits mondiaux. La terre est transformée au bénéfice de projets agro-alimentaires, agro-industriels, industriels, ou encore liés à l'expansion urbaine.

Ces reconfigurations l'emportent sur les significations, utilisations et systèmes de gestion foncière enracinés dans le contexte local. Le foncier, avec les ressources naturelles qui y sont rattachées, en particulier l'eau, devient une marchandise comme les autres. Dans ce processus de marchandisation, la terre, par essence immobile, devient ironiquement aussi mobile que les autres biens. **Rose-Anne St-Paul** analyse dans le troisième article comment les accaparements s'appuient et véhiculent une conception mono-économique de la terre écrasant les agricultures paysannes et le pluralisme des approches foncières. Derrière la ruée vers les terres et les investissements fonciers à large échelle, se profile un modèle économique et des structures qui mettent directement en péril le devenir des agricultures paysannes.

### **Un phénomène aux dimensions multiples**

L'accaparement des terres est un enjeu international et une réalité qui touche les communautés rurales à travers le monde. Les récits de la deuxième partie proviennent des quatre continents – Afrique, Europe, Amérique Latine, Asie – et s'articulent autour de différents thèmes – résistance, perspective historique question féminine. Il s'agit d'un modeste tour d'horizon de la complexité des formes sous lesquelles se présente l'accaparement et des enjeux.

Il génère une cascade d'effets négatifs sur la vie de millions de personnes, compromettant droits humains, souveraineté alimentaire et résilience écologique, entre autres. Les effets sont d'autant plus dramatiques que l'accaparement va bien souvent au-delà d'une seule saisie foncière simple, mais dépossède du contrôle sur d'autres ressources naturelles, sur lesquelles sont fondés les moyens de subsistance. L'article de **Judith Bouniol**, qui survole trois cas d'accaparement en Roumanie, explore comment ces derniers contribuent directement à l'affaiblissement des dynamiques humaines en

milieu rural, et ne sont pas une forme d'investissement répondant aux besoins des communautés à long terme. Le rôle moteur des politiques de l'Union Européenne, en particulier les juteuses subventions à l'hectare, y est souligné. Dans le cinquième article, **Myriam Minville** note le rôle actif de l'État comme facilitateur en Afrique de l'Ouest, ainsi que celui des élites nationales. Aussi révélateur, les accaparements prennent avantage de l'ambiguïté dans le chevauchement des régimes fonciers, entre les systèmes coutumiers et modernes.

Ces transactions ne vont pas sans une certaine résistance de la part des groupes concernés en cas d'investissements fonciers à grande échelle. Les conflits liés au contrôle des ressources naturelles explosent eux-aussi. L'article de **Cécile Famerée** présente un cas d'accaparement dans la jungle péruvienne et vient examiner la résistance, tirant quelques leçons stratégiques ; notamment, la différence entre une tactique politique formulée en termes de justice environnementale ou justice agraire, ainsi que l'importance de briser les liens entre les élites locales et les investisseurs. **Geneviève Talbot**, dans le septième article, développe une analyse de la mobilisation paysanne aux Philippines, pour le renouvellement du programme de réformes agraires, en particulier du rôle stratégique joué par les acteurs transnationaux. La réforme est perçue par le mouvement paysan philippin comme un outil essentiel à la lutte contre les accaparements.

La situation en Asie du Sud-Est est d'autant plus critique qu'elle s'enracine dans des siècles d'inégalité et d'Histoire d'économie politique. L'acquisition massive des terres s'inscrit souvent dans la continuité de modèles de production – des régimes agro-alimentaires – qui se sont développés et structurés au fil des époques. Une telle perspective est le sujet de **Jean-François Bissonnette** dans son article portant sur les plantations d'huile de palme en Indonésie et sur ce qu'il nomme le visage changeant d'une institution coloniale. Il souligne la continuité d'un système reposant sur l'acquisition de vastes territoires pour une production à grande échelle, soutenu par des élites politiques qui privilégient systématiquement les grandes exploitations agro-industrielles au mépris de la paysannerie. Producteurs et travailleurs voient tout contrôle leur échapper. Le neuvième article, de **Myriam Minville**, sur les questions de genre, se fait aussi le défenseur d'une perspective historique, pour l'étude



d'une question souvent négligée, celle de la Femme dans les problématiques agraires. La contextualisation est cruciale afin de mieux comprendre les conséquences des accaparements sur la Femme, le rôle qu'elle occupe dans le développement agricole en général et afin d'éviter de créer des mythes et fables féministes.

### **Contre l'accaparement, repenser l'investissement**

Au cœur des discussions sur l'accaparement des terres réside le problème de l'investissement. La question fondamentale serait la suivante : pourquoi s'opposer aux investissements fonciers à grande échelle, et surtout, que proposer à la place ? Loin d'être un détail technique, l'investissement s'insère dans des choix politiques : choix du modèle de production et d'organisation des économies rurales. Il est crucial, pour faire reculer les accaparements, d'adopter un autre point de départ pour la réflexion, non pas en opposant investissement et agriculture, mais en se réappropriant cette notion.

Les investissements fonciers à grande échelle ne représentent des exemples d'investissement que dans le sens le plus strict du terme. Une réflexion approfondie par **Michel Merlet**, dans le dixième article, qui se livre à une déconstruction du sens donné au mot « investissement » et pose les jalons pour une réinterprétation de ce dernier dénuée d'instrumentalisation. **Sylvia Kay**, dans l'article suivant, poursuit sur la même lancée et explore des formes « positives » d'investissement dans l'agriculture. Par les exemples de la révolution agroécologique à Cuba et de la réforme agricole radicale au Zimbabwe, démontrant la viabilité de différents régimes d'investissement, est avancée une nouvelle perspective sur l'investissement ; celle de la reconnaissance des petits agriculteurs comme les principaux investisseurs dans l'agriculture.

**Laurent Delcourt** explore dans le douzième article diverses pistes pour protéger ces derniers. Déconstruisant les fausses solutions des agences internationales de développement – détruisant la paysannerie, mais de manière responsable – il dessine les contours d'une réforme du système agricole mondial fondée sur le droit et de politiques adaptées aux contextes locaux, garantissant l'accès à la terre et assurant la protection des paysans face aux marchés internationaux.

Enfin, dans le dernier article et non le moindre, **Florence Kroff, Claire Guffens et Philip Seufert** déconstruisent le mythe de la bonne gouvernance foncière en Europe face aux dynamiques de (re)concentration croissante des terres agricoles, des accaparements et d'un manque d'accès aux terres. Ils prônent une révision des investissements fonciers en Europe, en se fondant éventuellement sur les Directives sur la Gouvernance Foncière de la FAO pour repenser ces derniers.

### **Planète pas à vendre**

La vague d'accaparement des terres, à voir comme la ruée mondiale du capital vers les ressources naturelles, se heurte à un écueil de taille... la planète n'est pas à vendre ! S'entêter à poursuivre dans le sens contraire, c'est multiplier les conflits sociaux. La question de l'accaparement n'est pas un débat théorique, mais s'inscrit avant tout dans une dimension humaine. De nombreuses communautés sont engagées dans une lutte pour leur survie et une résistance contre la dépossession causée par des investissements fonciers à large échelle. La dernière partie leur rend brièvement honneur. Les deux premiers documents sont des transcriptions de chansons utilisées lors de campagnes de résistance. Le troisième est la poignante déclaration finale de la Première Conférence sur l'accaparement des terres de la Via Campesina, le mouvement paysan international.

Timothé Feodoroff

*Agrarian Justice Programme, Transnational Institute (TNI)*

## **SECTION I**

# **Conceptualiser l'accaparement des terres**

# Quelques clés de lecture pour comprendre et analyser l'accaparement des terres

PAR **Timothé Feodoroff**

*Cet article présente quelques clés de lectures afin de naviguer à travers le tableau complexe du phénomène de l'accaparement des terres. Il s'ouvre sur la question de la définition. Cette dernière n'est pas futile mais au contraire un point de départ fondamental : de la compréhension du problème dépend la forme de la réponse. L'accaparement est appréhendé ici comme celui de la saisie du contrôle des ressources foncières ainsi que des bénéfices liés à leur utilisation. Les différentes réponses qui ont émergées sont explorées, offrant entre autres une catégorisation tripartite afin d'aider à analyser les enjeux derrière les divers discours.*

Émergeant sur la scène internationale sous les feux de la rampe médiatique aux alentours de 2007-2008, l'expression « accaparement des terres » est rapidement devenue un fourre-tout pour décrire l'explosion actuelle des transactions foncières commerciales (trans)nationales liées à la production d'intrants pour divers complexes industriels, agroalimentaires ou non. Initialement lancée et popularisée par les groupes d'activistes opposés à ces transactions, la compréhension et conceptualisation de la notion – entre interprétations trop étroites ou trop larges – s'est vue récupérée, contestée, cooptée ou encore dépolitisée par différents groupes d'acteurs, obscurcissant plus que clarifiant le tableau des dynamiques à l'œuvre.

L'objectif de cet article est de présenter quelques outils analytiques afin d'appréhender et naviguer à travers cette complexité. En d'autres termes, ces clés de lectures visent à faciliter la compréhension et l'analyse du phénomène, de ses enjeux et impacts, ainsi que des différentes forces en présence. Ces instruments s'articulent autour de l'étude de deux questions fondamentales : tout d'abord, comment comprendre la vague actuelle d'accaparement

mondial des terres – (i) quelles sont les limitations des perceptions de dominations et (ii) que serait une approche alternative pertinente? Ensuite, comment interpréter les diverses et divergentes réponses politiques face aux transactions foncières à grande échelle, et ce à la fois aux niveaux (iii) local et (iv) global?

### **Les problèmes des définitions actuelles**

Alors que la question de l'accaparement mondial des terres reçoit une attention croissante des milieux académiques, (inter)gouvernementaux ou encore militants, la multitude des discours autour du phénomène rend malaisée la compréhension même de ce qui s'entend comme un « accaparement ». Tandis que l'expression devient un « fourre-tout », la conséquence est de voir le terme s'affaiblir et, vulnérable, être en proie aux agendas d'élites non démocratiques. Il est ainsi important de commencer par démystifier certaines images iconiques largement présentes dans les perceptions dominantes, qui sont autant d'écueil pour apprécier l'étendue réelle du phénomène. Le discours dominant parle de l'accaparement des terres comme des acquisitions à grande échelle violant les droits fonciers, perpétré par des gouvernements ou investisseurs étrangers, principalement en Afrique, dans les États faibles, lié au contexte de l'insécurité alimentaire. Par exemple, Arabie Saoudite, Corée du Sud, Chine ou encore Inde qui font main basses sur de vastes étendues de terres en Éthiopie ou Madagascar afin de cultiver des denrées pour assurer leur propre sécurité alimentaire. Ces scénarios s'articulent autour de 6 assumptions : prise de contrôle par des acteurs étrangers, concentré en Afrique, en rapport avec la crise alimentaire, à considérer en termes des droits fonciers, centré sur une approche quantitative et la question d'une définition absolue.

Premièrement, il est souvent suggéré que l'accaparement implique une prise de contrôle par des gouvernements ou investisseurs étrangers de la propriété foncière dans les États faibles. Or, l'accaparement ne requiert pas nécessairement une mainmise de la propriété par des étrangers, ni que cette dernière implique toujours un accaparement. Cette connexion fallacieuse élude tout d'abord le fait de considérer le rôle des élites domestiques, tels les arendatori en Bulgarie ou les agro-oligarques en Ukraine et Russie (voir aussi Minville Gallagher, dans ce numéro, pour un exemple en Afrique de l'Ouest). Les accaparements en Amérique du Sud – Brésil, Argentine –

indiquent que cela concerne aussi des États considérés comme stable. Il est intéressant de remarquer que plusieurs des pays d'Amérique Latine adoptent des législations pour empêcher l'achat de terres par des étrangers, sans pour autant parvenir à empêcher les accaparements, signe que le problème est au-delà de la simple « étrangéisation » de la propriété foncière. Ensuite, ce raccourci prévient de regarder le caractère et la direction du changement dans les relations sociales de propriété. Se concentrer sur la nationalité de l'acquéreur fait passer à la trappe des questions essentielles telles que l'analyse des transformations dans les relations de production et dynamiques rurales : qui accède aux ressources, comment, à quelles fins, qui bénéficie, qui est inclus ou exclus dans les nouveaux arrangements, etc.

Deuxièmement, l'Africanisation du focus. Les grandes agences de développement telles que la Banque Mondiale et la FAO avancent régulièrement que 70% des accaparements ont lieu en Afrique. Bien que l'Afrique soit définitivement un point névralgique, force est de constater que le phénomène survient virtuellement sur tous les continents : Asie du Sud-Est, Amérique Centrale et Latine, aussi en Europe, et dans l'ex-Eurasie Soviétique (voir Bouniol, dans ce numéro, pour un exemple frappant). Il en va de même pour l'origine variée des corporations transnationales (TNC) impliquées. Le capital provient d'Europe Occidentale, d'Amérique du Nord, mais aussi de nombreux Pays à Revenus Intermédiaires montant en puissance. Ceci indique clairement que nous sommes au-delà des logiques Nord-Sud coloniales traditionnelles, et qu'il faut prendre en considération les dynamiques et le caractère changeant du régime agroalimentaire mondial, avec l'émergence de nouveaux centres globaux de capitaux et acteurs.

Troisièmement, le narratif centré sur la crise alimentaire ancre l'origine des accaparements dans la flambée mondiale des prix en 2007-2008. Ce marquage temporel identifie – à juste titre – le début d'une nouvelle ruée sur les terres, mais cette lecture « crise alimentaire » est insuffisante pour capturer l'ensemble de la portée de cette vague. Tout d'abord parce les accaparements sont le produit de configurations qui s'enracinent dans des siècles d'histoires davantage que depuis la crise alimentaire (voir Bissonnette, dans ce numéro, pour une illustration avec l'Indonésie). En outre, elle ne considère pas les accaparements qui ne sont pas en rapport avec un usage alimentaire, humain ou animal, des terres. Or, on voit une explosion des accaparements au nom

de projets industriels non alimentaires, liés aux industries extractives, à des fins d'urbanisations ou encore dans le cadre des stratégies de protection de la biodiversité. C'est aussi une lentille problématique dans la mesure où cela laisse la porte ouverte aux arguments en faveur de l'agriculture à grande échelle. Pour endiguer « la crise », soit résoudre le problème de la faim chronique et de la pauvreté rurale endémique, il faut investir plus pour produire plus. Cela occulte que la majeure partie de l'investissement agricole est entreprise par les agriculteurs eux-mêmes (voir section III, dans ce numéro) ainsi que la racine du problème est dans la distribution et non la production.

Quatrièmement, l'accent sur la question des droits fonciers. Il y a une tendance à concentrer les discours autour des termes, modalités et processus d'échanges – corruption, spoliation, etc. c'est-à-dire la question des droits fonciers. La discussion devient alors axée sur l'amélioration de la transparence lors des transactions, une approche technique laissant dans l'ombre que l'enjeu fondamental des accaparements est politique – la redéfinition des relations de pouvoir et de contrôle. En effet, les accaparements se manifestent sous une multitude de formes, sans regard des régimes fonciers (privé, public, communaux) et arrangements institutionnels (achat, vente, culture contractuelle). Ainsi qu'à travers les conditions politico-juridiques : illégaux, « légaux », ou entre les deux. Au delà de la spoliation ou non des droits, il est donc important de regarder la capacité effective des communautés à accéder et utiliser leurs ressources.

Cinquièmement, le refrain récurrent autour de la nécessité de chiffrer combien d'hectares sont concernés est également une esquive. Selon L'IFPRI (2009), entre 2005 et 2009, 20 millions d'hectares ont été concernés, 45 millions depuis 2007-2008 d'après la Banque Mondiale (2010) et 227 millions depuis 2007 pour Oxfam (2011). Au-delà d'une simple question de superficie, il est important de regarder la reconfiguration des relations sociales, politiques et économiques dans les transactions foncières. Ensuite, le besoin de quantifier est une approche problématique en raison de l'absence de fiabilité des données et de la fluidité des transactions. Les acquisitions sont à des stades différents dans leur opérationnalisation et toutes ne se concrétiseront pas.

Enfin, la dernière perception des approches dominantes est l'obligation d'une définition « absolue ». Cette quête n'a pas aboutie à une définition consensuelle. Celles trop étroites, par exemple concentrées sur le narratif « qui, comment, pourquoi » manquent des pans du tableau. À l'inverse, celles trop larges, amalgamant accaparements à la redistribution de pouvoir et de la richesse peuvent englober tous les transferts de propriété foncière. Ainsi, il y a un besoin crucial d'éviter ces écueils. Davantage qu'une simple définition statique, le besoin est d'une approche conceptuelle alternative analysant les caractéristiques particulières de cette vague mondiale d'accaparement des terres.

### **L'accaparement des terres: 3 traits fondamentaux**

Dans cette perspective, l'accaparement des terres est fondamentalement politique et réfère essentiellement à un accaparement du contrôle, c'est-à-dire la capture (i) du contrôle physique de la terre et autres ressources connexes ainsi que des bénéfices liés à leurs utilisations (ii) du contrôle du pouvoir de décider comment et à quelles fins ces ressources vont être utilisées maintenant et dans le futur (TNI, 2013). Autrement dit, il a pour finalité « d'établir ou consolider les formes d'accès à la richesse foncière » (McCarty et al., 2012: 523). Le processus consiste en la capture du contrôle des bénéfices liés à l'exploitation des ressources foncières ou associées – sol, sous-sol, hydriques. L'enjeu essentiel est ainsi la redéfinition des rapports du pouvoir décisionnel des acteurs. Ensuite, cette reconfiguration va souvent de pair avec le contrôle du pouvoir de décider de l'utilisation de la terre. La transformation de la signification et de l'usage de la terre qui s'ensuit est l'incarnation d'un changement concernant l'emploi du foncier, d'une utilisation petite-échelle, locale vers une utilisation à forte intensité capitaliste, à grande échelle, insérée dans les circuits et marché mondiaux. Ceci souligne un caractère primordial de l'accaparement, celui de l'aliénation des ressources locales pour des usages externes, nationaux ou internationaux dans le contexte de l'hégémonie des logiques du capital transnational et des conditions liées à son accumulation (voir aussi St-Paul, dans ce numéro).

Le second trait considère la manière de regarder la capture du contrôle, en dépassant la simple quantification des superficies concernées et la description des mécanismes de l'acquisition. Il s'agit d'analyser la superficie des terres et le volume de capitaux. Les deux sont certes souvent liés, mais n'en demeurent



pas moins distincts. Les besoins en investissements varient à travers les projets. Par exemple, 500 ha de vignes, 5 000 ha de concession minière, 50 000 ha de culture de soja ou 500 000 ha de bétail peuvent requérir le même montant de capital. Apprécier les volumes concernés permet aussi de mieux comprendre les types et origines de capitaux, et révéler des schémas structurels sous-jacents.

Enfin, la troisième caractéristique fondamentale est l'intégration de cette vague d'accaparement dans le cadre du caractère changeant des relations internationales, plus particulièrement à deux niveaux. Tout d'abord les transformations du contexte alimentaire, énergétique, financier ainsi que climatique, et ensuite dans la restructuration du régime agro-alimentaire mondial (voir Potvin, dans ce numéro, pour une analyse plus complète).

Premièrement, les différentes « crises » fournissent divers mécanismes qui sont autant de facteurs déclenchants des accaparements. De nombreux projets agroalimentaires sont réalisés au nom de la « sécurité alimentaire » et de l'assomption que l'agriculture à grande échelle est la seule à même de nourrir le monde. Ensuite, « la sécurité énergétique » génère aussi des accaparements sous la forme de l'explosion des cultures liées aux agrocarburants ou des projets d'hydro-électricité. Certaines mainmises sont conduites sous couvert de stratégies d'atténuation des changements climatiques; les stratégies de financiarisation des ressources naturelles, référées parfois comme l'accaparement vert, perpétuent aussi des accaparements au nom de la protection environnementale (Fairhead, 2012). Enfin, l'explosion des demandes en matières premières, spécialement au niveau des industries extractives, représente un aspect important de la vague d'accaparement. L'eau est une composante toujours présente, soit comme cible principale, comme dans le cas de l'hydroélectricité ou des projets miniers, soit en arrière plan comme facteur décisif pour les cultures à grande échelle.

Deuxièmement, le contexte décisif à ces mécanismes d'accaparement est la restructuration en cours du régime agro-alimentaire mondial, ou l'ensemble relations qui régissent la production, distribution et consommation des produits alimentaires et dérivés (Borras, Franco et Wang, 2012). Il se caractérise entre autres par l'émergence de nouveaux acteurs; BRICS, Malaisie et Thaïlande en Asie, Chili et Argentine en Amérique Latine sont des

accapareurs non négligeables. Il y a une redistribution du pouvoir politique en leur faveur, avec une marche progressive vers un régime agroalimentaire « polycentrique ». Cela témoigne d'une réorganisation des principaux centres mondiaux de capitaux selon de nouvelles logiques qui transcendent la ligne Nord/Sud. Le régime actuel s'articule autour d'un complexe agro-industriel à forte intensité capitalistique, contrôlé par les corporations. L'impunité des TNCs s'en trouve renforcée. Finalement, le régime se structure de plus en plus autour des cultures et arbres flexibles, qui prennent une place importante comme moteur d'accaparements. Les cultures flexibles sont celles dont la récolte peut avoir de multiples usages facilement interchangeables (alimentation humaine, animale, carburant, matière première – par exemple soja, maïs, huile de palme, canne à sucre, jatropha), aussi appelées cultures à haute valeur ajoutée. La superficie d'arbres flexibles au cours des 20 dernières années a augmenté de 65% en Asie du Sud-Est et Amérique Latine. La superficie de cultures flexibles en Amérique Latine depuis les années 1960s est passée pour le Soja de 250 000 ha à 42 millions, pour la canne à sucre de 2 000 ha à 10 millions, celle pour l'huile de palme a été multipliée par 11 (FAOSTAT, 2012). La production d'huile de Palme en Indonésie par exemple sous-tend une acquisition massive des terres (comme expliqué par Bissonnette, dans ce numéro).

### **Analyser la diversité des réactions au niveau local**

Le deuxième volet des clés de lecture évoqué dans cet article concerne l'interprétation des diverses réponses politiques suscitées par les acquisitions foncières à grande échelle. Le niveau local est un point de départ fondamental dans la mesure où c'est là que se trouvent les principaux concernés par ces transactions, à savoir les classes rurales travailleuses pauvres. Ce sont les groupes les plus directement affectés par la perte de contrôle sur leurs ressources ainsi que les bénéficiaires liés à leur utilisation. Même si la recherche académique n'a pas trouvé d'évidence d'impacts sociaux ou environnementaux positifs aux accaparements des terres (Cornell, 2012), cela n'est pas synonyme d'opposition systématique de la part des communautés locales. Le cas de la Roumanie l'illustre (voir Bouniol, dans ce numéro), les investissements fonciers sont les bienvenues par une population rurale vulnérable en quête de moyens de subsistance. Tous ne sont pas toujours perdants dans les nouveaux arrangements économiques et la diversité des réactions au niveau local peut s'analyser grâce à deux outils.

Le concept d'incorporation permet d'examiner en nuances les impacts, étant donné que tous les accaparements ne conduisent pas à un déplacement physique. Par exemple, un projet peut déplacer et exclure, tout comme déposséder sans déplacer. Cela provient du fait qu'un projet donné implique généralement une certaine configuration entre terre, travail et capital; cette configuration diffère d'une situation à l'autre. Il est ainsi intéressant de regarder les termes d'incorporation du travail: positif ou négatif – soit exclusion, lorsque seul terre et capital sont nécessaires, soit « incorporation adverse », lorsque terre, capital et travail sont nécessaires. Une incorporation adverse désigne une incorporation de la main d'œuvre des locaux aux projets dans des termes défavorables. Les termes peuvent varier d'un membre à l'autre; on note en effet un large éventail de réactions politiques, entre mais également au sein des communautés locales. En raisons d'aspects de classes sociales, de sexe, d'ethnie, de génération, etc., tous les membres ne partagent pas la même réalité et pouvoir, d'où la multiplicité des conséquences. Autrement dit, la notion de différenciation des impacts.

### **Interpréter les divergentes réponses politiques au niveau global**

La variété de réponses se retrouve aussi au niveau de la gouvernance globale, avec des tendances divergentes dans l'interprétation du caractère de l'accaparement des terres contemporain. Les différents positionnements peuvent se construire comme axé autour de trois tendances « idéal-types » (Borras, Franco et Wang, 2012). Cette clé de lecture permet ainsi de naviguer plus aisément à travers les différents débats autour de la question. Ces trois tendances sont plutôt stables, mais la position des acteurs est fluctuantes ainsi que dynamique, et peut varier au cours du temps, de l'endroit et de l'enjeu.

La première tendance vise à faciliter. L'un dans l'autre, elle perçoit l'intérêt renouvelé dans les investissements fonciers à large échelle comme positif – et en retour il faut continuer à ouvrir les marchés fonciers, attirer et protéger les investisseurs, ainsi que déployer des règles en faveur des transactions foncières commerciale à grande échelle. Une illustration est la Banque Mondiale et ses Principes pour un Investissement Responsable dans l'Agriculture (PRAI dans son acronyme anglais). C'est une approche stratégique, porté par une vision supportant l'investissement foncier à grande échelle. Ce courant est logistiquement supérieur, possédant le poids de l'appui des institutions

internationales de développement.

La deuxième tendance cherche à atténuer les impacts négatifs et maximiser les opportunités lors d'acquisition de terres. Une fois encore, l'intérêt renouvelé dans l'agriculture, secteur délaissé par l'État, est estimé positif. En revanche, les transactions présentent parfois des dommages collatéraux qui peuvent et doivent être adressés par le déploiement d'instruments de gouvernance adéquat. Les positions politiques de grandes OSC comme Oxfam rejoignent cette position. Les groupes et individus de cette tendance sont davantage tactiques que stratégiques; mobilisés autour de l'urgence de la situation, il s'agit avant tout de trouver des solutions concrètes immédiates. Sont proposés des normes renforcées, des modèles inclusifs et des scénarios triplement gagnants (voir Delcourt, dans ce numéro, pour le mythe des scénarios gagnant-gagnant) par exemple. C'est la trajectoire la plus populaire, probablement dû à l'attrait de l'argumentaire.

Enfin, pour le troisième courant, aussi stratégique, il faut stopper et faire reculer l'accaparement des terres. Le point de départ de cette tendance s'ancre dans l'analyse que cette vague d'acquisition renforce un régime agro-alimentaire mondial et un modèle de développement rural qui ne sont pas fait pour résoudre la pauvreté, la faim et la dégradation écologique mais servent uniquement à l'accumulation de capital et les profits des corporations. Les transactions foncières à grande échelle font partie du problème et non de la solution. Il faut repenser des alternatives, un autre développement agricole est possible en dehors du modèle capitaliste. Un bon exemple est La Via Campesina, et la demande pour une souveraineté alimentaire. Sachant que ce courant est le seul à questionner, dénoncer et opposer la signification des transactions foncière, il est le plus radical, mais aussi le plus isolé sur le plan politique (voir Fameree, dans ce numéro, et Talbot, dans ce numéro, pour des analyses sur les dynamiques de résistance).

À la question « devant qui rendre des comptes? », chacune des trois tendances avance une vision propre. Pour le premier courant, la réponse est « devant personne », le modèle idéal voyant l'autorégulation des corporations, comme en témoigne la proposition d'un code de conduite (Borras et Franco, 2010). Le deuxième avance « devant les lois »; meilleurs standards pour la transparence des acquisitions et normes sociales et environnementales renforcées devraient

permettre une gouvernance adéquate. La troisième tendance défend « devant les populations concernées », avec une représentation démocratique des classes rurales travailleuses pauvres et de leurs intérêts dans les instances étatiques. Il est de la responsabilité de ce dernier d'arrêter les accaparements avant qu'ils ne se produisent. À noter, les trois tendances reconnaissent les Directives sur la Gouvernance Foncière de la FAO comme instrument de gouvernance, mais développent leur propre interprétation et utilisation du document pour supporter leur position – aucun instrument normatif ne s'auto-interprète ou ne s'auto-met en œuvre (voir Kroff, Guffens et Seufert, dans ce numéro, pour une lecture par la troisième tendance).

À la question « quelle forme d'investissements est désirable dans l'agriculture? », la première trajectoire soutient l'élimination des barrières et la protection des investisseurs qui viennent avec du capital à grande échelle. La deuxième se positionne aussi en faveur d'un investissement à large échelle, mais encadré par des mesures et de protections et enserrée dans des modèles inclusifs. La troisième trajectoire supporte un investissement en direction des systèmes agricoles agro-écologiques développant la souveraineté alimentaire. Cette vision aussi analyse les petits paysans comme les premiers investisseurs dans l'agriculture (pour plus de détails, voir Merlet, dans ce numéro, et Kay, dans ce numéro).

Les directions futures que prendra le phénomène d'accaparement des terres dépendront de la gouvernance qui en émerge, elle-même produit de l'équilibre entre les forces des trois tendances. Par exemple, une convergence des tendances 1 et 2, entre celle logiquement supérieure et celle la plus populaire, donnera l'emphase aux questions procédurales et mécanismes d'acquisition. On peut raisonnablement s'attendre à ce que les transactions foncières commerciales deviennent plus transparentes et consultatives, mais demeurent dans le fond toujours un accaparement des terres. À l'inverse, une convergence des tendances 2 et 3 viendrait répondre à la fois aux questions procédurales et politiques, dans une approche à la fois stratégique et tactique. Cette configuration pourrait voir un véritable recul de l'accaparement, mais une telle alliance est susceptible d'être marquée par des tensions et des conflits.

**Timothé Feodoroff** travaille sur les questions liées à l'accaparement des terres et

*de l'eau au sein de l'équipe Justice Agraire du Transnational Institute.*

### Références

*Borras, S.M. et Franco, J. (2010), Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accaparement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance, La Haye, ICAS, Working Paper Series n°1.*

*Borras, S.M, Franco, J. et Wang, C. (2013) Tendances politiques divergentes dans la gouvernance globale de l'accaparement des terres. Amsterdam: TNI.*

*Cornell (2012) Conférence « International Conference on Global Land Grabbing II » Cornell University, 17-19 octobre 2012. Papiers disponibles au lien suivant, <http://www.cornell-landproject.org/activities/2012-land-grabbing-conference/papers/>*

*Fairhead, J., Leach, M. et Scoones, I. (2012), « Green Grabbing: a New Appropriation of Nature? », Journal of Peasant Studies, vol. 39, no 2.*

*FAOSTAT (2012). FAO Statistics (FAOSTAT) – [www.faostat.org](http://www.faostat.org), accédé au 15 avril 2012.*

*IFPRI (2009) « Land grabbing » by foreign investors in developing countries, risks and opportunities. Brief 13. Washington: IFPRI.*

*McCarthy, J.F., J.A.C Vel et S. Atiff (2012) « Trajectories of land acquisition and enclosure: development schemes, virtual land grabs, and green acquisitions in Indonesia's Outer Islands », Journal of Peasant Studies, vol. 39, no 2.*

*Oxfam (2011) Land and Power: the growing scandals surrounding the new wave of investmen in land. Oxford: Oxfam.*

*TNI (2013) L'accaparement Des Terers, Un livret. Amsterdam: TNI.*

*World Bank (2010) Rising global interest in farmland: Can it yield sustainable and equitable benefits? Washington: World Bank.*

# **INSCRIRE LES RACINES DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES DANS LES TRANSFORMATIONS DU RÉGIME AGRO-ALIMENTAIRE**

PAR **Valérie Potvin**

*À plusieurs égards, l'accaparement des terres constitue une réponse à la rupture du modèle néolibéral, amplifié par la conjoncture des crises alimentaire, énergétique, financière et environnementale. Depuis l'avènement des crises mondiales en 2008, l'achat et la location de vastes superficies des terres se sont accrus à un rythme effervescent, atteignant des sommets inégalés. Pour comprendre l'émergence du phénomène et ses racines, le processus d'acquisition des terres doit être observé en relations aux conditions globales du système alimentaire.*

Face à la libéralisation croissante des échanges commerciaux, la raréfaction des ressources et une demande alimentaire et énergétique croissante, le déséquilibre des marchés mondiaux et des économies agraires exacerbent les pressions sur un système déjà mis à mal. Un constat s'impose : le modèle de développement agricole promu par les politiques néolibérales se fragmente. D'un côté, la multiple crise alimentaire, financière et énergétique qui a éclaté en 2008 signe l'échec de la libéralisation des marchés agricoles et de la financiarisation de l'agriculture. La même année, le monde financier est en crise. De surcroît, les ressources énergétiques s'amenuisent alors que la demande globale atteint des sommets. De l'autre, la rupture du modèle néolibéral pousse ses acteurs à innover, à trouver des solutions de rechange au développement agricole mondial. Plusieurs avenues sont envisagées : on mise sur les progrès technologiques et l'industrialisation de petites exploitations agricoles dans les pays en développement ; on multiplie les accords de libre-échange prônés par l'Organisation mondiale du commerce. Certains optent pour les investissements fonciers agricoles. On délocalise

la production alimentaire et d'agrocarburants. On tente de marchandiser le territoire et ses ressources. La course aux terres est la nouvelle panacée. Et les terres sont devenues l'or vert. Un engouement inégalé pour les terres agricoles bouleverse le système agroalimentaire mondial.

Cependant, la transaction foncière ou l'acquisition des terres n'est pas une finalité en soi. L'émergence des investissements agricoles transnationaux résulte plutôt d'un processus interactif entre les acteurs et le contexte économique et politique qu'ils tentent de transformer. Le phénomène contemporain de l'accaparement des terres est multidimensionnel et ne saurait être expliqué par un seul motif, car il s'agit d'un enchevêtrement d'évènements qui ont conditionné certains facteurs à interagir, certes à divers degrés, et à s'influencer mutuellement. Ainsi, se questionner sur les causes des acquisitions massives de terres nous amène à nous interroger sur les conditions qui transforment la signification et l'usage de la terre, sa valeur marchande, sa « marchandisation » et son rapport au territoire et à l'environnement.

Cet article explore les conditions sous-jacentes à la course aux terres et survole les causes récentes expliquant l'émergence du phénomène. Cette analyse vise à pousser notre compréhension commune de l'accaparement des terres et son émergence. La triple crise alimentaire, financière et énergétique constitue, certes, un moment charnière dans la montée du phénomène en 2008, mais ne permet pas d'expliquer comment et pourquoi les conditions sociales, économiques, environnementales et politiques ont contribué à son émergence. Pour comprendre la formation et la multiplication des acquisitions foncières, il importe également d'analyser les dynamiques structurelles à la genèse du système agroalimentaire mondialisé. En analysant le rôle et l'influence de la mondialisation de l'agriculture et de la libéralisation agricole, nous verrons que ces dynamiques ont généré les conditions fondamentales ayant favorisé l'émergence du processus contemporain d'accaparements des terres. Cette relecture permet de montrer comment la mondialisation de l'agriculture et les récents modèles de développement rural ont transformé le système agroalimentaire et mené à la multiple crise alimentaire, financière, énergétique et environnementale.



### **Le régime agro-alimentaire en transformation**

L'accaparement des terres offre une image éloquent de la géopolitique de l'agriculture et de l'alimentation. Le phénomène s'articule en fonction des rapports de force entre les États et les sociétés commerciales, le contrôle des règles du jeu par les conglomérats agroalimentaires et les mouvements paysans, et les besoins croissants et les ressources limitées. L'accaparement des terres marque un point tournant pour le modèle néolibéral où l'accumulation par dépossession s'étend dans l'espace géographique. L'extension de l'intensification agricole témoigne également de l'incapacité des gouvernements et des institutions multilatérales à répartir la richesse mondiale ou à assurer l'allocation optimale des ressources. Les asymétries de pouvoir entre les acteurs sont, plus que jamais, mises en évidence. L'accaparement des terres modifie non seulement notre rapport à l'espace, mais également à la marchandisation de la terre. La décentralisation et la dénationalisation de l'agriculture refondent nos conceptions d'un système agroalimentaire mondial homogène et unique.

L'accaparement des terres, dans sa forme contemporaine, s'inscrit dans une trame où les transformations du système agroalimentaire bouleversent les économies du monde, trame dont il faut détailler les vecteurs qui octroient à ce phénomène contemporain son impulsion et ses orientations. Il est possible d'identifier deux dynamiques structurelles qui se rencontrent et se renforcent mutuellement, exerçant des pressions grandissantes sur le secteur foncier agricole. Précisément, nous analyserons comment et pourquoi la mondialisation de l'agriculture et la libéralisation agricole et des droits fonciers constituent les conditions sous-jacentes à la course aux terres. Nous verrons que ces deux dynamiques interviennent à divers degrés, certaines directement et d'autres indirectement, dans la mise en œuvre et dans la consolidation du processus d'accaparement des terres.

### **Mondialisation de l'agriculture**

Si des liens semblent clairement établis entre ces deux dimensions, il convient d'abord, afin de saisir comment s'inscrit l'accaparement des terres dans une « agriculture mondialisée », de définir ce que l'on entend par la mondialisation de l'agriculture, c'est-à-dire des processus de transformations agraires où la compression de l'espace-temps intensifie la circulation mondiale de produits alimentaires, favorise la transnationalisation d'entreprises alimentaires et

déterritorialise l'agriculture et les dynamiques rurales.

La mondialisation de l'agriculture détterritorialise, dépolitise, et dans une certaine mesure « dé-culturalise » les articulations entre les produits alimentaires, leurs territoires d'origine, leur culture, les économies et les sociétés. L'émergence de nouvelles configurations transnationales, dont l'accaparement des terres en est l'illustration moderne, nous pousse à reconsidérer les articulations systémiques généralement établies entre la localisation des activités économiques et la mondialisation de l'agriculture (et ses liens aux territoires et à l'espace). En effet, les transactions du foncier agricole sur les marchés internationaux résulte à la fois de l'explosion de la mobilité géographique du capital et de la formation des réseaux transnationaux d'acteurs, où les producteurs, commerçants et consommateurs se rencontrent et interagissent, plus ou moins indépendamment des lieux de production, d'achat ou de consommation. Alors que l'interdépendance planétaire du système agroalimentaire produit de nouveaux espaces d'interaction, les produits alimentaires, incluant ceux dérivés de l'agriculture, sont souvent consommés ou transformés ailleurs que là où ils sont produits.

Si la mondialisation alimentaire n'est pas récente (il serait plus approprié de parler « des mondialisations alimentaires »), le développement de techniques agricoles et d'élevage, les modes de conservation (notamment la congélation) et le développement du système de transport ont périodiquement transformé les régimes alimentaires du monde, donnant lieu aujourd'hui à la troisième phase de la mondialisation agroalimentaire (Friedmann et McMichael, 1989). La multiplication des réseaux et des connaissances a considérablement influencé la mondialisation de l'agriculture et, de facto, la mondialisation de l'alimentation. Les transformations de l'usage de la terre ne sont pas étrangères à la mise en commun des techniques et des pratiques agricoles. Par exemple, la production de riz n'est plus exclusive à la riziculture asiatique (et se cultive aujourd'hui à travers le monde), tout comme la production d'épices l'était au Moyen-Orient. La mise en réseau du système agroalimentaire constitue l'un des éléments fondamentaux ayant rendu possible l'existence du phénomène d'accaparement des terres. C'est précisément parce que les technologies et les cultures sont mobiles qu'il est aujourd'hui possible de cultiver une semence, un légume ou un épice dans plusieurs endroits du globe (autrefois localisé dans un système écologique et

géographique donné), permettant ainsi une plus grande diversité agricole et alimentaire. La délocalisation et la relocalisation des productions agricoles s'inscrivent au cœur même du processus de la mondialisation de l'agriculture (Chouquer, 2011).

### **Économie politique agricole et rurale de l'État néolibéral**

L'accaparement des terres renvoie également aux causes structurelles du système agraire mondial qui l'ont conduit à une rupture profonde. L'économie politique agricole et rurale de l'État néolibéral a généré les conditions économiques ayant favorisé l'accélération de l'accaparement des terres. Deux dimensions ont été retenues, soit la libéralisation du commerce agricole et la libéralisation du marché foncier.

La libéralisation agricole a stimulé une dérégulation sans précédent et un désengagement des États dans la production et la commercialisation agricoles, restructurant ainsi l'économie alimentaire au profit du secteur privé. C'est l'émergence du troisième régime alimentaire, le régime d'entreprises (McMichael, 2008 : 4; McMichael, 2012). Cette période est notamment marquée par la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1994. C'est le symbole contemporain de la montée du libre-échange commercial ; l'Institut s'engage à ouvrir les marchés et à libéraliser les transactions commerciales. Les tarifs sont maintenus à la baisse et les produits agricoles subventionnés font diminuer artificiellement les prix, entraînant des importations massives de certains produits, notamment le café, le coton et le sucre, vers les pays industrialisés. Cette situation a généré une dépendance croissante de certains pays devenus « esclaves » de leur propre monopécialisation (Mittal, 2009 : 10-11). La possibilité de s'approvisionner en nourriture « exotique » à bas prix a certes profité à plusieurs. Or, la libéralisation du marché agricole soutenue, entre autres, par les programmes d'ajustements structurels agricoles mis en œuvre au début des années 1980 a engendré une diminution draconienne des financements publics en l'agriculture, qui étaient pourtant essentiels au développement économique et à la modernisation (urgente) des exploitations agricoles dans la majorité des pays en développement. La diminution marquée des investissements dans la productivité conduit au déclin des recherches agroalimentaires et du crédit agricole. Avec la hausse progressive des prix alimentaires qui atteignent un sommet deux décennies plus tard, les pays importateurs ayant délaissé

leur propre agriculture nationale au profit d'une spécialisation ont rencontré, selon Parmentier (2009), les limites de leur politique d'approvisionnement axée sur l'achat à faible prix des surplus alimentaires des marchés mondiaux. La capacité d'acheter des produits alimentaires « étrangers » diminue alors que les cours mondiaux augmentent. La libéralisation du commerce agricole, qui entraîne une « accumulation par dépossession », a enrichi les entreprises agroalimentaires tout en marginalisant les petits producteurs et en limitant leur intégration au marché économique mondial. Ce nouvel ordre commercial a entraîné un processus d'appauvrissement du monde agricole (particulièrement pour les petites productions agricoles ou familiales dans les pays en développement) qui, en dépit d'un léger dynamisme commercial, a souffert d'une détérioration des facteurs de production. La libéralisation agricole, contrairement à ses aspirations de scénarios où tous les acteurs sont favorisés, a creusé l'écart entre les dynamiques économiques et sociales entre les producteurs et les consommateurs en plus d'approfondir les inégalités économiques et sociales entre le Nord et le Sud, et au sein même des sociétés.

La libéralisation du marché foncier s'est imposée comme un objectif majeur des institutions financières internationales dans les années 1990 (Borras et Franco, 2010). Sous l'influence du modèle néolibéral, plusieurs gouvernements africains, asiatiques et latino-américains ont promu le libre marché agraire, notamment en établissant des registres de terres. Dans certains pays, les droits fonciers coutumiers et collectifs ont été partiellement convertis en droits individuels formels, ouvrant la voie à la « marchandisation » de la terre et des ressources naturelles (Zoomers, 2010 : 431). Ce processus était promu dans l'espoir que les droits fonciers individuels mèneraient à une plus grande efficacité de l'utilisation de la terre (Deininger, 2003). Par ailleurs, les programmes de registre foncier n'ont pas tous connus le succès espéré. Dans plusieurs cas, le coût pour enregistrer sa terre était beaucoup trop élevé pour les petits fermiers (Zoomers, 2010 : 432), limitant leur accès à la terre et la propriété.

Enfin, l'accaparement des terres doit être mis en rapport avec le contexte global de la hausse des investissements directs étrangers, largement tributaire de la libéralisation économique et des marchés fonciers agricoles, la mondialisation des transports et des communications qui ont tous contribué à divers niveaux à la marchandisation de la terre et de ses ressources comme l'eau, les métaux

et le bois (Zommers, 2010 : 432). La libéralisation qui s'opère dans les années 1980 et 1990 constitue la toile de fond du phénomène. Les retombées de ces politiques auraient dû, théoriquement, favoriser les populations rurales productrices. Or, la réalité du système alimentaire mondiale a généré un tout autre tableau : la libéralisation agricole et des marchés fonciers ont mené à la rupture du système agroalimentaire.

### **Les multiples crises**

Alors que la mondialisation de l'agriculture et la libéralisation du commerce agricole ont généré les conditions requises favorisant l'émergence d'un intérêt pour les terres étrangères, la consolidation du phénomène contemporain est le résultat d'une combinaison complexe de vecteurs récents. Dans leur rapport *Land Grab in Africa: Emerging Land System Drivers in a Teleconnected World*, Friis et Reenberg (2010: 3) expliquent les transformations de l'usage de la terre selon deux conjonctures. Les auteurs estiment que les bouleversements du système agraire sont causés par des vecteurs immédiats (proximate drivers) et indirects (underlying drivers). Les vecteurs immédiats sont, par exemple, les activités humaines ou les actions qui altèrent l'usage de la terre dans un territoire donné, comme l'expansion des cultures vivrières sous l'agriculture mécanisée ou encore la déforestation. Les vecteurs indirects sont, en revanche, des forces et des processus au sein d'une société qui constituent la base des moteurs immédiats. Précisément, les vecteurs indirects opèrent aux niveaux régional, national et global, par exemple les transformations des conditions de marché, la croissance de la population, les facteurs institutionnels et politiques, ou encore les changements dans les droits de propriété. Les vecteurs immédiats et indirects sont des dimensions interalliées par des mécanismes complexes. Lambin, Geist et Lepers (2003) ajoutent que les dynamiques sous-jacentes au système foncier agricole reposent sur un grand nombre de facteurs qui ne peuvent être considérés individuellement. Les auteurs soutiennent également qu'aucun vecteur ne peut opérer en silo, mais plutôt en interactions constantes avec d'autres.

Ainsi, pour comprendre les subtilités des dynamiques agraires, il convient de situer dans leur contexte global les synergies causales. Pour ce faire, cette partie dresse le portrait dans lequel s'inscrit l'accaparement des terres en répertoriant trois moteurs principaux qui permettent d'expliquer l'accélération récente du phénomène, soit la crise alimentaire, la crise énergétique, la crise financière

et la crise environnementale. Sans pour autant entrer dans les détails, nous allons toutefois explorer différents facteurs qui ont stimulé cette multiple crise et entraîné une revalorisation du foncier agricole (Borras et al., 2011).

### **Accaparement lié à la crise alimentaire**

La crainte d'une pénurie alimentaire ou d'une nouvelle flambée des prix a poussé de nombreux gouvernements à mettre en œuvre des stratégies pour stabiliser leurs sources d'approvisionnement et répondre aux besoins de leur population. En quête de sécurité alimentaire, l'acquisition de terres à l'étranger est devenue, au cours des dernières années, une politique d'investissement clé, notamment pour les pays émergents, les pays importateurs et ceux dont la pression démographique est forte. L'achat ou la location de terres constitue un pilier majeur, et dans certains cas de plus en plus prépondérants, d'une stratégie d'approvisionnement qui bouleverse le marché traditionnel des denrées alimentaires au nom de la « sécurité alimentaire ». Cette nouvelle avenue pour garantir une disponibilité et accessibilité alimentaires stables dans le temps refonde notre conception moderne quant aux « moyens » empruntés pour atteindre la « sécurité alimentaire ».

### **Accaparement lié à la crise énergétique**

Parallèlement à cette croissance de la demande des produits alimentaires se trouve une demande élevée pour les biocarburants. L'intérêt renouvelé des États pour la sécurité énergétique est le résultat combiné d'une montée des prix des carburants fossiles et la mise en œuvre de politiques publiques favorables aux énergies « vertes ». Ce changement de culture vers des « productions vertes » a mené récemment les pays industrialisés à trouver des solutions nouvelles afin de sortir d'une dépendance aux énergies fossiles. La production de biocarburants, tant sur un territoire national qu'étranger, est aujourd'hui un moyen privilégié pour remplacer la production ou l'importation de carburants dérivés du pétrole. Par exemple, de nombreuses sociétés actives dans les secteurs énergétiques telles que Shell et Chevron, et agricoles, telles que Monsanto et Dreyfus, sont en voie d'établir une filière entière intégrant l'éventail complet de production de marchandises agricoles essentielles à la production de biocarburant (ETC Group, 2011). Enfin, cet engouement pour les biocarburants n'est pas sans conséquence. La demande exerce une pression à la hausse sur la demande agricole et sur la valeur du foncier. La demande en maïs a augmenté de 70 %, celle du de 13 %, de

l'huile de soja de près de 50 % et de l'huile de palme de 20 % (FAO et OECD, 2011 : 10).

### **Accaparement lié à la crise financière**

Le foncier agricole est devenu, en l'espace de quelques années, un pilier important des stratégies de gestion financière des régimes de retraite. Non seulement l'achat de terres agricoles assure-t-elle une rentabilité à long terme en raison de la mise en valeur continue des terres, mais peut également procurer un revenu immédiat issu de la vente de produits maraîchers, céréaliers ou autres, cultivés sur ces terres. En 2008, les régimes de retraite ont investi dans le foncier agricole 260 milliards de dollars, comparativement à seulement 10 milliards de dollars en 2003. Ces résultats permettent d'expliquer pourquoi, entre autre, les régimes de retraite figurent aujourd'hui parmi les investisseurs les plus importants dans les marchés des denrées de base et les terres agricoles. Au cours des dernières années, les fonds d'acquisition de foncier agricole furent particulièrement rentables, rapportant entre 10 % et 20 % par année (GRAIN, 2011), ce qui représente un profit exceptionnel pour les régimes de retraite. Ainsi, l'investissement dans le foncier agricole assure un taux de liquidités et garantit la rétribution de rentes aux retraités. Cet aspect est vital ces régimes, particulièrement ceux des pays occidentaux où le vieillissement de la population exerce une pression sur les régimes de retraite, en proie à des déficits actuariels majeurs.

Cet attrait récent du secteur financier pour le domaine agricole s'explique, entre autre, par un changement récent des priorités du marché mondial. Traditionnellement, le marché foncier agricole a rarement rapporté des ristournes significatives sur les investissements puisque la valorisation de la terre (particulièrement « étrangère ») rencontrait, jusqu'à tout récemment, plusieurs obstacles pour les investisseurs, notamment concernant l'accès, la sécurité et l'exploitation. Si ces difficultés existent toujours, elles sont néanmoins beaucoup moins importantes pour les investisseurs. La terre est aujourd'hui une « valeur refuge », comme l'est l'or depuis des décennies, en raison de sa rareté et de son potentiel de développement alimentaire. Certains investisseurs, particulièrement les sociétés actives dans l'agroalimentaire, acquièrent des terres dans une logique d'intégration verticale (Cotula et al., 2009 : 5), alors que d'autres, notamment les banques ou les fonds spéculatifs, sont en quête de profits ou inspirés par une logique spéculative (Daniel et

Mittal, 2009 : 4). Dans tous les cas, les acteurs investissent dans le foncier agricole en vue d'un rendement présent ou ultérieur favorable. Ainsi, suivant la crise financière, l'acquisition de terres s'est érigée comme une stratégie financière.

### **Accaparement lié à la crise environnementale**

Enfin, certains vont ajouter aux crises alimentaire, financière et énergétique une quatrième dimension, soit la crise environnementale. L'érosion du sol, la perte de fertilité et de la biodiversité – notamment en raison des cultures industrielles mécanisées et intensives en engrais et pesticides – contribuent à la dégradation des terres agricoles, la diminution de la production, la pollution de l'air et, dans certains cas, à l'approvisionnement en eau. Il suffit de citer comme exemple les larges plantations de palmiers à huile qui sont à l'origine de déforestation massive, notamment en Indonésie. Conjointement, ces conséquences environnementales représentent un enjeu majeur motivant les investisseurs à acquérir les terres « encore fertiles et productives » et cela, peu importe la région du monde. Zoomers (2010 : 435) ajoute que la crise environnementale est aussi invoquée pour justifier l'achat de vastes superficies de terres dans le cadre d'initiatives visant la reforestation et la protection de la biodiversité. Un phénomène communément appelé le « green grabs » (Fairhead et al., 2012).

### **Conclusion**

Situer la question foncière agricole au sein d'un contexte global nous permet ainsi d'offrir une analyse appliquée aux questions d'économie politique agraire. L'une de nos prémisses initiales est de reconnaître que les crises alimentaire, énergétique, financière et écologique ont clairement illustré les limites de l'accumulation du capital promu par la mondialisation néolibérale. Le capitalisme est entré dans une période de crise à l'échelle internationale. Si ces crises peuvent être comprises comme la fin des relations capitalistes de production, nous voyons plutôt ces crises comme marquant l'incapacité des institutions capitalistes à promouvoir la stabilité nécessaire et une redistribution juste et équitable entre les sociétés, et au sein de celles-ci, tant au Nord qu'au Sud. Les crises de 2008 étaient multidimensionnelles.

La conjonction de multiples crises a créé le besoin pour le capitalisme de « relocaliser » ses activités à l'échelle planétaire et de trouver de nouvelles



façons de générer des profits. Alors que la production et l'exploitation agro-industrielle a atteint son plein potentiel au Nord, l'un des canaux optimaux pour accroître les investissements en agriculture à l'échelle mondiale est d'étendre l'agriculture industrielle dans des régions qui ont la capacité d'absorber ce type de développement. Autrement dit, il est possible « d'intensifier l'extensification » là où l'agriculture industrielle est moins dominante (Borras et al., 2012). Suivant cette logique, l'objectif est alors de créer un changement de caractère de l'accumulation et de transcender les limites de l'accumulation par dépossession.

Enfin, l'étrangéisation de la terre, telle que formulée par Zoomers (2010), suggère également une dénationalisation du territoire (Borras et al., 2012; 859). L'accapement des terres est alors perçu comme une rupture totale avec le rapport géographique et social qui unissait les communautés à leurs milieux. Notre rapport traditionnel à l'espace est alors redéfini ; c'est la délocalisation du foncier contemporain. L'accapement des terres génère non seulement un « dysfonctionnement de la localisation », mais également une « dys-location » du rapport à la terre (Chouquer, 2011). Cette restructuration géographique provoque l'ouverture d'espaces transversaux où les interrelations et les nouvelles formes de propriété, de contrôle et d'accès nous amènent à penser l'accapement des terres comme l'expression de nouveaux espaces en voie d'être mondialisés.

Plus que jamais, la question agraire s'inscrit dans un ordre mondialisé où les paradigmes néolibéraux dictent la production, la distribution, la standardisation, la marchandisation et la consommation des aliments. Aujourd'hui, les terres agricoles sont aussi mobiles que tous les autres biens.

**Valérie Potvin** *détient une maîtrise en Affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa. Elle a écrit son mémoire sur l'accapement des terres et ses répercussions sur la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne.*

### Références

Borras, S. et Franco, J. (2010), *Vers une perspective plus élargie de la politique de l'accapement mondial des terres : repenser aux questions foncières, encadrer à nouveau la résistance*, La Haye, ICAS, Working Paper Series n°1.

Borras Jr., S. M., Hall, R., Scoones, I., White, B. et Wolford, W. (2011), « Towards a better understanding of global land grabbing: an editorial introduction », *Journal of Peasant Studies*, vol. 38, no2, p.209-216.

Borras, S., Franco, J., Gomez, S., Kay, C. et Spoor, M. (2012), « Land grabbing in Latin America and the Caribbean », *Journal of Peasant Studies*, vol.39, no3-4, p. 845-872.

Chouquer, G. (2011), « Délocalisation et dys-localisation dans le foncier contemporain », *Transcontinentales*, n° 10-11. Disponible à : <http://transcontinentales.revues.org/1071>, consulté le 1<sup>re</sup> mars 2013.

Cotula, L., Vermeulen, S., Leonard, R. et Keely, J. (2009), *Land Grab or Development Opportunity? Agricultural Investment and International Land Deal in Africa*, Londres/Rome : FAO/IFAD.

ETC Group (2011), *Who Will Control the Green Economy*, Ottawa, Rapport de recherche, 52 p. Disponible à : [http://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/publication/pdf\\_file/ETC\\_wwctge\\_4web\\_Dec2011.pdf](http://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/publication/pdf_file/ETC_wwctge_4web_Dec2011.pdf), consulté le 6 avril 2013.

Fairhead, J., Leach, M. et Scoones, I. (2012), « Green Grabbing: a New Appropriation of Nature? », *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, no 2, p. 237-261.

FAO et OECD (2011), *Price Volatility in Food and Agricultural Markets : Policy Responses*, Rapport de recherche, Rome : OECD. Disponible à : <http://www.oecd.org/fr/agriculture/pricevolatilityinfoodandagriculturalmarketspolicyresponses.htm>

Daniel, S. et A. Mittal (2009), *The Great Land Grab: Rush for World' Farmland threatens Food Security for the Poor*, Oakland Institute, Disponible à : <http://www.oaklandinstitute.org/great-land-grab-rush-world%E2%80%99s-farmland-threatens-food-security-poor>, consulté le 15 novembre 2012.

Friedmann, H. and P. McMichael (1989), « Agriculture and the State System: The Rise and Decline of National Agricultures, 1870 to the Present », *Sociologia Ruralis*, vol. 29, no2, p.93-117.

Friss, C. et Reenberg, A. (2010), *Land Grab in Africa: Emerging land system drivers in a teleconnected world*, Farmland Grab, GLP Report no1. Disponible à : [http://farmlandgrab.org/wp-content/uploads/2010/08/GLP\\_report\\_01.pdf](http://farmlandgrab.org/wp-content/uploads/2010/08/GLP_report_01.pdf), consulté le 2 mars 2013.

GRAIN (2010), « Les nouveaux propriétaires fonciers : les sociétés d'investissement en tête de la course aux terres agricoles à l'étranger », GRAIN, Note synthèse, 13 p. Disponible à: <http://www.grain.org/fr/article/entries/4407-les-nouveaux-proprietaires-fonciers-les-societes-d-investisment-en-tete-de-la-course-aux-terres-agricoles-a-l-etranger>, consulté le 22 mars 2013.

Lambin, E., Geist, H. et Lepers, E. (2003), « Dynamics of land-use and land-cover change in tropical regions », *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 28, p. 205-241.

McMichael, P. (2008), *Roots of the World Food Crisis: The Food Regime at Large*, Présenté à la conférence « The Fate of Food », Chapel Hill, 25-26 avril 2008.

McMichael, P. (2012), « The Land Grab and Corporate Food Regime Restructuring », *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, no3-4, p. 681-701.

Mittal, A. (2009), « The 2008 Food Price Crisis: Rethinking Food Security Policies », G-24 Paper Series, no56, Juin 2009, Nations Unies : New York et Geneva.

Parmentier, B. (2009), *Nourrir l'humanité : les grands problèmes de l'agriculture mondiale au XXIe siècle*, Paris : La Découverte.

Zoomers, A. (2010), « Globalisation and the Foreignisation of Spaces : Seven Processes Driving the Current Global Land Grab », *Journal of peasant studies*, vol. 37, no2, p. 429-447.

# Comment le modèle néolibéral justifie l'accaparement

PAR **Rose-Anne Saint-Paul**

*Cet article explore le phénomène de l'accaparement des terres à travers le prisme du modèle néolibéral. Il aborde la question de la valeur de la terre, qui n'a pas toujours été posé en termes de capital ou de productivité, mais dont la « valorisation », utilisée comme justification par le modèle néolibéral pour l'explosion des investissements fonciers à large échelle, écrase les agricultures paysannes et le pluralisme des approches foncières.*

L'explosion des investissements fonciers à grande échelle ainsi que l'intérêt renouvelé du grand capital dans l'agriculture incarnent une nouvelle vague agressive à l'encontre de ceux qui résistent encore au moule néolibéral. En effet, l'accaparement des terres doit être analysé dans le contexte du paradigme économique dominant dont le désir de profit l'emporte sur les significations, utilisations et systèmes de gestion foncière enracinés dans le contexte local. Présenté comme des occasions de profits, l'accaparement provoque un changement de l'emploi du foncier ainsi que de ses ressources associées, d'une utilisation servant les besoins locaux vers une utilisation intégrée dans une approche à large échelle et intensive, tournée vers les circuits globaux de capitaux. Qu'est-ce qui a pu permettre un tel changement ?

Il a d'abord fallu que de puissants acteurs économiques adoptent une vision de la terre s'appuyant sur une conception mono-économique du monde écrasant les agricultures paysannes et le pluralisme des approches foncières. À travers le prisme néolibéral, la valorisation de terre n'est reliée qu'aux profits économiques qu'elle peut rapporter et sa mise en valeur est avant tout une action mercantiliste. En effet, le néolibéralisme est une théorie des pratiques économique et politique qui soutient que le bien-être de l'humanité peut être atteint par la maximisation des libertés entrepreneuriales dans un modèle institutionnel caractérisé par les droits de propriété, la liberté individuelle,

les marchés sans entraves et le libre-échange. Le résultat de ce nouveau modèle économique est une série d'évolutions comme la mondialisation de la concession des terres et l'industrialisation de l'agriculture. L'accaparement des terres agricoles vise ainsi à augmenter la production (de biocarburants, d'aliments ou autres matières) et l'extraction de profits à des fins de réserve, ou à spéculer sur la valeur des terres.

Ensuite, il a fallu que ces implications s'étendent à l'ensemble de la chaîne de production agricole. C'est ainsi qu'aujourd'hui, au-delà des conséquences économiques et de l'accaparement grandissant des terres, nous assistons « à la perte de sens des notions comme rural (en tant que milieu de vie autant que forme économique), paysan (comme type social constitutif d'une identité locale), agriculture (en tant que domaine d'activité aux limites franches), stabilité (comme horizon de la production et de la richesse, autant que du mode de travail et de vie) » (Chouquer, 2011). Cette manière de considérer l'agriculture – parce qu'elle est ancrée idéologiquement dans le paradigme néolibéral – ne touche donc pas seulement les moyens de production, mais le rôle des agriculteurs et leur mode de vie (Harvey, 2007). Les conséquences sociologiques négatives des accaparements de terres agricoles sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés rurales se font de plus en plus visibles. Ce type d'investissement n'est pas celui qui bénéficie à un développement rural dans l'intérêt des plus pauvres.

### **Valorisation des terres, dépréciation de la conception traditionnelle des terres et du mode de vie paysan**

La notion de valorisation, telle qu'entendue par le paradigme néolibéral, modifie non seulement les modes de production, mais également le mode de vie et les conceptions traditionnelles de la terre des paysans touchés. Elle induit un changement fondamental dans la façon que l'agriculture et les terres agricoles sont perçues. Également soutenus par les États, par les entreprises et par les individus, ces investissements servent à la valorisation de terres des pays du Sud globalisé pour la production agricole et d'agrocarburants. La notion de mise en valeur ne conçoit la valeur de la terre qu'en termes de capital et de productivité. Le système économique néolibéral a entraîné la destruction à la fois des anciens modèles de pouvoirs institutionnels (comme la souveraineté de l'État sur les affaires politico-économiques) mais aussi la modification de la division du travail, des relations sociales, des provisions des fonds sociaux,

des mélanges technologiques, des modes de vie, l'attachement à la terre, les désirs, les façons de penser et les préférences (Harvey, 2007). L'entreprise agro-alimentaire ou l'agro-industrie remplace l'agriculture des exploitations familiales, comprend l'ensemble des systèmes de productions agricoles et s'étend à toutes les entreprises qui fournissent des biens à l'agriculture (engrais, pesticides, machines) ainsi qu'à celles qui transforment les matières premières et les conditionnent en produits commercialisables. En ce sens, le secteur agro-industriel ne se limite pas aux seuls produits alimentaires, domaine exclusif au secteur agro-alimentaire, mais englobe aussi tous les secteurs parallèles de mise en marché des ressources naturelles (biocarburants, biomatériaux, cuirs, textiles, cosmétiques, etc.). Dans ce nouveau modèle économique, le contrôle de la production importe autant que celui de la terre elle-même. La terre n'est plus le référent principal, et le processus de production devient l'unique enjeu de la compétition (Chouquer, 2011).

Concrètement, ce changement a pour conséquences non seulement la perte des semences indigènes au profit de semences hybrides, mais aussi la disparition du patrimoine traditionnel. Celui-ci comprend les modes de production, les systèmes holistiques de création et d'échange du savoir et du transfert de connaissances de paysan à paysan et les liens sociaux. Ce qu'on appelle les Savoirs écologiques traditionnels (SET) – en anglais Traditional Ecological Knowledge (TEK) – sont des éléments importants dans l'utilisation des ressources naturelles par les communautés locales à travers le monde, mais sont également en voie de disparition. La perte généralisée de vocabulaire spécialisé, par exemple les noms des plantes, des animaux, des lieux et des discours associés à la terre et aux autres formes de vie, est un grand obstacle au transfert de ces savoirs (Nesheim et al., 2006). Au lieu de protéger cet héritage, les acteurs qui acquièrent des terres constatent la « sous-utilisation des terres », ce qui se traduit par l'absence d'agriculture intensive sur une surface donnée. En attribuant le qualificatif « inutilisées » ou « vierges » aux terres qu'ils convoitent, les entreprises et les États justifient d'emblée l'accaparement à des fins commerciales. Pourtant, les terres acquises ont servi une multitude de fonction à travers les âges, qui ne sauraient se limiter à leur potentiel de production intensive : pâturage, lieux de rites sacrés, espace de la biodiversité, etc. Sur ces terres « vierges », l'agrobusiness se traduit le plus souvent par la monoculture (ex : le palmier à huile ou le teck) qui est une source de destruction massive des écosystèmes. Cette forme

d'agriculture est déjà remise en cause dans plusieurs pays occidentaux à cause de ses conséquences sur les changements climatiques (COPAGEN, 2009). Pire encore, la disparition des exploitations agricoles familiales au profit des unités d'exploitation massives, est une atteinte à la culture des communautés rurales dont les liens sociaux se brisent.

Cette perte de savoir est la résultante de la diffusion massive des règles du néolibéralisme dans le monde. Devenues des normes, elles sont établies par l'OMC, qui gouverne les échanges internationaux, et le FMI qui gouverne la finance internationale. Aujourd'hui, la manifestation du néolibéralisme est l'ouverture des marchés, la mobilité des capitaux et la délocalisation des transactions. Pour comprendre la pression commerciale sur les terres, il faut tenir compte de l'évolution qui la sous-tend, à savoir la financiarisation de l'activité agricole. L'accaparement des terres agricoles est facilité par différentes conditions : des capitaux mobiles, des entreprises internationales qui investissent en se redéployant sans cesse, des systèmes juridiques à deux ou même plusieurs vitesses, etc. (Chouquer, 2011). La terre, sous la forme marchande du foncier agricole, se trouve embarquée dans un processus plus général qui est l'entrée de la production agricole dans le marché néolibéral (Chouquer, 2011). Ainsi, les terres que les États hôtes concèdent aux entreprises s'inscrivent dans l'espace économique néolibéral et ne sont plus les terres dont les fruits sont collectifs à tous les habitants qui s'en réclament, et perd, à certains endroits, sa valeur symbolique. Cette délocalisation modélise la vie des populations : la virtualisation du rapport aux lieux permet de faciliter les transactions foncières, dès lors qu'elles sont considérées comme souples.

Chouquer souligne d'autres conditions moins évidentes de la délocalisation : des consommateurs lointains, indifférents aux conditions de production de ce qu'ils consomment ; des agriculteurs coupés du rapport à la terre et au lieu de production, devenus ouvriers d'un processus agricole ou d'élevage qu'ils ne contrôlent plus ; des habitants eux-mêmes privés de la relation au milieu qui était, jusqu'à là, le leur. Ces conditions confirment et renforcent un système économique déjà dominant. Faire rentrer le paysan dans le système néolibéral, en le déposédant de ce qui fait de lui un paysan (sa terre), et en lui offrant en échange un emploi (ou plutôt un emploi précaire, grâce auquel il pourra désormais consommer les aliments qu'il cultivait auparavant)

est une des manifestations violentes du néolibéralisme. De même, les Charter Cities, ces villes nouvelles issues de la vente des terres, avantagent de nouveaux pans d'activité tels que l'aménagement rural de périmètres irrigués, mais aussi le lotissement urbain. Cette délocalisation provoque même un non-sens philosophique et politique, à savoir, l'appel des pays pauvres à l'aide alimentaire internationale, alors qu'ils exportent des matières premières agricoles dont la population aurait besoin. La logique néolibérale derrière l'accaparement des terres est donc circulaire. Il est difficile de mettre le doigt sur ce qui justifie les mesures néolibérales, mais aussi de comprendre l'ampleur de leurs conséquences, car les conditions (pauvreté, insécurité alimentaire, « sous-développement ») grâce auxquelles elles existent s'auto-perpétuent.

**Les « nouvelles » politiques internationales de développement pour « nourrir le monde » : vieux vin néolibéral dans de nouvelles bouteilles**

Utilisant le discours de la crise alimentaire mondiale, les Institutions Financières Internationales (IFI) comme la Banque Mondiale estiment que tout apport de capitaux extérieurs dans un pays endetté favorise son développement (Banque Mondiale, 2010). Les IFI soutiennent que les investissements privés dans l'agriculture contribuent au développement national et à la lutte contre la pauvreté. Ces conceptions ne sont pas sans rappeler les plans d'ajustement structurel (PAS) des années 1990, et leurs effets désastreux. À l'époque, ces politiques précipitées et indiscriminées de libéralisation commerciale et financière ont systématiquement affaibli la capacité productive des pays appliquant les politiques de la Banque et ont accru leur incapacité à créer de l'emploi (Houtart, 2002). La pauvreté s'est amplifiée à cause des taux prohibitifs des services essentiels. Six conclusions principales émergeaient du rapport de SAPRIN, paru en 2002. Notamment, les politiques de libéralisation, la diminution des aides publiques et l'affaiblissement de la demande de biens et de services locaux, ont dévasté les industries des pays étudiés, particulièrement les petites et moyennes entreprises qui fournissent la majeure partie de l'emploi. Le rapport de SAPRIN indiquait aussi que les réformes structurelles et sectorielles imposées par la Banque dans les secteurs agricole et minier, ont gravement altéré la viabilité des petits paysans, diminué la sécurité alimentaire et nui à l'environnement (SAPRIN, 2002). Les réformes ont entraîné l'importation d'aliments à bon marché, la suppression de l'aide à la production agricole,



le retrait de l'État des activités d'aide technique, financière et commerciale ; encouragé l'exportation, accentué la marginalisation des petits fermiers et forcé ces derniers à surexploiter les ressources naturelles. Depuis, la concentration des terres pour les cultures d'exportation à grande échelle a eu pour effet l'abandon de la production d'aliments pour la consommation locale, ce qui a amené les petits agriculteurs à surexploiter les terres de qualité marginale et à précariser leurs moyens de subsistance (SAPRIN, 2002) .

De même que les PAS des années 90, les institutions financières internationales procèdent aujourd'hui à des réformes et à des encadrements de plus en plus sophistiqués. Le phénomène d'accaparement des terres est justement favorisé par un cadre global à la fois axé sur le capital et sur le discours de la suppression de l'insécurité alimentaire (voir Potvin, ce numéro). Les gouvernements des pays d'origine des investisseurs jouent un rôle intermédiaire, en fournissant un soutien diplomatique, financier et autre aux groupes privés. Par exemple, les groupes de discussion et de partenariat économique tels que le G8, qui regroupe huit pays parmi les grandes puissances économiques du monde (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Canada et Russie) ont des politiques spécifiques au domaine foncier. Par exemple, les pays du G8 ont notamment adopté à l'été 2012, une « Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition », une initiative pour aider les pays africains, notamment, à « réduire l'insécurité alimentaire ». Cette initiative a pour but de venir en aide aux cinquante millions de personnes qui souffriront de la faim et de la malnutrition dans les dix prochaines années. Pour cela, les pays africains et le secteur privé se sont entendus pour prendre des engagements politiques et financiers que les partenaires techniques et financiers réalisent de façon conjointe (Sanfo, 2012). Il s'agit d'une initiative qui s'inscrit pleinement dans les travaux de l'Union africaine et de son Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'objectif affiché est d'accroître la production agricole par les investissements, l'amélioration des rendements, les nouvelles technologies et de sortir 50 millions d'Africains de la pauvreté dans les dix prochaines années. Outre le soutien au Global Agriculture and Food Security Program (GAFSP), pour sécuriser des financements sur trois ans à hauteur de 1,2 milliard de dollars, l'initiative compte sur les entreprises privées. Quelques 45 entreprises locales et multinationales auraient signé des lettres d'intention pour investir 3 milliards de dollars en Afrique. Parmi celles-ci, on retrouve

les sociétés américaines Dupont, Cargill et Monsanto... (Agence Ecofin, 2012) La réponse de ces organisations à la crise alimentaire mondiale est directement liée à la demande en croissance rapide sur les marchés fonciers. Leur rôle est donc de créer un contexte favorable à l'investissement privé.

Si les réformes économiques des plans d'ajustement structurel n'ont pas donné les résultats escomptés, les IFI considèrent que cela est dû aux caractéristiques du lieu d'investissement (hauts fonctionnaires corrompus, conflits sociaux, cadre juridique, etc.) plutôt qu'aux caractéristiques néolibérales des réformes. Les arguments pour l'accaparement des terres s'ancrent dans la même idéologie qui n'a pas réussi à faire ses preuves dans le passé. Le scénario « bénéfique pour tous » de coexistence préconisée par les institutions financières internationales, reprend particulièrement ces réformes néolibérales. Les IFI assurent, par exemple, la fourniture de crédit sous la forme de prêts à risque plus élevé et d'instruments de couverture contre les risques des investissements privés dans les pays en développement. Ce scénario de cohabitation entre agro-industrie et agriculture à petite échelle est illusoire (voir aussi Delcourt, ce numéro) et largement contesté par les mouvements paysans. L'accaparement des terres s'inscrit dans l'industrialisation de l'agriculture avec la privatisation des terres et ce que cela implique.

### **L'articulation au niveau local**

Le soutien du gouvernement national est un ingrédient essentiel de l'acquisition de terres (Cotula et Vermeulen, 2009). Certains gouvernements ont créé des fonds qui offrent des services financiers comme des subventions, des prêts bonifiés, des garanties et des assurances aux entreprises privées engagées dans les investissements à l'étranger (Cotula et Vermeulen, 2009). Ces investissements sont essentiellement axés sur le marché et ne contribuent pas forcément à la réalisation des objectifs en matière de souveraineté alimentaire (Castel et Kamara, 2009). On assiste à une absence de réflexion sur la façon dont la gestion de millions d'hectares par des investisseurs étrangers influence le mode de vie des exploitations familiales et mène à leur délocalisation. Ailleurs, l'arrivée d'entreprises agroalimentaires dans les pays en voie de développement a eu pour effet l'éviction d'agriculteurs indépendants hors de leurs terres ou la transformation de l'exploitation agricole de sorte que les agriculteurs y deviennent une classe de travailleurs (Daniel et Mittal, 2009). En novembre 2012, a eu lieu l'Agribusiness Forum

à Dakar au Sénégal, au cours duquel le groupe « Activista » a manifesté pour dénoncer le phénomène de l'accapement des terres (REWNI, 2012). Avec le thème « Stimuler l'agriculture en Afrique par des partenariats, des investissements et la technologie » (EMRC, 2012), l'AgriBusiness Forum réunissait des multinationales, des PME, des organisations d'agriculteurs, des partenaires financiers, des bailleurs de fonds, des chercheurs, des gouvernements, des agences de développement, des ONG et des consultants. Devant la luxueuse façade de l'hôtel King Fahd Palace où se réunissaient les participants, les jeunes manifestants dénonçaient le fait que l'agro-industrie était dans les mains d'une minorité d'étrangers et que les communautés locales avaient un accès restreint aux ressources naturelles. Ils critiquaient aussi le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural Abdoulaye Baldé qui déclarait, à l'ouverture du Forum, que l'agrobusiness ne nuisait pas à l'exploitation agricole familiale. Mais cette position est catégoriquement rejetée par le mouvement « Activista » selon qui l'accapement des terres porte atteinte aux droits humains et l'agrobusiness ne favorise pas les exploitations familiales mais reste plutôt entre les mains d'une minorité d'étrangers et des élites (Activista de Peuples Solidaires, 2013).

De même, le ministère de l'Agriculture indonésien a adopté en 2009 un règlement validant l'accapement ou l'expropriation des terres, et donnant comme mandat à de puissants gens d'affaires locaux et étrangers de venir rivaliser avec les petits producteurs agricoles. Pour favoriser l'industrie alimentaire, le gouvernement indonésien a mis l'accent uniquement sur les intérêts des investisseurs en Indonésie. On peut estimer que ce programme immobilier de nourriture pourrait attirer les investisseurs étrangers, car il serait dès lors beaucoup plus facile de gérer et de posséder des terres en Indonésie. Selon la société civile indonésienne, ce système devient abusif car le rôle des agriculteurs indigènes se résume à celui de partenaires ou de main-d'œuvre pour les investisseurs et ce, même si le gouvernement soutient que cela créera des possibilités d'emploi, augmentera les recettes fiscales et générera des profits non fiscaux (Indonesian Peasants' Union, 2009). Ainsi, les discours politiques globaux sont généralement adoptés par les gouvernements au niveau local. Il en résulte un climat favorable aux acteurs économiques – principalement les entreprises – qui souhaitent réaliser leurs projets. Le manque de soutien à l'agriculture familiale, et à l'opposé, l'appui aux entreprises multinationales, exercent une pression énorme sur les petits

agriculteurs. Face à la situation, ils sont nombreux à vendre leurs terres, dans un acte de dernier recours puisqu'ils se retrouvent dès lors hors compétition.

### **Conclusion**

Cet article aborde la question de la valeur de la terre qui n'a pas toujours été en termes de capital ou de productivité. Avant d'être considérées comme une valeur sûre d'investissement pour les bourses capitalistes, les terres arables du Sud, qui sont passées aux mains d'agents économiques divers, étaient utilisées par les communautés locales et les paysans. Les acteurs qui soutiennent l'idée que le développement passe par la croissance économique, et qui cherchent à maximiser leurs profits en investissant dans le foncier agricole, sont de par leur nature et leurs moyens d'agir, plus puissants que les acteurs qui s'y opposent. En effet, les politiques publiques participent largement à la marginalisation des petits agriculteurs, en facilitant l'accès aux terres par les grandes entreprises. Pourtant, certaines études prouvent que le système de production à petite échelle des exploitations familiales, peut aussi être concurrentiel dès lors qu'on le soutient. Les exploitations agricoles familiales pourraient être la solution au problème de souveraineté alimentaire si elles recevaient de l'aide gouvernementale. Bien que l'on puisse se demander si investir dans l'agrobusiness est un mal nécessaire pour créer de la richesse dont un petit pourcentage serait distribué aux plus pauvres, de quelle manière les gouvernements pourraient-ils investir dans l'agriculture à petite échelle pour un profit à long terme de nature différente ? La réponse à cette question doit s'articuler autour du constat - que la crise alimentaire a permis de faire - qu'il est important pour les peuples de ne pas dépendre de l'importation sur le plan alimentaire. Investir dans l'agro-industrie signifie nécessairement une perte du patrimoine et de connaissances traditionnelles, en plus de renforcer un système économique déjà très fort, en substituant les rôles de paysans à des emplois précaires.

Enfin, la compréhension du paradigme néolibéral est nécessaire parce que le rôle de l'État y est de créer et de préserver le modèle institutionnel approprié à ses pratiques. Il doit veiller à la qualité et l'intégrité de l'argent, assurer des fonctions militaires, de défense, de police et judiciaire pour sécuriser les droits de propriété et supporter ces marchés (Harvey, 2007). Il peut donc recourir à tous les moyens nécessaires pour protéger ses intérêts économiques et ce faisant, renforcer la marginalisation des plus pauvres.

**Rose-Anne St-Paul** est titulaire d'une maîtrise en Études internationales de l'Université de Montréal.

### Références

CASTEL, V. et KAMARA, A. (2009) *Investissements étrangers dans les terres agricoles d'Afrique : incidence sur le développement du secteur rural et la réduction de la pauvreté*. Département de la recherche sur le développement de la Banque africaine de développement, Synthèse de recherche No 2 (Avril).

CHOUQUERG. (2011) *Délocalisation et dys-localisation dans le foncier contemporain, dossier La ruée vers la terre, dans Transcontinentales, Sociétés, Idéologie, Système mondial, n° 10/11*

COTULA, L. et VERMEULEN, S. (2009) *Deal or no Deal: The Outlook for Agricultural Land Investment in Africa*. *International Affairs*, Vol. 85, No. 6, pp. 1233-1247

HOUTART, F. (2002). *L'échec des politiques d'ajustement structurel de la Banque mondiale*. Consulté en ligne : <http://www.cetri.belspip.php?article420>

DANIEL, S. et MITTAL, A. (2009) *The Great Land Grab: Rush for World's Farmland Threatens Food Security for the Poor*. The Oakland Institute.

ERMC (2012). *Rapport de Conférence « Stimuler l'agriculture en Afrique par des partenariats, des investissements et la technologie »*, Hotel King Fahd Palace. Dakar, Sénégal, 25-28 novembre 2012.

FAO (2012). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*. Rome.

HARVEY, D. (2007). *Neoliberalism as Creative Destruction*. *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 610 (NAFTA and Beyond: Alternative Perspectives in the Study of Global Trade and Development) : 22-44

NESHEIM, I., DHILLION S.S., STOLEN, K. A. (2006). *What Happens to Traditional Knowledge and Use of Natural Resources When People Migrate? Human Ecology*, Vol. 34, No. 1, pp. 99-131

SANFO, A. (2012) *Sécurité alimentaire : vers une « Nouvelle alliance » entre le G8 et le Burkina Faso pour extraire 1,6 million de Burkinabés de la pauvreté*. Source : RTB, consulté en ligne : <http://www.hubrural.org/Securite-alimentaire-vers-une.html>

## SECTION I, CONCEPTUALISER L'ACCAPAREMENT DES TERRES

*Structural Adjustment Participatory Review International Network – SAPRIN (2002). Report on The Policy Roots of Economic Crisis and Poverty: A Multi-Country Participatory Assessment of Structural Adjustment.*

*Agence Ecofin (2012). G8: 45 entreprises s'engagent à investir 3 milliards \$ dans l'agriculture africaine. Agence Ecofin, consulté en ligne : [http://www.agenceecofin.com/?option=com\\_k2&id=4929&view=item&Itemid=264&tmpl=component&print=1](http://www.agenceecofin.com/?option=com_k2&id=4929&view=item&Itemid=264&tmpl=component&print=1)*

*REWNI, novembre 2012. OUVERTURE « AGRIBUSINESS FORUM 2012 » « Activista » a manifesté contre l'accaparement des terres, consulté en ligne : [http://www.rewmi.com/OUVERTURE-AGRIBUSINESS-FORUM-2012-Activista-a-manifeste-contre-l'accaparement-des-terres\\_a70916.html](http://www.rewmi.com/OUVERTURE-AGRIBUSINESS-FORUM-2012-Activista-a-manifeste-contre-l'accaparement-des-terres_a70916.html)*

*Coordination Sud (2012). Mobilisation du réseau Activista de Peuples Solidaires. Consulté en ligne : <http://www.coordinationsud.org/actualite/mobilisation-du-reseau-activista-de-peuples-solidaires/>*

*Indonesian Peasants' Union (2009). Food estate makes Indonesian peasants laborers on their own land. Consulté en ligne : <http://farmlandgrab.org/post/view/11318>*

**SECTION II**  
**Tour d'horizons du**  
**phénomène**

# Main d'acier dans un gant de velours: L'accaparement des terres en Roumanie, menace pour les territoires ruraux

PAR Judith Bouniol

*A travers la Roumanie, les ressources naturelles attirent la cupidité et attirent d'énormes investissements. Ce phénomène est tapi derrière l'image idyllique de l'adhésion de la Roumanie à l'UE. Toutefois, cette apparente légalité est en fait un gant de velours cachant l'agressivité de la main de fer à l'origine du phénomène. Les terres et ressources naturelles sont saisies en masse par quelques acteurs monopolisant le contrôle des bénéfices de leur exploitation ainsi que la capacité de décision sur leur utilisation. Les activités développées ne sont de toute évidence pas une forme d'investissement qui répond aux besoins actuels des territoires ruraux roumains.*

En Roumanie, les richesses naturelles sont les proies de convoitises considérables. Les terres fertiles sont traquées par des investissements agro-industriels massifs, la Moldavie est sous le danger de l'exploitation des gaz de schiste, la Transylvanie reste menacée par l'exploitation de l'or et l'intégralité du pays est prospectée pour son pétrole. Quel que soit la ressource exploitée, les terres des paysans accaparées subissent des mutations brutales et irréversibles.

Quelle proportion des terres roumaines est concernée par ce phénomène ? Pas de chiffres officiels. Les médias énoncent souvent qu'entre 700 000 et 800 000 hectares agricoles seraient exploités par des étrangers. Cela représente 6 % de la Surface Agricole Utile (SAU). Toutefois, cette estimation reste peu représentative de la réalité, étant donné la diversité des capitaux investis et des formes d'investissements. Les surfaces impactées dépassent largement celles directement exploitées par des firmes



étrangères. De plus, il serait bien peu pertinent d'apprécier l'accaparement des terres de manière uniquement quantitative. Observons plutôt le mode d'implantation des firmes dans les communautés rurales et les impacts qui en découlent.

Il s'agit d'un accaparement complexe. Ici, pas d'expropriation forcées ni armées ; la population rurale, âgée et vulnérable, est généralement enthousiaste quant aux investissements agro-industriels massifs et accepte de louer ses terres. Des firmes agro-industrielles privées s'installent en toute légalité, par le biais de contrats de location ou de vente. L'accaparement des terres s'inscrit dans la libéralisation du marché foncier, agricole et alimentaire. Malheureusement, l'apparente légalité et douceur du phénomène cache l'agressivité du processus. Qu'elles soient roumaines ou étrangères, les firmes qui s'accaparent les terres s'allient aux autorités pour orienter la législation et les programmes de développement locaux et nationaux en leur faveur. Elles exploitent la vulnérabilité de la population et la faiblesse des institutions pour prendre le contrôle des terres, à travers des contrats de location abusifs ou l'achat de parcelles à bas prix. Localement, elles développent des activités qui, en plus de monopoliser le foncier, s'avèrent nuisibles à l'environnement et au bien-être économique et socio-culturel des communautés rurales. Trois cas concrets viendront illustrer nos propos, Transavia, Emiliana West Rom et Maria Group, composé entre autres d'Agro Chirnologi et Maria Trading.

### **La convergence des facteurs qui favorisent l'accaparement**

#### *Entre fragmentation et concentration des structures agraires*

La structure foncière actuelle est le fruit de l'Histoire. Jetons un œil en arrière pour apercevoir l'histoire des chemins de nos campagnes. Dès le lendemain de la seconde Guerre mondiale, la Roumanie entre dans la période communiste de Ceaușescu, marquée par la collectivisation des terres et du travail. En 1989, les exploitations collectives occupent 90 % de la SAU. Suite à la révolution, ces unités de production disparaissent. Cette décollectivisation se caractérise par la privatisation de la terre et son morcellement en plus de 20 millions de parcelles. C'est sur cette base foncière que vont être légiférés les investissements agricoles massifs. Après la révolution de 1989, le marché n'était pas encore ouvert au reste de l'Europe. Toutefois, beaucoup d'anciennes unités collectives ont

été reprises par ceux qui occupaient des fonctions importantes durant la période communiste et qui ont su profiter de la privatisation des terres. Les plus grandes exploitations agro-industrielles régionales s'appuient toutes sur des terres anciennement collectives. Les leaders régionaux et nationaux ont donc une « assurance-terre » infaillible : la majorité de l'outil de travail foncier ou immobilier est issu du public. Nos trois études de cas l'illustrent. Transavia est une ancienne coopérative agricole, privatisée en 1991. Les terres de l'ancienne ferme d'Etat constituent la moitié des 11,000 hectares cultivés par Agro Chirnogi. Il en est de même pour Emiliana West Rom.

La structure foncière se compose d'une multitude d'exploitations de très petite taille, qui représentent 65 % de la SAU, ainsi que de sociétés commerciales, de très grandes entités qui dominent largement dans le sud du pays. Transavia prévoit de cultiver 12 000 hectares, Emiliana West Rom en exploite 10 000 et Maria Group 20 000, alors même que la grande majorité des fermes sont familiales, d'une moyenne de trois hectares. Une agriculture familiale et une agriculture industrielle à grande échelle ; l'aspect dualiste de l'agriculture roumaine se profile à l'horizon... Toutefois, la disparition des petites fermes fait face à la multiplication et l'élargissement des plus grosses.

#### *Cadres politiques et législatifs permissifs*

*Législation foncière* - L'apparence restrictive du droit roumain, depuis la période de préadhésion à l'Union Européenne (UE), est trompeuse. Elle stipule que les compagnies agricoles européennes ne peuvent pas acquérir de terres agricoles. Mais rien de plus simple que de créer une entreprise de droit roumain, même si la totalité du capital est étranger ! Ces firmes artificiellement roumaines peuvent acheter des terrains agricoles et forestiers sans aucune restriction supplémentaire par rapport aux firmes dont le capital est roumain. Par exemple, les dirigeants et principaux actionnaires de Maria Trading et Agro Chirnogi sont libanais. A l'Ouest du pays, Emiliana West Rom est une filiale de la firme agro-alimentaire italienne Unigra. A partir de 2014 les compagnies ressortissantes d'un pays membre de l'UE pourront acquérir des terres agricoles et forestières en Roumanie dans les mêmes conditions que dans le reste de l'UE. Plus besoin de porter un masque.

*Support politique* – Le gouvernement est ouvertement orienté vers le développement de l'agriculture industrielle. Dans son programme gouvernemental, il affirme clairement sa volonté d'industrialiser l'agriculture et de tourner la production vers l'exportation. Le document indique que l'agriculture roumaine doit « augmenter sa compétitivité afin de faire face à la concurrence sur les marchés européens et internationaux ». Il déclare aussi la volonté de prendre des « mesures qui conduiront à la fusion des terres et à la réduction du nombre de fermes et d'exploitations ». Sans la moindre nuance, les orientations du gouvernement encouragent la fuite des activités paysannes et la concentration des terres. Il en est de même pour les banques qui se tournent vers les firmes agro-industrielles et tournent le dos aux fermes paysannes. Les autorités politiques et financières s'orientent vers un même cap : la suppression de la petite agriculture et le développement de l'agro-industrie et ses chaînes de distribution alimentaire.

*Cadre européen* – À l'échelle européenne, la politique agricole bénéficie principalement aux grandes exploitations. Durant la période de préadhésion à l'UE, de 2000 à 2006, la Roumanie a bénéficié des fonds non-remboursables SAPARD, dont l'objectif était d'aider les nouveaux pays membres à préparer l'économie rurale à l'implantation des acquis communautaires. La majorité a été acquise par des exploitations déjà conséquentes, créées sur la base d'anciennes unités collectivisées. Transavia par exemple, leader national dans les produits fabriqués à partir de viande de volaille, a reçu près de 2 millions d'euros en 2005 et 2006 pour la modernisation de son exploitation. Ceux qui ont hérité des anciennes unités collectives de production ont été les premiers bénéficiaires des fonds SAPARD. Ayant obtenu des financements pour agrandir et moderniser leurs exploitations, ils sont aujourd'hui les plus grands bénéficiaires des subventions directes à l'hectare et des fonds du Programme National de Développement Rural (PNDR). Ceux qui ont hérité des anciennes unités collectives de production étaient des personnes déjà bien placées durant la période communiste. Ces structures s'élargissent et se modernisent grâce aux fonds SAPARD puis bénéficient des subventions à l'hectare de la Politique agricole commune et de l'Etat.

Dès l'entrée dans l'UE, les agriculteurs ont pu bénéficier des subventions

de la Politique Agricole Commune (PAC). Ces subventions directes - 119,66 €/ha par l'UE et 35 €/ha par l'Etat roumain en 2012 - sont très inéquitablement réparties : moins de 1 % des exploitations agricoles - exploitations de plus de 500 hectares - reçoivent 50 % des subventions tandis que 99 % des fermes se partagent l'autre moitié ! Par exemple, Emiliana West Rom a sollicité la subvention directe à l'hectare pour 10 000 hectares en 2012. Elle aurait donc bénéficié de 1,2 million d'euros de la part de l'UE et 365 000 euros de la part de l'État roumain. La spéculation pour obtenir les juteuses subventions de la PAC contribue au phénomène d'accaparement des terres en Roumanie.

#### *Contexte socio-économique arrangeant*

Les sols du pays sont parmi les plus fertiles de l'Europe. Il s'agit de sols riches tels le célèbre tchernoziom, le sol le plus fertile du monde. La Valachie, le Banat et Dobrogea sont des régions particulièrement favorables à une agriculture intensive, grâce aux plaines et aux sols de qualité. Permettant le travail de la terre sur de grandes surfaces et la mise en place de systèmes d'irrigation, ces régions sont donc les premières cibles des investisseurs agricoles.

Les prix des terrains sont très attractifs ! Ici, un hectare de terrain agricole non constructible coûte en moyenne entre 120 euros et 3 000 euros. Si l'on songe aux pays où l'hectare se vend en moyenne 5 230 euros (France), 8 900 euros (Allemagne) ou encore 35 000 euros (Pays-Bas), les prix roumains sont séduisants. En ce qui concerne la location, les coûts à l'hectare sont également très abordables : ils varient entre 80 et 100 euros ou 300 et 700 kg de blé par hectare par an. En Suisse, en France ou aux Pays-Bas, il est impensable d'obtenir plusieurs centaines d'hectares, d'un seul tenant, à un tel prix !

Ensuite, le manque de soutien et d'encouragement de la petite agriculture couplé aux orientations vers le déploiement de l'agriculture industrielle aboutit à un déclin de l'agriculture paysanne. Les petites exploitations sont économiquement fragiles. Bien que leurs activités permettent de subvenir à leurs besoins alimentaires de manière quasiment autonome, les paysans sont confrontés à de nombreuses contraintes pour tirer un bénéfice économique de leurs produits. Les raisons de ces difficultés sont nombreuses. Notons

par exemple que les normes européennes sont très difficiles à atteindre, d'autant plus que l'accès aux financements est un problème majeur. Etant donné la réticence des banques à leur prêter de l'argent, leurs capacités d'investissement sont réduites. Il leur est souvent impossible d'acquérir du matériel pour améliorer leur efficacité ou pour être aux normes. Par ailleurs, les fonds structurels européens sont attribués uniquement si le demandeur a la capacité de financer 50 % de la somme totale du projet. Or, les paysans ont rarement accès aux crédits bancaires et leurs financements propres sont souvent insuffisants pour assumer la moitié des dépenses de modernisation de leur ferme. Les petites exploitations sont donc peu soutenues face à ces difficultés d'investissement et d'adaptation. Les chiffres officiels parlent d'eux-mêmes : le Recensement Général Agricole de 2010 fait apparaître une chute de 14 % du nombre des exploitations depuis 2002.

Les fermes ne sont pas reprises par les jeunes et la population active migre vers les centres urbains roumains. En plus des différences de salaire et de retraite, les inégalités concernent aussi l'accès aux services publics ; si l'éducation et les services de santé sont bien développés en ville, ils restent rudimentaires dans les zones rurales. La population rurale est donc vieillissante. L'exode rural s'étalant au delà des frontières, la Roumanie a perdu 12 % de sa population en dix ans. Combien de milliers de roumains travaillent dans des conditions inhumaines et pour des salaires de misère dans les plantations de fraises en Espagne ou dans le bâtiment en Italie ?

Toutes les conditions sont réunies dans ce contexte avantageux pour que la firme agro-industrielle tire profit de la situation socio-économique. D'ailleurs, celle-ci s'applique à ce que le propriétaire ne s'attarde pas sur le contenu des clauses. L'implantation de Transavia nous offre un exemple probant. Depuis 2011 la firme a décidé de produire ses propres céréales pour nourrir sa basse-cour et pour les commercialiser. A quelques kilomètres de Cluj-Napoca, elle a ciblé les villages d'Aiton et Tureni. Avec une moyenne d'âge de 70 ans, la population est vieillissante et les terres sont peu à peu délaissées. Quoi de plus attrayant que de louer ses quelques hectares en contre partie d'une petite somme, surtout lorsqu'on n'est plus capable de les cultiver soi-même ? Dans une petite salle de la maison communale de santé, un salarié de Transavia conclut les contrats avec les propriétaires. Pas de costard intimidant, sa tenue est semblable à celles des

locaux. Aujourd'hui âgé, il était fonctionnaire à la mairie durant les années 1980. Cet homme habite le village, il est connu de tous et il loue lui-même sept hectares à Transavia - un intermédiaire idéal. En signant le contrat, le propriétaire s'engage à louer sa terre en l'échange de 100 €/ha ou 800 kg de céréales par an. Et s'il souhaite récupérer sa terre avant le terme des 10 ans ? Il doit payer 690 euros, soit quasiment le bénéfice de 7 ans de location, par année restante ! La majorité des propriétaires ne sont pas au courant de cette démesure, d'abord parce qu'ils ne l'ont pas lu – nombreux sont les personnes âgées qui ne savent pas lire couramment – et ensuite parce que personne ne le leur a précisé. La signature du contrat se fait de manière banalisée, sans prise de conscience des engagements... Les enfants ou petits-enfants découvriront ces détails lorsqu'ils projeteront d'utiliser la terre de leurs grands-parents.

Dernier trait du tableau, l'accaparement des terres est toujours rendu possible par la collusion des acteurs économiques avec les sphères politiques nationales et locales. Nous l'avons vu, les programmes gouvernementaux sont largement en faveur des industries agro-alimentaires. Il en est de même aux échelles régionales et locales. Prenons l'exemple de Maria Group. El Khalil Jihad et Youness Laoun, les deux actionnaires libanais, sont connus pour leur proximité avec des membres du gouvernement. Agro Chirnogi a notamment financé la campagne électorale d'Adrian Nastase. C'est d'ailleurs pendant que ce dernier était premier ministre (2000 – 2004) qu'Agro Chirnogi et Maria Trading ont obtenu les concessions des fermes d'État de Chirnogi (judet Calarasi) et de Prundu (judet Giurgiu). Les hommes d'affaires libanais seraient également liés au Parti Social Démocrate à l'échelle départementale grâce à des affinités avec Oana Niculescu Mizil Stefanescu, ancienne présidente de l'organisation départementale du PSD de Calarasi. Enfin, à l'échelle communale, Agro Chirnogi est connu pour avoir financé la campagne électorale de l'ancien maire, monsieur Vasile Checui. La firme finance également « Viitorul Chirnogi », l'équipe locale de football. Stratégie efficace, les activités agricoles et commerciales des firmes de Maria Group s'appuient donc sur les bonnes relations des hommes d'affaires libanais avec la sphère politique.

### **Les périls de ces accaparements**

Malheureusement, c'est peu dire que cet enchaînement de coïncidences

et l'accaparement des terres qui en découle sont nuisibles au dynamisme des communautés rurales et fragilisent la souveraineté alimentaire. L'accaparement des terres est moteur de mutations socio-économiques irréversibles qui menacent les territoires ruraux.

### *Dégradation de l'environnement*

Inutile de s'attarder sur le fait que l'agriculture pratiquée par les firmes agro-industrielles qui s'accaparent les terres est destructrice. Au plus proche de la population, elle provoque des désagréments continus. Par exemple, pour les habitants de Chirnogi, la firme Agro Chirnogi, c'est avant tout « des nuisances au quotidien », en particulier pour ceux qui vivent dans le quartier proche des silos. Le bruit est incessant et les ventilateurs projettent des poussières de maïs. « Six mois par an, l'air est irrespirable, on ne peut pas ouvrir les fenêtres de nos maisons, le sol de nos jardins est recouvert de poussière ». De plus, les machines agricoles et les camions de transport de céréales circulent sans arrêt dans le village et entre Chirnogi et le port d'Oltenita.

D'un point de vue écologique, puisqu'il s'agit toujours de monocultures, cette agriculture uniforme s'accompagne d'un affaiblissement, voire d'une destruction, des écosystèmes. Emilia West Rom a par exemple supprimé les deux derniers hectares de forêt de la commune pour étendre ses cultures. Ces pratiques agricoles requièrent également l'utilisation massive d'engrais azotés, phosphorés et potassés (NPK) entraîne la minéralisation et la mort des sols, ce qui les rend vulnérables à l'érosion. Ces produits, ainsi que les pesticides et les fongicides, polluent l'eau et détruisent la biodiversité. De plus, ce type d'agriculture étant indissociable de la grande distribution, il participe au changement climatique à cause de l'émission importante de gaz à effet de serre par le transport des marchandises. À travers tout le pays, l'accaparement agricole des terres est émetteur de pollutions locales et globales qui présentent des véritables risques, autant sur la santé que sur l'environnement.

### *Déséquilibre des systèmes agricoles de production et de consommation*

Evidemment, l'accaparement des terres accélère la concentration des activités agricoles et fragilise la souveraineté alimentaire. Sur les marchés alimentaires, les firmes accaparatrices sont très compétitives. Grâce à leurs

moyens de production très performants, leurs économies d'échelle et la perception importante de subventions, elles peuvent proposer des prix très attractifs. Face à une telle concurrence, les petits agriculteurs et les paysans ne peuvent pas participer pleinement aux échanges agricoles. Le fossé est d'autant plus grand que les petits paysans et agriculteurs sont peu soutenus et encouragés. Leurs activités sont donc délaissées au profit de la commercialisation de produits alimentaires issus de firmes agro-industrielles.

En alimentant les grandes surfaces roumaines et communautaires de produits bon marché, les entreprises ayant accaparé du terrain agricole orientent les habitudes alimentaires. Le consommateur, séduit par les prix bas, achète les produits issus d'une agriculture très productive. Or, pour être très compétitive, cette agriculture fonctionne sur un système industriel et sur une chaîne de production complexe. Par un marketing et une publicité omniprésents, elle encourage un mode de consommation indirect, dans lequel le consommateur choisit un produit sans savoir d'où il vient ni comment il est fabriqué. L'image et le prix deviennent des critères de choix au détriment de la qualité et du goût. L'accaparement des terres creuse donc le gouffre entre le consommateur et le producteur. L'agriculture qui accapare les terres participe alors à détourner le consommateur de la réelle qualité de son alimentation et l'oriente vers des produits dont les bienfaits pour la santé sont très controversés.

Enfin l'accaparement massif des terres agricoles influence les cours des prix du foncier. Entre 2000 et 2008, les prix des terrains agricoles roumains ont augmenté de 300 %. Cette inflation est une conséquence de l'ouverture des marchés à l'Union Européenne et de l'accaparement des terres. La hausse s'explique par le simple mécanisme de l'offre et de la demande. Puisque les investisseurs agro-industriels, roumains et étrangers, disposent de ressources financières importantes et que les transactions sont innombrables, les prix moyens des terrains ont tendance à augmenter. Malgré cette croissance, ils restent toujours bien plus accessibles que dans les pays de l'Europe de l'Ouest. Investir en Roumanie demeure donc un avantage pour les compagnies agro-industrielles étrangères. Toutefois, les petits agriculteurs et les paysans qui voudraient investir, dont les revenus sont très modestes et qui ont difficilement accès aux crédits bancaires,



peuvent péniblement assumer l'augmentation de ces prix afin d'acquérir de nouveaux terrains.

Au fur et à mesure de la concentration des terres, des activités agricoles et des débouchés alimentaires, la Roumanie assiste à la disparition de ses petites et moyennes exploitations. L'extinction de ces secteurs d'activités renforce l'exode rural.

### **En guise de conclusion : Affaiblissement des dynamiques humaines en milieu rural**

Si les firmes agro-industrielles peuvent s'emparer des terres, c'est avant tout parce que les terrains sont disponibles - ou potentiellement disponibles. La fuite de l'activité paysanne, à cause d'un manque de soutien et de reconnaissance, et l'exode rural forment donc ensemble la clef de voûte du phénomène d'accaparement des terres en Roumanie. Mais une fois la machine lancée, ces investissements agricoles à grande échelle, deviennent eux-mêmes moteur de l'exode rural et de l'affaiblissement du dynamisme socio-économique, par le contrôle des ressources naturelles et la dépossession de la ressource foncière.

Tout d'abord, l'accaparement de la terre induit la privation de la ressource foncière. Même si, en Roumanie, cela est généralement consenti par les populations locales, peu informées et vulnérables, cette dépossession de la terre affaiblit les activités agricoles existantes. Par ailleurs, le contrôle du foncier provoque souvent le contrôle de la ressource en eau. En accaparant les terres, les firmes mettent indirectement la main sur les eaux de surface ou les eaux souterraines locales afin de les utiliser pour l'irrigation. Dans ce cas, elles perturbent immédiatement le fonctionnement des communautés rurales. Sur le long terme, la population est soumise à l'imprévisibilité de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. En 2009, l'utilisation de l'eau par Emiliana West Rom a créé des dégâts dans la commune de Dudeștii Vechi. En amont du village, la firme cultivait alors du maïs, céréale très gourmande en eau. Alors que les précipitations manquaient, elle a créé un barrage temporaire afin de pomper un maximum d'eau dans l'Aranca, ruisseau qui traverse ensuite le village. Cette période estivale s'est donc caractérisée par l'assèchement du canal. Les habitants en ont particulièrement souffert, notamment pour l'arrosage de leurs jardins. La

stagnation de l'eau a aussi provoqué le dégagement d'odeurs nauséabondes et causé la mort des poissons de la rivière. Bien que les habitants aient déposé des plaintes à la mairie, la situation juridique est restée nébuleuse durant tout l'été, pendant que les habitants de Duestii Vechi subissaient les conséquences de pratiques agricoles irrespectueuses.

Ensuite, l'agriculture pratiquée par ces firmes étant très mécanisée, elle nécessite peu de main d'œuvre par hectare et ne crée donc peu d'emplois en milieu rural. De plus, ces emplois étant principalement saisonniers, ils sont précaires. Par exemple, à Chirnogi où 60 % ont plus de 60 ans, il y a très peu de sources d'emploi. La majorité de la population active quitte le village, définitivement ou non. Beaucoup sont partis s'installer dans la capitale, située à 60 km, ou à l'étranger, principalement en Espagne et en Italie. La population de Chirnogi est donc en déclin et Agro Chirnogi s'impose comme la seule source d'emploi. Le groupement de firmes emploie entre 600 et 700 employés, dont un quart sont des saisonniers, principalement des habitants de la région. Ils ont des contrats à durée déterminée de quelques mois durant les travaux d'été et sont au chômage le reste de l'année. Les ouvriers agricoles, ne sachant pas s'ils vont être embauchés ou non la saison estivale suivante, n'ont donc aucune sécurité de l'emploi et de revenu. De plus, des salariés font part de l'existence d'un syndicat, mais affirment qu'il n'est pas efficace à cause de la corruption interne à l'entreprise. Résultat : ceux qui restent, au moins une partie de l'année, sont soumis aux décisions de la firme, les autres partent.

Les investissements massifs dans le foncier sont peu créateurs d'emplois dans les milieux ruraux. Or l'emploi est le premier facteur d'attractivité d'un territoire. De plus, les impacts environnementaux sont tels qu'ils pourraient avoir un effet répulsif. Les investissements massifs dans le foncier ne renforcent pas l'attractivité de ces territoires et n'encouragent pas la venue d'une population active. En affaiblissant l'attractivité des territoires ruraux, le mécanisme accentue le gouffre qui sépare les espaces urbains des campagnes.

L'accaparement des terres agricoles en Roumanie est un frein au développement du pays et est déjà à l'origine de dégradations environnementales et de problèmes sociaux, qui s'aggraveront dans les

années à venir. Ce n'est de toute évidence pas une forme d'investissement qui répond aux besoins actuels des territoires roumains. Ce phénomène, en plus d'être destructeur, est dangereux. En effet, l'accaparement des terres est synonyme de concentration des informations et des ressources naturelles et financières dans les mains de quelques acteurs. De toute urgence, la dimension éthique doit être intégrée à l'économie agricole et alimentaire et aux décisions politiques.

**Judith Bouniol** est diplômée à l'École Supérieure Européenne d'Ingénierie de l'Espace Rural, a travaillé sur l'accaparement des terres avec Ecoruralis, association roumaine composée de paysans et jeunes qui soutient activement l'agriculture écologique et traditionnelle.

### Références

*Cette publication est une version écourtée d'une recherche publiée dans le rapport de la Coordination Européenne Via Campesina sur la concentration foncière, l'accaparement des terres et la lutte des peuples en Europe. La version complète (en anglais) peut être consultée au lien suivant <http://www.tni.org/briefing/update-land-concentration-land-grabbing-and-peoples-struggles-europe>*

# L'Afrique de l'Ouest à l'heure des acquisitions massives de terres

PAR Myriam Minville-Gallagher

*Cet article présente, de manière succincte, les premières conclusions de la première phase de l'étude sur les acquisitions massives de terres en Afrique de l'Ouest et leurs conséquences sur la souveraineté alimentaire et les moyens d'existence des exploitations familiales. Il explore l'ampleur et la nature des acquisitions, les stratégies et modalités de cession, le rôle des acteurs (inter) nationaux et leurs motivations. Les premiers résultats laissent à penser que le phénomène handicape les activités agricoles des communautés à la base et provoque la hausse des inégalités et des conflits sociaux.*

Cet article présente, de manière succincte, les premières conclusions de la première phase de l'étude sur les acquisitions massives de terres en Afrique de l'Ouest et leurs effets sur la souveraineté alimentaire et les moyens d'existence des exploitations familiales. Il ne reflète pas en tous points les positions de la COPAGEN<sup>1</sup>. Il s'agit d'un point de vue extérieur, non impartial, ponctué d'anecdotes d'un court séjour de terrain effectué en

---

1 La Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN), fondée en 2004 par Inades-Formation International et ses partenaires, regroupe des organisations de la société civile de l'espace de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) – organisations paysannes, ONG, syndicats, associations de développement, mouvements des droits de la personne, associations de consommateurs, organisations de jeunes, de femmes, etc. – qui interviennent dans le domaine de la gestion durable et de la valorisation des ressources naturelles. En janvier 2004, ces organisations ont lancé une action pour la protection du patrimoine génétique africain, manifestant ainsi, leur prise de conscience, leur désir commun et leur détermination de s'associer aux communautés de base pour défendre leur capital, leur héritage génétique, et contribuer à la sécurité alimentaire en Afrique, à travers la promotion de l'agriculture familiale.

Côte-d'Ivoire en février 2013. La participation de l'auteure a été réalisée par l'intermédiaire d'un stage auprès du Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective (REDTAC)<sup>2</sup>.

Le projet d'étude de la COPAGEN sur les conséquences de l'acquisition de terres en Afrique de l'Ouest sur la souveraineté alimentaire des populations locales a pour but d'éclairer plusieurs points, notamment la répartition localisée des terres et leur utilisation, la description des régimes fonciers, les différents modes d'accès à la terre, l'appropriation des terres, les acteurs en présence, leurs stratégies et leurs perceptions du phénomène. Dans un cadre plus large, l'étude s'attardera aussi aux systèmes de production locale, à l'organisation de la gestion des ressources naturelles, à la demande et à l'offre de la main-d'œuvre agricole, à la sécurité alimentaire ainsi qu'aux conflits fonciers latents ou potentiels en Afrique de l'Ouest. La recherche se veut donc transversale, participative et très large. Il s'agit d'un projet fort ambitieux, peut-être un peu trop, surtout compte tenu des défis que représente une telle coordination entre les différentes COPAGENS nationales et leurs partenaires canadiens. Le présent article présentera les premières conclusions de cette étude en rapport avec l'ampleur des acquisitions, les régimes fonciers, les stratégies et modalités de cession, les acteurs et les motivations qui les guident.

### **Méthodologie de l'étude**

Comme l'étude couvre neuf pays, une coordination régionale a été mise en place pour superviser sa mise en œuvre, de sorte qu'il y ait une harmonie entre les approches adoptées dans chacun des pays. L'espace couvert par l'étude a été divisé en trois zones d'étude regroupant, chacune, trois pays; 1) Bénin, Côte-d'Ivoire et Togo, 2) Mali, Sénégal et Guinée Bissau, 3) Niger, Guinée et Burkina Faso. La recherche a été coordonnée dans chaque zone par un chercheur principal<sup>3</sup>. L'étude a été conçue dans une perspective

---

2 Je tiens à remercier chaleureusement la COPAGEN pour sa collaboration dans la rédaction de cet article et tout au long du projet de recherche, pour son accompagnement des stagiaires du REDTAC, leur accueil chaleureux, leur rigueur de travail, mais surtout la vigueur de ses convictions. Les membres de la COPAGEN ont été, et demeurent, des scientifiques, mais surtout des humains, inspirants pour la poursuite de mes travaux.

3 Les trois chercheurs principaux par régions sont respectivement René Seg-

participative et endogène. C'est d'ailleurs ce caractère qui donne toute son originalité à l'étude. Elle a ainsi impliqué toutes les COPAGEN nationales et plusieurs de leurs partenaires. Des concertations ont eu lieu avec des responsables des COPAGEN nationales, des représentants des organisations paysannes, des élus locaux et des membres des communautés locales qui ont compris le bien-fondé de l'étude. En effet, le processus d'appropriation a été déclenché avec l'organisation d'ateliers locaux de restitution des résultats obtenus au cours de l'étude. Ainsi, les populations locales auront la possibilité de contribuer à ces discussions qui les concernent au premier plan, et ce, sur la base de données fiables recueillies avec leur participation.

### **Ampleur et nature des acquisitions**

Selon les inventaires réalisés dans neuf pays et la revue de la documentation, la situation se présente globalement comme suit :

#### **Comptabilisation des hectares acquis ou en cours d'acquisition selon le pays touché <sup>4</sup>**

Pays	Total (Ha) selon revue doc. (2013)	Total selon enquêtes terrain (2012)	Notes sur les données de terrain
Bénin	240 000	85 000	Données partielles terrain
Burkina Faso	200 000	290 000	
Côte d'Ivoire	70 000	40 000	Données partielles terrain
Guinée	110 000	35 000	Deux régions naturelles seulement
Guinée Bissau	n/d	5 000	Quelques villages seulement
Mali	170 000	720 000	Zone office Niger seulement
Niger	n/d	210 000	

benou, Assétou Samaké et Mamadou Goïta.

4 La phase d'inventaire devrait être terminée en septembre 2013. Les chiffres ont été arrondis pour une meilleure compréhension.

Pays	Total (Ha) selon revue doc. (2013)	Total selon enquêtes terrain (2012)	Notes sur les données de terrain
Sénégal	100 000	845 000	
Togo	n/d	10 000	Pour 84 cas seulement
Total	890 000	2 240 000	

(Land matrix, juin 2013 pour le total selon la revue documentaire)

Comme il est possible de le constater dans ce tableau, il y a de grandes disparités entre les données de la revue de la documentation disponible et celles de la collecte de la première phase. Les enquêtes de terrain n'ont pas couvert de façon systématique les territoires concernés. Elles ont utilisé, de manière partielle, les registres des services domaniaux. Ces derniers n'ont que très rarement ouvert leurs portes aux enquêteurs, de sorte que la majorité des données proviennent des personnes interrogées qui connaissent les cas enregistrés, mais qui n'ont généralement pas accès aux chiffres précis des superficies acquises. Les collectes ont été effectuées sur la base d'un guide exhaustif, fournissant des informations sur les superficies acquises, les propriétaires, les acquéreurs, les modalités de cession, les motivations des acteurs et la perception qu'ils ont du phénomène, etc. Une base de données en cours de standardisation est conçue de manière à permettre la correction des données existantes et l'introduction de nouvelles données au fur et à mesure de la disponibilité d'informations fiables. Les modifications et les ajouts d'information peuvent être confiés aux cellules de veille. Les études de terrains ont été réalisées de manière indépendante dans les différents pays de l'étude, ainsi, beaucoup de disparités existaient dans la présentation des résultats. Si certains rapports de la première phase étaient d'ordre quantitatif, d'autres présentaient leurs résultats de manière qualitative en mettant de l'avant les contextes observés. Ainsi, les rapports demandaient un travail de standardisation certain. Le problème majeur était celui de la circonscription d'une définition. En effet, la COPAGEN a fait le choix de ne pas déterminer une définition dès le départ afin de se laisser une plus grande marge de manœuvre. Bien que cela a permis d'analyser le phénomène de manière plus large, et d'ajuster le tir plus facilement pour les prochaines phases d'étude, il semble que cela ait permis un certain éparpillement dans les premiers résultats. Par ailleurs, comme évoqué plus

haut, la standardisation actuellement en cours pourra certainement pallier ce problème méthodologique.

Nous pouvons donc prévoir, l'établissement d'une définition inclusive qui prendra en compte la diversité des cas à l'étude :

*Nous considérons une acquisition massive de terres comme étant une transaction foncière (vente, location, don, etc.) réalisée dans la période allant de l'an 2000 à nos jours. Cette acquisition est réalisée par des acteurs internationaux ou nationaux (États, sociétés internationales et nationales, fonds d'investissements, individus, opérateurs économiques et politiques, etc.). L'acquisition est dite massive si elle est significative dans le contexte local. Les terres acquises doivent être utilisées à des fins agricoles, de culture agro-énergétique, d'exploitation minière, d'infrastructures touristiques ou de spéculation. On définit comme « significative » une acquisition massive en termes de superficie importante (taille d'une transaction ou superficie par agrégation), de territoires stratégiques ou d'une superficie disproportionnée comparativement à la taille moyenne des propriétés foncières dans une région donnée.*

Ces éléments de définition mis de l'avant lors de l'atelier de la COPAGEN en février 2013 dernier, tentent d'inclure différents cas de figures retrouvés dans les neuf pays étudiés; les acquisitions massives par agrégation que l'on peut retrouver au Burkina Faso, les acquisitions massives du Mali, les acquisitions touristiques ou stratégiques de la Guinée-Bissau, etc. En effet, au fil des discussions, il devenait évident que les définitions existantes convenaient davantage aux grandes acquisitions réalisées par les investisseurs étrangers telles qu'elles apparaissent dans les bases de données actuelles<sup>5</sup>. Ce genre de définitions mettrait de côté un double phénomène, particulièrement mis en évidence par la collecte de terrains et la documentation récente dans d'autres régions du monde, qu'est celui de l'acquisition massive par les nationaux et de la spéculation foncière par les élites politiques, sociales ou économiques des pays concernés.

### **Régimes fonciers, stratégies et modalités de cession**

Les terres acquises en Afrique de l'Ouest l'ont été sous les deux régimes fonciers qui se côtoient dans tous les pays concernés ; le régime coutumier caractérisé par des droits légitimes des communautés locales et le régime du droit dit

5 Base de données du Land Matrix ou accaparements répertoriés par GRAIN.



« moderne ». Les régimes fonciers, ainsi que leurs chevauchements, ont certainement des répercussions sur les modalités d'acquisition ou de cession de terres. D'ailleurs, ce point fut un élément très évocateur au fil des recherches. Si la documentation nous a permis de mettre de l'avant cette réalité juridique problématique pour les droits des communautés plus vulnérables, c'est lors d'un court séjour en Côte-d'Ivoire, en février 2013, que nous avons constaté que le problème allait au-delà de ce phénomène ; par l'instrumentalisation du droit par des fonctionnaires politiques auprès des communautés locales non instruites par exemple. Ce flou juridique créé au fil des années et ce, depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, s'est accentué dans les années 1990. Il a ainsi permis aux investisseurs étrangers et nationaux d'acquérir des terres beaucoup plus facilement, et cette mainmise a été réalisée de plusieurs manières.

En effet, au cours des études exploratoires, nous avons pu constater qu'il existait un grand nombre de modalités de cessions. Il s'agit entre autres de prêts à durée non déterminée, de prêts à durée déterminée, de baux emphytéotiques, de dons, des ventes et achats et des legs.

Le don et l'héritage sont évidemment des questions qui furent traitées plus particulièrement compte tenu de leur caractère, à première vue, sensible. Les dons de terres sont relativement répandus en Afrique de l'Ouest. Dans la communauté de Djougou, au Bénin, plus de 50 % des cessions ont été réalisées sous forme de don. Sans étude de cas approfondie, il est difficile de comprendre la teneur de ces cessions et la relation de pouvoir dans la transaction. Toujours au Bénin, dans le cas de Nangatchouri, un acquéreur aurait demandé quatre hectares pour y installer un complexe industriel. Les propriétaires terriens lui auraient donc cédé les terres sans contrepartie. Cependant, l'acquéreur aurait établi un acte de donation de 200 hectares moyennant une enveloppe de trois millions de FCFA (environ 6 000 dollars canadiens) au chef de collectivité. Les autorités locales ayant été corrompues par ce même investisseur, les plaintes de la communauté n'auraient eu aucune suite (APIC-SNV 2010, 2).

De plus, selon les traditions dans la plupart des pays africains, la terre n'est pas une marchandise. Elle ne fait donc pas objet de transaction financière. L'accès à la terre est géré selon des règles coutumières. Ainsi,

il est aujourd'hui toujours difficile de parler du prix de la terre. Ce qui est mis en avant est la coutume. Dans plusieurs localités de la Guinée, le montant offert lors de la transaction d'une terre n'était pas mentionné. Cependant, dans la plupart des cas, la cérémonie traditionnelle de remise de colas sanctionne l'accès aux ressources foncières. Une dizaine de noix de colas peut ainsi être remise en échange d'une terre ou de sa location<sup>6</sup> (Diawara 2000 et COPAGEN 2013).

Le cas de la Guinée-Bissau est plus particulièrement évocateur en termes de stratégies des acheteurs. La terre peut être offerte comme un don, ou être prêtée. Connaissant bien cette dynamique paysanne, les intéressés à l'acquisition massive de terres ont recours à des pratiques, jadis utilisées par les colons, auxquelles les communautés rurales restent très sensibles. Dans un premier temps, les futurs acquéreurs s'intègrent aux populations, font leurs réalités sociales et les problèmes locaux des villages, puis s'engagent parfois à les résoudre. Ils fournissent du tabac, de l'alcool et d'autres biens ayant une réelle valeur dans les communautés locales. Lorsqu'il s'agit d'une société islamisée, les acquéreurs offrent, surtout dans la période sacrée du Ramadan, du riz, du sucre, de l'huile alimentaire, et dans certains cas, ils donnent des tôles en zinc pour la toiture des mosquées ou des maisons. Ces pratiques coutumières forment aujourd'hui la principale stratégie de dépossession des terres au détriment des communautés en Guinée-Bissau (COPAGEN 2013).

Autre élément sujet à débat : le legs. La gestion des terres d'héritage peut conduire aux conflits familiaux ou à la perte de l'héritage communautaire. Une famille rencontrée à Ayamé, en Côte-d'Ivoire, illustre bien cette situation. La famille possédait plusieurs hectares de terres, mais elle a tout vendu à des particuliers à cause du manque de moyens financiers et de la mésentente au sein de la famille. Le chef de cette famille était le plus grand planteur de la région. Il avait épousé quatre femmes, et chacune avait des

---

<sup>6</sup> Au plan socioculturel, les noix de cola sont un signe d'amitié et d'hospitalité. Elles sont offertes à l'étranger par son hôte pour renforcer leurs relations. À l'occasion des cérémonies de baptême, de mariage ainsi que lors des sacrifices rituels, des bénédictions sont dites autour de quelques noix de cola. De plus, quand deux personnes ou plus doivent sceller un pacte, elles croquent la cola en jurant de rester fidèles aux engagements pris (Diawara 2000, 11).

enfants. À la suite de son décès, c'est un exécuteur testamentaire qui s'est occupé des enfants. Un certain nombre d'entre eux l'ont poursuivi en justice et ont obtenu le droit de vendre leurs parts. Si la famille a indiqué avoir perdu ainsi une centaine d'hectares, les inventaires effectués ont cependant prouvé qu'il s'agit plutôt de près de 1 000 ha. de terres. Quant au Bénin, l'on dénote au Sud, une « dislocation du tissu social » causé par un morcellement trop poussé des terres par legs (APIC-SNV 2010, 34). Des jeunes, qui veulent démarrer une carrière agricole, ne peuvent plus avoir accès à une partie des terres qui leur était traditionnellement attribuée par le chef de la communauté, puisqu'elles ont été presque toutes vendues (Nonfodji 2011, 7). Ces cas démontrent leur pertinence dans la définition de l'acquisition des terres, mais soulignent aussi la complexité des cas et de la nécessité d'études approfondies de terrain pour une meilleure compréhension du phénomène.

Finalement, l'étude pourra pousser à d'autres débats. Car, au-delà des simples modalités de transaction, existent les différents dispositifs contractuels, que nous pouvons retrouver en Afrique de l'Ouest entre l'acquéreur et le propriétaire de la terre ; pensons notamment au « Planter-Partager » fréquemment utilisé en Côte-d'Ivoire. Ses retombées sont encore aujourd'hui mitigées, mais cette modalité contractuelle opère une expansion impressionnante depuis le début des années 2000. Le même type de rapport foncier a été instauré au Togo, avec le « dibi-ma-dibi » (Colin 2011).

Ainsi, si l'étude présente de nombreuses informations et questionnements quant aux cadres fonciers, stratégies et modalités diverses de cession, tout cela implique des acteurs diversifiés qui méritent d'être étudiés de manière plus approfondie afin de mettre en lumière leurs relations et complexité.

### **Acteurs**

La documentation est abondante en ce qui concerne le rôle des acteurs internationaux dans les acquisitions des terres. Surtout lorsque l'on considère les grandes bases de données sur la question. Cependant, de plus en plus d'écrits indiquent une augmentation notable des acquisitions massives de terres par des citoyens des pays. Les premiers inventaires de l'étude qui ont été réalisés ont d'ailleurs confirmé cette tendance. Ainsi,

plutôt que d'établir une dichotomie étrangers-nationaux, nous avons réalisé une typologie selon les trois catégories suivantes : vendeurs-« octroyeurs », intermédiaires et acheteurs-acquéreurs. Les vendeurs-« octroyeurs » sont, à la fois, les autorités coutumières, les collectivités territoriales (conseils), ainsi que les personnes physiques propriétaires terriens. Les acquéreurs-acheteurs sont des personnes physiques, notamment les élites politiques, économiques, religieuses, sociales locales et nationales, les entreprises nationales et internationales, les États tiers ainsi que les organisations intergouvernementales. Quant aux intermédiaires, ces derniers peuvent à la fois comprendre des acteurs qui sont vendeurs-« octroyeurs » ou acheteurs-acquéreurs. Ils sont, en général, des facilitateurs, catalyseurs de la vente ; les personnes influentes (notamment les élites politiques, économiques, religieuses et sociales), les institutions de développement, la diaspora de certains pays ainsi que l'État.

D'ailleurs, cette phase exploratoire montre à suffisance que l'État est peu visible comme régulateur en faveur des populations, mais il est, dans beaucoup de cas, très présent dans les acquisitions comme facilitateur-intermédiaire des acquisitions de terres. Il serait intéressant d'approfondir davantage ce point dans la deuxième phase de l'étude et ainsi voir en quoi les politiques économiques et sociales de l'État peuvent venir influencer le phénomène.

Comme indiqué plus haut, les études des dernières années ont constaté l'ampleur des acquisitions réalisées par les citoyens des pays, sans que diminue l'ampleur de celles réalisées par les acteurs internationaux. Cette information apporte un nouveau regard sur la situation. Au Sénégal, par exemple, les acteurs nationaux urbains deviennent acquéreurs de terres non pas pour développer une exploitation agricole, mais pour investir ou spéculer. Les autorités sénégalaises ont mis en place des mesures pour inciter certaines classes de la société à acquérir des terres agricoles. Le Président Wade a ainsi élaboré, dans le cadre de la GOANA, en 2008, une circulaire qui invite chacune des communautés rurales du pays à mettre une superficie de 1 000 hectares à la disposition de ce programme. Il a été spécifié qu'il fallait prioritairement accorder la terre à ceux qui en avaient les moyens, ouvrant ainsi la voie à des attributions massives aux dignitaires politiques et religieux (Faye Benkhala 2011). Les hauts cadres de l'État ont

aussi été invités à investir dans le domaine foncier. Ainsi, la GOANA a suscité une forte ruée vers les terres agricoles. Des terres des communautés rurales ont été massivement attribuées à des personnes étrangères aux régions concernées (ministres et autres fonctionnaires de l'État) (Faye Benkhala 2011).

Ainsi, il serait intéressant d'étudier cette relation intersubjective entre le phénomène de l'acquisition des terres par des citoyens résidents et celle par des acteurs internationaux et de préciser leurs places respectives dans cette boucle transactionnelle. Le phénomène de l'acquisition des terres par des ressortissants nationaux est-il le résultat unique d'une augmentation de « l'investissement » étranger dans les terres ouest-africaines ? Ou est-il le résultat d'une transformation foncière couplée à une intégration économique plus poussée ?

### **Les motivations des acteurs**

Parmi les motivations déclarées des acquéreurs-acheteurs on note, d'une façon générale, la recherche des terres à valeur marchande, la mise en œuvre de projets pour l'emploi des jeunes, ainsi que l'augmentation de la production et des revenus des ménages ruraux, c'est-à-dire, le développement du pays par la création de la richesse. Il faudra, dans une deuxième phase, que les cas choisis permettent une étude plus approfondie des motivations et des perceptions des acquéreurs desquels nous présumons trop souvent les intentions et méthodes.

Quant à ceux qui cèdent leurs terres, ils évoquent plusieurs raisons ; la précarité de leurs moyens d'existence, l'enclavement des zones de production qui dissuade de l'exploitation des terres, l'acquisition des infrastructures sociales de base dans lesquelles l'État devait investir et a omis de le faire, l'infertilité des terres, les pressions des élus locaux ou nationaux qui veulent acquérir les terres, le profit à tirer des investissements étrangers, la création d'emplois (surtout pour les jeunes) et finalement, la peur de perdre les terres (« si on ne les vend pas, l'État va les prendre »).

La question de l'État, sous-investissant dans le domaine de l'agriculture des petits producteurs, qui a été évoquée plus haut, est un élément fréquemment recensé. Elle demeure une question majeure sur le rôle de

l'État dans l'acquisition de terres en Afrique de l'Ouest, mais aussi, en aval, dans son investissement dans les intrants et les productions agraires familiales en général.

Les motivations nous ramènent aussi au débat sur la distinction des sexesopécificités dans le cadre de cette étude. Il est apparu crucial d'étudier les motivations, perceptions et conséquences de manière distincte, selon l'âge, le genre, etc. Le cas du Bénin est évocateur en ce sens. L'obtention de financement à court terme pour subventionner une nouvelle activité économique, ou des études, a été une motivation régulièrement recensée. Comme l'indique Nonfodji, au Bénin, l'une de ces activités économiques est l'achat de motos afin de travailler en taxi-moto (« Zemidjan »). Intéressant, il semble que les jeunes accélèrent le processus de la vente. Ils pousseraient les aînés à vendre leurs terres pour faire face au chômage en démarrant de nouvelles activités économiques comme celles-ci (Nonfodji 2011 et Angnstelm 2010, 9). Est-ce vraiment le cas partout? Des groupes de jeunes rencontrés à Ayenouhan, en Côte-d'Ivoire, nous prouveraient du contraire dans leurs constants efforts à empêcher la location à rabais des terres de leur village à une compagnie israélienne d'huile de palme. Le chef de la jeunesse a même refusé son enveloppe compensatoire pour la location de son terrain, la considérant trop modeste.

### **Conclusions**

Cette phase exploratoire de la recherche a permis de mieux cerner le phénomène d'acquisition massive de terres à un niveau régional. La première phase de l'étude a permis de recueillir des données sur les acquisitions massives de terres dans les neuf pays couverts par la COPAGEN. Dans l'ensemble, l'étude a mis en lumière l'ampleur du phénomène d'acquisition massive de terres en Afrique de l'Ouest, les différentes catégories d'acteurs en jeu, leurs motivations, mais aussi leurs points de vue sur le phénomène. Il est apparu que certains acteurs comme les intermédiaires-démarcheurs et les acteurs politiquement et économiquement influents sont plus aguerris et plus aptes à « détourner » les transactions en leur faveur. Il sera certainement nécessaire d'approfondir l'analyse du rôle de ces acteurs.

Bien que plusieurs rencontres et entretiens nous aient démontré les effets mitigés des acquisitions de terres, il serait scientifiquement malhonnête

de citer, à ce stade-ci, les conséquences présumées du phénomène sur les moyens de subsistance des communautés locales. En effet, nous sommes en route vers une étude plus approfondie. Cependant, il y a une forte appréhension que le phénomène handicape les activités agricoles des communautés à la base et provoque la hausse des inégalités et des conflits sociaux. Cet exercice a permis de confirmer la nécessité d'une recherche consacrée à la région de l'Afrique de l'Ouest. Il est prévu que l'un des résultats de l'étude serait la mise en place des cellules de veille au sein des communautés de base. Ces cellules de veille amélioreront le contact avec les personnes touchées par le phénomène en vue de poursuivre la collecte des données et l'approfondissement des analyses. Une fois cette première étape franchie, trois pays seront choisis pour la poursuite des recherches.

Finalement, pendant que les institutions financières voient ces acquisitions massives de terres comme des investissements productifs dans l'agriculture, nous ne pouvons nous empêcher, tant au Nord qu'au Sud, de craindre leurs effets sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations concernées. Mais au-delà des résultats de cette deuxième phase, axée sur les conséquences des acquisitions de terres, cette recherche aura permis un réel travail collaboratif Sud-Nord, mais aussi, et surtout, avec les populations touchées par un cadre de recherche participatif et innovant.

**Myriam Minville Gallagher** est actuellement agente de recherche pour le REDTAC et le CÉTASE à l'Université de Montréal. Elle a effectué un stage dans le cadre du projet de recherche de la COPAGEN et finalise actuellement ses travaux de maîtrise sur la question des acquisitions de terres en Afrique de l'Ouest. Ses champs d'intérêts sont les questions de souveraineté alimentaire, de développement et les processus de démocratisation en Afrique et au Moyen-Orient.

### Références

ANGSTHELM et al. 2010, « *Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements massifs dans les terres agricoles au Bénin* ». Rapport pour la Synpa, CCFD – Terre solidaire et Coordination Sud – Solidarité Urgence développement.

APIC. SNV. 2010. “Rapport final de l'enquête foncière sur l'acquisition à grande échelle dans la commune de Djougou et l'analyse des activités des nouveaux acteurs dans l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, la sylviculture, etc. dans la dite commune”

*Action pour le développement du peuple. Septembre.*

COLIN, Jean-Philippe et François Ruf. 2011. « Une économie de plantation en devenir ». *Revue Tiers Monde*. N. 207, 2011/3.

COPAGEN Guinée. 2013. « Rapport exploratoire sur l'acquisition massive des terres en Afrique de l'Ouest - Guinée ».

COPAGEN Guinée-Bissau. 2013. « Rapport exploratoire sur l'acquisition massive des terres en Afrique de l'Ouest - Guinée-Bissau ». Février 2013.

DIAWARA, Djiramba. 2000. « Les données statistiques sur les produits forestiers non-ligneux en république de Guinée ». Programme de partenariat CE-FAO. Juillet 2000.

FAYE I.M., BENKHALA A., Touré O., SECK S.M., BA C.O. (2011). *Les acquisitions de terres à grande échelle au Sénégal : description d'un nouveau phénomène. Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), 45 pages.*

NONFODJI, Paulette. 2011. « China's Farmland Rush in Benin : Toward a Win-Win Economic Model of Cooperation? ». Présenté dans le cadre de *International Conference on Global Land Grabbing*. 6-8 Avril 2011, page 7.



# L'action collective face à l'accaparement dans la jungle du Pérou

PAR Cécile Famerée

*Au moment où le Pérou ouvre la porte aux investissements étrangers, on assiste à une explosion des conflits sociaux liés au contrôle des ressources naturelles. Les populations qui les utilisent sont directement menacées par les investissements à grande échelle qui nécessitent de grandes quantités de terre et de ressources naturelles pour leur fonctionnement. Basé sur le cas de San Martín, dans la jungle péruvienne, cet article explore quelques leçons sur les facteurs qui permettent à la résistance de « gagner du terrain ».*

Les possibilités et les contraintes inhérentes à une structure politique contribuent à comprendre l'action collective et le discours autour duquel celle-ci s'organise. Le cas étudié permet de constater que la signification politique d'un discours autour de la terre remet en question l'autorité centrale et la présence de l'entreprise, alors qu'un discours axé sur l'environnement a tendance à accommoder les intérêts des élites et à être moins menaçant. Ces changements de discours s'opèrent en parallèle au changement de la structure politique. Nous pouvons aussi noter que lorsque les opposants se mobilisent dès qu'ils prennent connaissance de l'investissement et avant que celui-ci n'ait eu de conséquences, cela contribue à renforcer leur capacité d'agir collectivement. Ils participent alors aux luttes de pouvoir et à sa reconfiguration. Il est intéressant aussi de remarquer que les paysans, une fois mobilisés, peuvent faire pression et briser le lien existant entre les élites locales et les investisseurs. Inversement, lorsque les acteurs se mobilisent trop tardivement, une fois que les premières répercussions de l'accaparement des terres se sont produites, leurs demandes sont mélioratives et leur capacité d'agir collectivement largement réduite et dépendante de facteurs structurels.

### **Au Pérou, montée des accaparements et conflits liés au contrôle des ressources**

Dans la région étudiée, la population dépend des ressources biologiques pour ses pratiques de vie quotidienne et pour sa survie. Dans cette société basée sur l'agriculture de subsistance, la majorité des paysans comptent sur leur terre pour assurer leurs besoins alimentaires quotidiens. L'eau des rivières et des sources est nécessaire à la survie, et la pêche, la chasse et l'agriculture font partie des stratégies de subsistance. Les produits les plus cultivés sont le riz, le maïs, le yucca, la banane, le cacao, les fèves, d'abord pour l'autoconsommation, et ensuite pour le marché local. Le riz, orienté vers l'agriculture d'exportation, a été introduit dans la région au début des années 80 et depuis les années 2000, de nouveaux produits comme la papaye, le cœur de palme et la palme africaine sont cultivés. L'élevage de bétail est aussi commun surtout parmi la population qui a émigré dans la jungle depuis la Sierra. La population, majoritairement regroupée en communautés, s'est progressivement établie souvent à la lisière de la forêt longées par trois rivières (la Shanusi à l'Ouest, la Caynarachi au Sud et la Huallaga à l'Est) qui délimitent la zone. Les communautés de la vallée du Caynarachi, qui font l'objet de cette étude, font partie d'un des districts les plus pauvres du Pérou avec 85,2 % de la population vivant en deçà du seuil de la pauvreté (INEI, 2007). Néanmoins, il faut souligner que, selon un diagnostic de la municipalité (2010), 69 % des habitants de la région arrivent à combler leurs besoins alimentaires de base. Il en résulte donc une forte dépendance envers la terre et les ressources naturelles pour assurer la sécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire et le contrôle des ressources naturelles par les populations qui les utilisent sont directement menacés par les investissements à grande échelle qui nécessitent de grandes quantités de terre et de ressources naturelles pour leur fonctionnement. Depuis le début des années 90, c'est une politique néolibérale agressive qui a été mise en place par les autorités gouvernementales successives. Alors que le Pérou avait réussi à casser le système de latifundia qui avait dominé jusque dans les années 70, on assiste aujourd'hui à un processus de reconcentration de la terre dans les mains de quelques grandes familles (CEPES, 2009). Avec un taux de croissance soutenu depuis les années 2000 et un cadre juridique très favorable aux investissements, incluant les changements introduits par

la signature de nombreux traités de libre échange (États-Unis, Canada, Chine, Singapour...), le Pérou a été qualifié par la Banque Mondiale dans ses rapports « Doing Business » comme le pays protégeant le mieux ses investissements. Il faut mentionner les 99 décrets qui ont été édictés dans le cadre du traité de libre-échange avec les États-Unis dont une dizaine (« Ley de la selva ») menaçait directement le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles par les communautés indigènes ainsi que par les communautés paysannes. Plusieurs de ces décrets ont été abrogés sous la pression d'une mobilisation extraordinaire qui a eu lieu dans toutes les régions de l'Amazonie, mais qui s'est soldée par la mort d'une trentaine de personnes à Bagua parmi la population civile et les représentants des autorités (Benavides, 2011). Avec une politique d'accaparement des ressources au nom de « l'intérêt national » (Eguren, 2011) explicitement décrite par l'ex-président péruvien, Alan Garcia Perez, dans trois articles dans le journal le plus vendu au Pérou (El Comercio, 2007, 2008), on assiste à une explosion des conflits sociaux liés au contrôle des ressources naturelles. En effet, ces conflits ont été multipliés par 12 entre décembre 2006 et décembre 2010 pour atteindre 164 conflits en date d'aujourd'hui (Defensoria del Pueblo 2006, 2010) alors que 195 personnes sont mortes et 2 312 autres ont été blessées durant le mandat d'Alan Garcia (Defensoria del Pueblo, 2012).

### **Mise sur pied d'un projet à Loreto et à San Martín**

C'est dans ce contexte qu'un puissant groupe péruvien a demandé au gouvernement central, par l'intermédiaires de sociétés filiales, l'adjudication de trois territoires adjacents mais séparés par la frontière départementale entre San Martín et Loreto, afin d'y exploiter des plantations de palmes africaines (elais) destinées à la production de biodiesel. Du côté de Loreto, ce sont approximativement 7 000 hectares qui ont été sollicités et octroyés par le gouvernement central. À San Martín, une demande pour 3 000 hectares et une autre pour 6 000 hectares ont été faites. Les 3 000 hectares ont été octroyés alors que l'entreprise a retiré sa demande pour 6 000 hectares supplémentaires après quelques années. Ces trois demandes d'adjudication ont été déposées dans le courant de l'année 2006 mais avec des parcours différents (voir le tableau résumé ci-dessous) sur lesquels nous nous pencherons en mettant en évidence les stratégies de résistance qui ont animé les opposants à San Martín.

Notre cas se déroule à la frontière disputée entre les départements de Loreto et de San Martín. Une route reliant les deux villes principales de chaque département servait autrefois de piste d'atterrissage pour le narcotraffic. Bien que la culture de la coca semble marginale, son éradication totale justifie souvent la présence de l'armée dont le rôle semble davantage destiné à protéger les plantations à grande échelle. Cette région est aussi connue pour avoir abrité le siège du « Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru » (Movimiento revolucionario Tupac Amaru, MRTA), une organisation inspirée par les guérillas de gauche qui ont émergé en Amérique latine au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Les données pour cet article ont été recueillies entre août 2010 et mars 2011 dans la jungle péruvienne. La région amazonienne, qui constitue 60 % du territoire péruvien, présente un climat chaud et humide, avec une jungle tropicale composée de forêts vierges qui abritent l'une des plus grandes biodiversités du monde. Le Pérou fait partie des 12 pays ayant la biodiversité la plus variée au monde, et le pays se trouve en tête du classement pour sa grande variété d'oiseaux, de grenouilles, de mammifères, de papillons, de plantes et d'arbres (Biodamaz, 2004).

**Tableau résumé**

Région	Superficie (en mars 2011)	Statut et questions critiques
Loreto/ Alto Amazonas Zone A (29 millions de US \$)	7 029 hectares octroyés par l'État. Au moins 5 000 hectares acquis auprès de paysans et d'associations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement en cours : plantation de palmes et construction d'une plante industrielle (juillet 2011).</li> <li>• Au moins 12 000 hectares déforestés.</li> <li>• Paysans déplacés (approximativement 300 personnes) et au moins deux associations de fermiers démantelées.</li> <li>• Opposition d'une association mais division et fragmentation sociale.</li> <li>• Mobilisation tardive autour de la pollution de l'eau.</li> </ul>

Région	Superficie (en mars 2011)	Statut et questions critiques
San Martín Zone B (8 millions US\$)	3 000 hectares octroyés par le gouvernement central	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement en cours mais paralysé à de nombreuses reprises.</li> <li>• 2 000 hectares déforestés.</li> <li>• Déplacements de paysans limités; expansion de la société limitée.</li> <li>• Opposition d'un ensemble de communautés autour de leurs dirigeants locaux avec le soutien tardif du gouvernement régional.</li> <li>• Mobilisation pour la défense de la terre puis autour de la défense de l'environnement.</li> </ul>
San Martín Zone C (20 millions US \$)	6 129 hectares requis mais non octroyés. Retrait de la demande de la société.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement paralysé et retrait de la demande d'adjudication (mêmes acteurs locaux que zone B).</li> <li>• Zone déclarée « de protection environnementale » par une ordonnance municipale, mais résistance déstabilisée.</li> </ul>

\* Pour des raisons de sécurité, nous nous sommes contentés d'indiquer les noms des deux régions, sans préciser les noms des districts et des communautés ni du groupe péruvien à l'origine de ces investissements.

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, on peut noter que l'issue des requêtes a été différente à Loreto et à San Martín en raison de l'interaction entre les acteurs locaux et régionaux. Dans le cas de San Martín, la résistance au projet d'investissement a réussi à freiner les ambitions de la société. La suite de cet article concerne les actions concrètes menées par les acteurs de San Martín bien que nous ferons référence ponctuellement au cas de Loreto.

On observe un consensus dans la documentation sur les mouvements sociaux concernant le rôle des ouvertures ou bien des contraintes de la structure politique pour expliquer l'émergence de ces mouvements (Tarrow, 1994). Il peut s'agir, par exemple, de division au sein des élites, ce qui constitue une opportunité pour l'action collective. Dans le cas de San

Martín, un discours du gouvernement régional orienté vers la promotion et la défense de l'environnement a certainement facilité la mobilisation des acteurs locaux. Conjointement à cette ouverture au sein de la structure politique, nous décrivons ci-après les mécanismes concrets qui ont permis aux opposants de faire face à un des groupes les plus puissants du Pérou.

Il faut savoir que les coutumes dans cette région de la jungle consistent à cultiver une petite parcelle de terrain (entre 0,5 hectare et 2 hectares) et de garder le reste du terrain (de 20 à 30 hectares) sous forme de forêt vierge pour d'autres usages. Dans le cas peu probable de la possession d'un titre de propriété, le titre ne couvre que la partie cultivée au moment de la demande, ce qui soulève des doutes sur l'efficacité du programme de formalisation de la propriété comme outil de protection des droits de propriété. Au début de 2006, des paysans ont commencé à affluer à la municipalité pour se plaindre que leur terrain était envahi et que des sentiers étaient construits. Peu de temps après, ces paysans ont noté la présence d'une société et de fonctionnaires de l'agence des titres de propriété en train de délimiter des zones en partie au sein de ce qu'ils considèrent et gèrent comme leur forêt communale, en partie sur des terrains à couverture forestière mais de propriété privée. C'est à ce moment-là que les communautés ont appris qu'une partie des terres de forêt vierge de leur district avait été destinée à un investissement agro-industriel pour la monoculture de la palme africaine au nom de l'intérêt national.

### **Résistance de la communauté**

Étant donné qu'un grand nombre de paysans avaient réclamé un titre de propriété bien avant que l'entreprise n'apparaisse, il leur semblait inacceptable que les conditions soient différentes pour l'entreprise. Des confrontations directes violentes sont survenues sans toutefois être représentatives du déroulement des événements, et une des premières actions menées par un groupe de paysans a consisté à rendre impossible les activités de démarcation en cours, en empêchant les fonctionnaires de l'agence de formalisation de la propriété de procéder.

En guise de réaction, une seconde mesure, décidée au niveau local entre les paysans, en accord avec des associations locales, visait directement le maire qui était accusé d'avoir facilité l'entrée de la société dans les limites

du district sans en informer ou consulter la population. Un rapport du « Bureau de défense de la population » (Defensoria del Pueblo) de juin 2006 relate les événements : « Autour de 200 habitants ont paralysé la municipalité, en empêchant que le maire et ses fonctionnaires ne rentrent. Ils exigent que les accords concernant l'exécution des limites du district soient respectés, ce qui n'a pas été le cas dû à la connivence présumée entre le maire et la société ». Le maire a été évincé de ses fonctions et a été amené à quitter le district. De nouvelles élections municipales ont été organisées dans la foulée.

Une troisième action a eu pour objectif d'établir des canaux de communication entre le district et les 23 communautés concernées, soit pour faire acheminer les plaintes des paysans, soit pour diffuser des informations au sujet de l'entreprise que certains groupes de paysans surveillaient.

Un comité de défense a été mis sur pied afin de coordonner les actions à mener et d'établir le dialogue avec l'entreprise, comme l'explique un intervenant : « L'entreprise faisait des sentiers, et nous les avons rejoints pour les inviter au district. Ils ont répondu qu'ils viendraient mais ne sont pas venus. À la deuxième invitation, ils ont envoyé un représentant, mais la population voulait parler au gérant de l'entreprise qui est finalement venu à la troisième invitation. On a conclu un accord établissant que l'entreprise avait de 8 à 10 jours pour retirer ses machines et arrêter de travailler ici, mais ils n'ont pas respecté l'accord ». Après quelques tentatives de dialogue, le comité de défense a décidé de rejeter la présence de la société comme le mentionne un ex-promoteur en charge des relations communautaires de la société : « Dans la Vallée, la stratégie a consisté à refuser l'entrée de la société dans le district. J'ai été menacé et évacué du village en tant que promoteur de l'investissement ». De même, la cinquième action décidée par le comité de défense a visé à contrecarrer sa stratégie de communication avec les communautés en refusant les pots-de-vin et toutes les offres monétaires. Un membre du comité l'explique comme suit : « La société voulait nous donner des ordinateurs, et on s'est réunis avec les professeurs et on a décidé de refuser les ordinateurs, de refuser tous les pots-de-vin. C'est la stratégie de la société d'acheter les gens pour arriver à ses fins. » Enfin, le comité de défense a organisé des manifestations locales et

régionales pour informer la société civile de sa lutte : « Nous avons voulu lancer le message partout et à toutes les autorités que nous n'allons pas laisser la société nous prendre nos terres. Nous avons fait plusieurs marches et manifestations dans différentes villes pour que tout le monde soit au courant. » Rapidement, le « Bureau de défense de la population » a reconnu leur action et les a répertoriés dans la liste des conflits sociaux et s'est rendu sur place pour demander une halte des activités de la société tant que celle-ci n'aurait pas produit toute la documentation juridique nécessaire.

### **Quelques leçons sur les contraintes et les occasions d'agir**

Ce bref récit sur les premiers mois d'interaction entre les communautés et l'entreprise montre d'une part, que les opposants à l'accaparement des terres ont systématiquement visé à affaiblir les liens existants entre les élites ou les liens que l'entreprise essaye de tisser avec des membres clés de la communauté. En évinçant leur maire, les opposants rompent la relation entre la société et les autorités locales. En empêchant les travaux de démarcation de se poursuivre, les opposants retardent l'investissement, rendent public le conflit aux niveaux local et régional. En refusant les pots-de vin, ils empêchent l'entreprise de créer des liens avec des acteurs clés (professeurs du village, Club des mamans, etc.). La mobilisation immédiate a aussi facilité le maintien d'un certain degré de cohésion sociale, qui permet de contrecarrer les stratégies de la société tentant d'établir des relations avec la communauté par des dons et des cadeaux qui contribuent à diminuer le capital social (Bebbington et al., 2008).

De plus, cette étude de cas met en évidence l'importance de la mobilisation au moment où les acteurs apprennent l'existence de l'investissement. Il existe une fenêtre entre le moment où les acteurs prennent connaissance de l'investissement et le moment où l'investissement a ses premières répercussions. Lorsque les opposants saisissent cette occasion, leur capacité à participer aux luttes de pouvoir et à influencer la reconfiguration des relations de pouvoir semble supérieure (cas de San Martín : zone B et C) par rapport à une réaction plus tardive (cas de Loreto : zone A). Un investissement qui engendre un accaparement de terres a des conséquences qui contraignent à la mobilisation, notamment parce qu'il s'accompagne souvent d'un déplacement de paysans qui se fait de façon éparpillée dans l'espace et dans le temps, ce qui rend difficile la mémoire collective in



situ. La reconfiguration des relations de pouvoir qui s'ensuit pousse les opposants à faire des demandes qui auront plutôt tendance à se conformer à cette nouvelle reconfiguration plutôt que des demandes qui remettent en question le « nouveau » pouvoir en place. C'est le cas de Loreto (zone A), où, bien que dans cette région le discours politique du gouvernement régional n'ait pas facilité l'action collective, une association de paysans s'est opposée à l'entreprise sans toutefois générer au début une mobilisation des communautés potentiellement touchées. Ce n'est qu'à la vue des conséquences de l'accaparement des terres, qu'une mobilisation plus tardive de la population restante s'est articulée pour protester contre la pollution de l'eau. Il s'agissait d'une demande ne remettant pas en question le nouveau pouvoir en place contrôlé par l'entreprise et visant simplement à rétablir des besoins primaires autrefois comblés par la rivière. La reconfiguration des relations de pouvoir à la suite de l'accaparement des terres et de ses conséquences désastreuses contraint la population restante à des demandes « mélioratives » (Tarrow, 1994) et affaiblit sa capacité d'action collective largement dominée par les facteurs structurelles.

Il faut définir les ouvertures et les contraintes de la structure politique à tous les niveaux afin de mettre en lumière les coalitions potentielles et les appuis sur lesquels peuvent compter les opposants. Cela sert également à écarter certaines actions en cas de répression, de campagnes de diffamation et de criminalisation de la protestation sociale et à ainsi pouvoir adapter le discours et les actions à mener en tenant compte de la conjoncture politique. Souvent, les demandes s'ajustent à la marge de manœuvre dont les opposants disposent. Cette marge est parfois si mince qu'elle pousse à la résistance cachée et clandestine. Lorsque des changements surviennent quant aux relations de pouvoir local, régional et national, cela peut représenter une occasion ou une contrainte pour agir collectivement, même lorsque la résistance est déjà en cours (voir ci-dessous). Dans ce derniers cas, ce changement peut déstabiliser la cohésion sociale et représenter un risque pour la résistance exprimée.

Dans le cas de San Martín, la résistance a permis de freiner l'expansion de la société en ce qui concerne l'acquisition de terres, par l'entremise des paysans locaux de la municipalité ; de paralyser les travaux de l'entreprise à plusieurs reprises dans la zone B ; de limiter le déplacement de paysans et

de pousser l'entreprise à se retirer de la zone C. Cette zone C a été déclarée « zone de protection environnementale » par ordonnance municipale et ce, juste avant les élections municipales. Malgré cette victoire, la déclaration de protection environnementale n'a pas été comprise par tous les acteurs de la résistance. Certains paysans, notamment ceux qui cultivaient dans cette zone, ont interprété cette déclaration comme une trahison et n'ont pas reconduit le maire pour un nouveau mandat. Un changement d'orientation politique lors des élections municipales a redéfini le discours autour duquel l'action collective s'était articulée jusque-là. À partir des élections, les acteurs se sont mobilisés autour de la défense de l'environnement, alors qu'auparavant, la défense de la terre était la cause à laquelle une majorité de paysans s'étaient ralliés même si tous ne se sentaient pas concernés de la même façon.

Il faut souligner que dans le contexte étudié, un discours basé sur la défense de l'environnement n'a pas la même signification politique et est beaucoup moins menaçant pour les intérêts de l'entreprise. Un tel discours constitue davantage une occasion d'affaires pour l'entreprise qu'une contrainte. D'une part, malgré la déforestation de la forêt vierge (au moins 14 000 hectares pour les zones A et B sans parler des répercussions environnementales connexes), la société investit pour se donner une image verte et pour pouvoir postuler sur le marché des subsides grâce à des actions écologiques symboliques. D'autre part, l'entreprise est ravie de créer des ponts avec le gouvernement régional dont le discours politique a reposé sur l'environnement. Alors qu'un discours basé sur la défense de la terre remet en question la présence de l'entreprise ainsi que la politique du gouvernement central qui a adjugé la terre de façon pour le moins irrégulière, un discours écologique offre la possibilité de réconcilier les élites, ne défie ni les intérêts de l'entreprise, ni la politique d'accaparement de la terre du gouvernement central et est à la base de nouvelles divisions au sein des acteurs de la résistance.

À travers ce bref récit, nous avons voulu démontrer que l'accaparement des terres fait partie de la politique du gouvernement central péruvien (du moins jusqu'en 2011). Le cadre législatif a été adapté pour que ces acquisitions de terres se fassent au nom de l'intérêt national (Eguren, 2011) alors que les programmes censés formaliser les droits de propriété

ont échoué à protéger les détenteurs de ces droits, tout comme les procédures d'acquisitions transparente (Borras et al., 2010). Face à cela, la résistance s'articule autour des possibilités et des contraintes de la structure politique. Nous avons mis en évidence qu'une mobilisation immédiate et une ouverture dans la structure politique renforcent la capacité d'action collective des opposants à participer aux luttes relatives au contrôle des ressources naturelles. Une mobilisation basée sur la défense de la terre a une signification politique forte et menace directement, à la fois l'entreprise et la politique du gouvernement central. Les changements au niveau de la structure politique modifient les rapports de force et entraînent de nouvelles divisions et un discours plus « accommodant » eu égard aux intérêts des élites. Cette dynamique est aussi celle qu'on retrouve lorsque les opposants ne se mobilisent pas immédiatement. Dans ce cas, les conséquences de l'accaparement des terres affaiblissent la capacité d'agir collectivement et la reconfiguration des relations de pouvoir contraint les acteurs d'une mobilisation tardive à s'articuler autour de demandes qui viseront le rétablissement de leurs besoins primaires plutôt que la remise en question du contrôle la terre.

**Cécile Famerée** est candidate au doctorat à l'Institute of Areas Studies (LIAS), à l'Université de Leiden. Sa recherche porte sur l'accaparement des terres, les conflits sociaux, la résistance, et la gouvernance des ressources naturelles. Elle est membre de l'Observatoire sur la Sécurité Alimentaire (CERIUM, Université de Montréal) et du réseau Land Deal Politics Initiative. (Adresse: cecilefameree@yahoo.es)

## Références

Bebbington, A.; Bebbington, D. H.; Bury, J.; Langan J.; Muñoz, J.P. and Scurrah, M. (2008) *Mining and Social Movements: Struggles over Livelihood and Rural Territorial Development in the Andes*, *World Development*, Vol. 36, No. 12 pp.2888-2905

Benavides, M. (2010) *Amazonia Peruana: el choque de dos visiones de desarrollo: la protesta indígena del 2008 y 2009 frente a los decretos legislativos que afectaban sus territorios*; Paper presented to the Annual World Bank Land Policy & Administration Conference, Washington DC, 26th-27th April, 2010, pp.16

Borras Saturnino J. M., McMichael, P. and Scoones, I. (2010) 'The politics of biofuels, land and agrarian change: editors' introduction', *Journal of Peasant Studies*, 37: 4 (Special Issue), pp. 575 — 592

*Defensoria del Pueblo (2012) Violencia en los conflictos sociales, Rapport spécial sur la violence No. 156. Disponible <http://www.defensoria.gob.pe/temas.php?des=3>*

*Defensoria del Pueblo, Reportes mensuales: Junio 2006, Diciembre 2006, Diciembre 2010. Disponible : <http://www.defensoria.gob.pe/temas.php?des=3>*

*Eguren, F. (2011) "Land Grab" a la Peruana, Opinion pieces, 7 Mars 2011, Centro Peruano de Estudios Sociales (CEPES)*

*El Comercio (2007) El síndrome del perro del hortelano, Alan Garcia Perez, Article 28/10/2007*

*El Comercio (2008) El perro del hortelano contra el pobre, Alan Garcia Perez, Article 02/03/2008*

*IIAP-BIODAMAZ (2004) Sistema de información de la diversidad biológica y ambiental de la Amazonia peruana-SIAMAZONIA. Iquitos, Peru. <http://www.siamazonia.org.pe/>, consulted on the 27th and 28th of December 2010.*

*INEI (2007) Censos Nacionales 2007: XI de Poblacion y VI de Vivienda, Oficina de Tarapoto, Peru*

*CEPES (2009) La gran propiedad vuelve al campo, Centro Peruano de Estudio Sociales (CEPES), La Revista Agraria, Mayo 2009, N.107*

*Municipalité distritale (2010), Plan de Desarrollo Concertado 2010-2021, Municipalidad Distrital, Région de San Martín, pp. 29*

*Tarrow, S. (1994) Power in movement: social movements and contentious politics, Cambridge University Press, 2nd edition*

# **MOUVEMENT PAYSAN ET RÉFORME AGRAIRE AUX PHILIPPINES : VERS UN ÉLÉMENT DE RÉSISTANCE À L'ACCAPAREMENT DES TERRES**

PAR **Geneviève Talbot**

*Les réformes agraires sont souvent perçues comme un outil essentiel à la lutte à l'accaparement des terres. L'analyse de la mobilisation paysanne aux Philippines pour le renouvellement du programme de réforme agraire est une illustration de la capacité d'influence et du pouvoir du mouvement paysan. Lors de cette mobilisation, un nouvel acteur est apparu : les organisations internationales. Cependant, il reste à voir si la capacité de mobilisation du mouvement paysan persistera une fois la réforme adoptée et si cette dernière sera un outil efficace pour contrer l'accaparement des terres.*

En août 2009, la présidente des Philippines, Gloria Macapagal Arroyo (GMA) entérinait le Republic Act (RA) 9700 nommé le Comprehensive Agrarian Reform Program Extension with Reforms, plus communément appelé CARPER. CARPER se veut une version améliorée du premier programme de réforme agraire aux Philippines, le Comprehensive Agrarian Reform Program (CARP) adoptée en 1988, prolongée en 1998, et qui a pris fin en juin 2008. L'extension du programme de réforme agraire a fait l'objet de chaudes luttes aux Philippines, car aussi imparfaites que de telles réformes puissent être, la perception d'une large frange du mouvement paysan philippin est qu'une réforme agraire permettrait aux paysans de mieux vivre de la terre et, par conséquent, de s'opposer à l'accaparement des terres. De juin 2008 à août 2009, l'avenir du programme de réforme agraire a été l'enjeu d'une imposante mobilisation paysanne et citoyenne. La lutte pour la réforme agraire a atteint son apogée les premiers jours de juin 2009, alors que les organisations paysannes ont tenu deux sit-ins dans le lobby du Congrès pendant que les députés débattaient du projet de loi sur la réforme

agraire (Traduction libre, Bello 2009). Quelques jours plus tard, soit le 9 juin 2009, le Sénat et le Congrès s'entendaient sur un projet de loi final. Enfin, le 7 août 2009 GMA signait le Republic Act No.9700 et CARPER devint une réalité, légale à tout le moins (Kaisahan 2012).

CARPER est une victoire douce-amère pour le mouvement paysan philippin ; si les élites terriennes et politiques souhaitaient mettre fin dès 2008 à tout programme de réforme agraire, CARPER a quand même d'importantes limites. Tout de même, sur papier, CARPER est une version améliorée de CARP. CARP avait pour objectif de redistribuer un peu plus de 8 millions d'hectares de terres privées et publiques à environ 4 millions de familles bénéficiaires (un mélange de travailleurs agricoles, de locataires terriens et d'autres catégories de sans-terre) selon différents schémas de redistribution (Borras et Franco 2005, 336). Pourtant à la fin de CARP en juin 2008, les résultats obtenus étaient plutôt mitigés : selon les sources officielles du gouvernement philippin, CARP aurait atteint 72 % de ses objectifs en termes de redistribution des terres. Ce que ce chiffre ne dit pas c'est que le processus de redistribution a été plutôt inefficace en ce qui concerne la redistribution des terres privées<sup>1</sup> (Manahan 2012, 3). Les évaluations par rapport à l'atteinte des résultats en termes de redistribution sont aussi silencieuses sur les services offerts aux paysans une fois la redistribution faite et sur la capacité des paysans à vivre de la terre.

Avec CARPER les paysans philippins auront gagné une version améliorée du programme de réforme agraire CARP. Cette victoire s'explique en grande partie par le regain de la mobilisation des paysans philippins, mais aussi grâce à leur capacité à se trouver des alliés au sein d'institutions influentes dont le Congrès, le Sénat, l'Église, une large coalition de la société civile (incluant les pauvres urbains et des groupes de réflexion) et un appui d'organisations et de mouvements transnationaux.

Historiquement, l'État philippin n'est pas un allié des forces de redistribution de la terre : étant plutôt décentralisée, l'élite terrienne a su s'imposer aussi bien au sein des institutions nationales que locales. Malgré tout, le mouvement paysan aura pu et aura su, en 1988 et en 2009, profiter d'une

<sup>1</sup> Comprendre ici les haciendas et plantations pour la plupart vouées aux cultures d'exportation (ananas, canne à sucre, coco, huile de palme...).

division momentanée des élites terriennes et politiques pour mettre à profit des alliances stratégiques et faire adopter des programmes de réforme agraire plutôt progressistes. Une différence notable entre 1988 et 2009 est le rôle joué par les acteurs transnationaux présents en 2009, mais plutôt absents en 1988.

Dans un contexte plutôt difficile où les terres ont pris une valeur financière importante, la pression sur la marchandisation et l'accaparement des terres est forte. Les élites terriennes, composées de gens d'affaires qui, par ailleurs, contrôlent l'appareil étatique, ne sont pas intéressées à ce que le programme de réforme agraire favorise les paysans, mais bien que cette réforme permette la libéralisation des terres et favorise un meilleur accès au marché. Dans ces circonstances, pourquoi et comment le mouvement paysan philippin a-t-il réussi à influencer l'adoption d'un deuxième programme de réforme agraire ? La capacité des représentants du mouvement paysan à forger des alliances stratégiques avec des acteurs locaux influents (au Congrès, au Sénat et au sein de l'Église catholique par exemple), à lier leurs demandes à celles d'autres secteurs (dont les pauvres urbains) et leur lien avec des organisations et mouvements transnationaux offrent des éléments de réponse.

### **Les caractéristiques du mouvement paysan philippin en 2008**

L'analyse de Walden Bello, représentant au Congrès du parti Ackbayan, parti politique de gauche, nous éclaire sur le rôle de la mobilisation paysanne dans le regain de la pression populaire pour un deuxième programme de réforme agraire :

*« In November 2007, fifty five farmers demanding redistribution of 144 hectares of land they were entitled to in Sumilao, Bukidnon, made an epic 1700 kilometer march to Malacañang . The march, led by the indefatigable peasant leader Rene Penas, brought agrarian reform back to the center of national consciousness and provided the spark for the counteroffensive against the landlord bloc's drive to kill land reform in Congress. It inspired many other farmers' groups to march to Malacañang and Congress to press the cause of reform, among them the Banasi farmers, the Calatagan peasants, and the Reform CARP Movement (RCM), the broad coalition of farmers' movements » (Bello 2009)*

Cette première marche, dont le chef de file était Rene Penas<sup>2</sup>, aura été le coup d'envoi d'autres manifestations de ce genre : le 21 avril 2008, une autre marche de paysans reçoit une forte attention politique et médiatique, soit la marche des paysans de Calatagan Batangas. Les paysans, qui arrivent à Manille le 15 juin 2008 demandent la résolution de leur litige avec la société minière Asturias Industries et surtout, ils ravivent l'intérêt populaire pour CARPER. À la suite de cette marche,

*« The farmers' campaign for CARPER receives support from educational institutions (Ateneo de Manila University and De La Salle University), Church leaders (the Archdioceses of Manila and Lipa, the Diocese of Kalookan, and others), sectoral groups (labor, youth, and anti-mining groups) and the Asian Farmers Association, an international peasant group » (Kaisahan 2012).*

C'est donc à l'instigation des paysans philippins que la lutte pour un deuxième programme de réforme agraire a été menée.

La lutte de 2008 a toutefois été différente de la première campagne pour un programme de réforme agraire (CARP) : les paysans ont adapté leurs stratégies en fonction des modifications au sein de l'État, de la bureaucratie et des mouvements de résistances. Aux Philippines, ce sont traditionnellement les mouvements de gauche, plus précisément le Parti Communiste des Philippines (PCP) et son organe interne, le Secrétariat Paysan National, (SPN, traduction libre de National Peasant Secretariat) qui ont mené les luttes pour la réforme agraire (Borras et Franco 2009, 207). Selon Borras et Franco, un changement majeur s'est opéré au sein du SPN dans les années 1980. Ce changement, que les auteurs qualifient de changement de paradigme, aura comme conséquence de libérer le mouvement paysan de l'instrumentalisation de leur mouvement par la gauche (Borras et Franco 2009, 223).

En effet, à la suite de l'adoption de CARP, la ligne la plus radicale du mouvement de gauche a choisi d'ignorer CARP et de lutter pour une nouvelle réforme agraire. La stratégie adoptée par cette branche est l'occupation armée des terres. Par conséquent, « thousand of hectare of land were occupied, 2 René Penas est maintenant considéré comme un héros des luttes paysannes aux Philippines : il a été assassiné le 5 juin 2009, soit deux jours après que le Congrès a adopté CARPER. Ses assassins courent toujours.



but only barely secured. As a result, when the counterinsurgency campaign hit, the peasant's hold on the land soon fell away » (Borras et Franco 2009, 214). Cet échec a forcé les leaders du mouvement à reconsidérer leurs approches. C'est à ce moment que le « changement de paradigme » au sein du mouvement s'est opéré et que deux courants ont vu le jour :

*« First, a political-electoral reform-orient stream viewed civil society as a democratizing national political force whose main raison d'être was to seize state power by wresting it from selfish and corrupt 'traditional politicians' through political-electoral means, particularly by organising alternative political parties to compete in election. Second, a more social reform-oriented stream saw civil society as the seedbed of empowered, locally rooted social movement actors whose main objective was to exercise citizenship power in order to win redistributive gains by engaging the state bureaucracy and making it accountable to traditionally excluded groups.»*  
(Borras et Franco 2009, 211).

Si ces deux courants ne sont pas mutuellement exclusifs, c'est le deuxième qui aura un effet durable sur les nouvelles formes d'action collectives et de résistances mises de l'avant par les paysans.

Ce courant, qui a beaucoup en commun avec les approches d'organisation et d'éducation populaire mises de l'avant par Paulo Freire, est appelé FISO pour «Fast-Track, Issue Based Community Organizing ». Cette approche allie analyse socio-économique du contexte local, national et mondial à des luttes locales et populaires. Ces luttes doivent être basées sur des enjeux locaux qui ont de bonnes chances d'être remportées par le mouvement. « FISO was a radical departure implying the organization of the greatest number of people based on commonly-felt problems, in the shortest period possible » (Borras et Franco 2009, 217). Cette nouvelle approche a été un succès, et des batailles agraires locales importantes ont été gagnées un peu partout aux Philippines. Mais le mérite principal de cette approche est de redonner une voix aux paysans locaux qui sont jugés comme étant les mieux à même de déterminer quels sont les enjeux et les stratégies prioritaires dans leur contexte. Cette approche, flexible, aura aussi permis au mouvement paysan d'adopter un vaste répertoire d'actions collectives et de résistances en réaction aux changements au sein de l'État et de la bureaucratie aux Philippines.

À la suite de l'arrivée au pouvoir de Gloria Macapagal Arroyo en 2000 et du retour du contrôle des élites agricoles au sein de l'appareil étatique, le mouvement paysan a dû, une fois de plus, réagir et adopter un nouveau répertoire d'actions collectives.

*« Since then, the rural social movement engaged in agrarian reform has become increasingly radicalized under the combined pressures of a deteriorating human rights situation in the countryside and the (re) consolidation of anti-reform forces inside the state, especially at the top. In response some local peasant groups have adopted an alternative strategy akin to what O'Brien (1996) has called "rightful resistance" in an effort to confront intensified resistance to agrarian reform and to reset the playing field by forcing shake-up at the DAR». (Borras et Franco 2009, 220).*

Cette approche, parfois nommée « le droit d'avoir des droits », a aussi provoqué une multiplication des acteurs non étatiques<sup>3</sup> qui ont recours à la violence, ce qui a causé un effet d'entraînement et qui a fait en sorte qu'il était impossible d'ignorer ces violations flagrantes des droits des paysans, à tout le moins sur la scène internationale. C'est dans ce climat très tendu que la campagne pour CARPER a été menée. Le 15 décembre 2007, le mouvement paysan élaborait sa stratégie de campagne.

*Kilos AR, then the largest and broadest coalition of farmers groups and agrarian reform advocates in the country, convenes a General Assembly to lay out plans for the CARPER Campaign. The plans include: (a) putting forward agrarian reform as an electoral agenda, (b) engaging the Church-initiated National Rural Congress as proposed by the Catholic Bishops Conference of the Philippines and (c) coming up with a unity bill on CARPER for filing with the 14th Congress" (Kaisahan 2012).*

Cette stratégie, qui consiste à établir des alliances tactiques avec des personnes clés au Congrès, au Sénat, au sein de l'Église catholique, ne sera pas toujours simple à suivre, mais au final aura été un succès. Une seule chose n'aura pas été prévue : le rôle joué par des acteurs transnationaux.

<sup>3</sup> Des armées privées des grands propriétaires terriens, mais aussi de la part des mouvements armés révolutionnaires et des groupes de « Vigilante » mis sur pied par les paysans eux-mêmes et autres mercenaires.

### **Un pour tous et tous pour un ? Le rôle des alliances stratégiques**

L'appui des structures de l'Église dans la campagne pro-CARPER a été important. La structure de l'Église permet en effet d'entendre la voix et d'organiser les paysans au sein des diocèses, assurant ainsi une participation et sensibilisation du grand public sur une base locale. En janvier 2007, la Conférence des Évêques catholique des Philippines (CECP), émet une lettre pastorale intitulée *Dignity of the Rural Poor* qui indique les étapes qui mèneront à un Congrès catholique national sur la question de la réforme agraire. L'influence de l'Église catholique auprès des élites politiques est telle que la présidente dit clairement lors de son discours à la Nation, tenu quelques jours après la diffusion de la Déclaration finale du Deuxième Congrès rural National, qu'elle souhaite l'adoption d'une loi sur l'extension, avec réformes, du programme de réforme agraire (Kaisahan 2012).

Toutefois, c'est principalement sur la scène nationale et en tant qu'entremetteur entre le mouvement paysan et la présidente que le soutien de l'Église est important. Ainsi, monseigneur Pabillio, l'évêque à la tête du National Secretariat for Social Action, Justice and Peace (NASSA), organe de la Conférence des Évêques Catholiques des Philippines pour la justice sociale, sera un allié indéfectible du mouvement, participant à des grèves de la faim ou encore agissant à titre d'intermédiaire entre les paysans et des élu(e)s au Congrès et au Sénat. D'autres suivront son exemple, ce qui donnera une grande visibilité et crédibilité au mouvement paysan, entre autres auprès des élus.

À cet allié de taille, s'ajoute les « champions » au Congrès et au Sénat qui ont appuyé les demandes des paysans. Le système électoral philippin permet que 20 % des représentants au Congrès soient élus par le système de Party-List. Malgré de grandes failles, ce système permet à des groupes et à des secteurs sous-représentés d'avoir une voix au Congrès. C'est par l'entremise de certains élus de Party-List que le mouvement paysan a été en mesure de présenter des projets de loi au Congrès et au Sénat en faveur du programme de la réforme agraire. Les porte-parole ont su défendre cette cause avec habileté et gagner des appuis auprès de leurs pairs. Ainsi, le mouvement paysan a profité des avantages du système électoral pour faire avancer sa cause. Le soutien de l'Église et surtout la vaste mobilisation populaire qui ne s'essouffait pas aura facilité le travail des élus.

En effet, sans la grande Coalition populaire qui a soutenu les paysans philippins, on peut douter du renouvellement de CARP. Les paysans ont réussi à avoir l'appui, à la fois des universités, des écoles catholiques, mais aussi d'autres mouvements sociaux, dont celui des pauvres urbains et des jeunes. Ce grand soutien populaire s'est traduit par des manifestations à grand déploiement qui attiraient un vaste support. Il devenait donc impossible pour l'élite politique d'ignorer les demandes de la population à moins de risquer une perte de contrôle encore plus grande. L'appui à CARPER s'est aussi traduit par la participation d'organisations non gouvernementales et autres groupes de réflexion qui ont su à la fois vulgariser les éléments clés de la réforme agraire et expliquer en quoi cette dernière bénéficierait à l'ensemble des Philippines. Ces groupes de réflexion auront aussi réussi à mettre le mouvement paysan philippin en contact avec des organisations transnationales, ce qui est une nouveauté par rapport à la mobilisation de 1988.

### **Rôle des acteurs transnationaux ou la stratégie du four à convection**

Si les mouvements internationaux agricoles et pour des alternatives économiques sont les premiers à s'être activement lancés dans la campagne pour la réforme agraire, ce sont les mouvements internationaux de droits humains qui auront attiré l'attention internationale sur la situation des paysans philippins. Face aux assassinats récurrents et surtout impunis des leaders paysans, un mouvement de solidarité internationale s'est formé. Les actions faites par les membres du réseau international Stop the Killings ont attiré la sympathie des citoyens du monde entier. Ces derniers ont fait pression sur leurs gouvernements afin que ceux-ci exigent qu'une enquête des Nations-Unies soit conduite aux Philippines de façon à exposer les nombreux assassinats extrajudiciaires et le climat d'impunité qui les entoure. En février 2007, Philippe Alston, le rapporteur spécial des Nations-Unies sur les Droits de la personne a conduit une mission d'enquête sur la situation aux Philippines. Son rapport publié en 2008 dénonce l'impunité qui règne aux Philippines. Le mouvement paysan philippin aura profité de la visite du rapporteur et de la publication de son rapport pour faire connaître la situation à laquelle ils font face. La pression sur les élites politiques philippines pour qu'elles adoptent une réforme agraire plus juste allait donc en s'accroissant : pression venant de la base, pression venant d'en haut et pression, plus diffuse, de l'internationale. C'est ce qu'on appelle la stratégie du four à convection : le mode de cuisson du four à convection utilise un vent qui souffle sur les éléments chauffants placés dans le haut et dans le bas du four afin de

maintenir la chaleur et d'accélérer les échanges thermiques entre l'aliment à cuir et l'air chaud. Ainsi, les acteurs transnationaux ont soufflé du vent sur la base et sur les alliés « d'en haut » afin de maintenir la mobilisation et d'assurer une pression égale et de toute part sur l'élite politique. La capacité du mouvement paysan philippin à utiliser cette attention internationale sur les violations des droits de la personne pour éclairer les questions de justice sociale et économique et surtout pour mettre en lumière leur lutte contre la marchandisation des terres aura été un élément clé du succès de la campagne pour la réforme agraire.

C'est par l'entremise de coalitions comme le International Land Coalition, Asian Farmer Association et des groupes d'intellectuels militants comme Focus on the Global South que le mouvement paysan a pu créer des liens entre une bataille nationale et des luttes transnationales qui font la promotion d'une autre mondialisation. Cette relation entre le mouvement paysan et les organisations internationales était mutuellement bénéfique : elle a permis aux organisations transnationales d'être enracinées auprès de luttes locales et d'avoir accès à la réalité des conditions vécues par les paysans. Pour les paysans, être liés à des organisations transnationales leur a permis d'élargir leur discours et de concevoir des solutions de rechange à la domination exercée par les élites terriennes. Travailler conjointement avec des groupes reconnus sur la scène internationale a aussi contribué à donner de la crédibilité au mouvement qui ne pouvait plus être ignoré par l'élite politique sans que celle-ci risque des représailles sur la scène internationale.

En 1988, lors de l'adoption de CARP, les acteurs transnationaux étaient moins présents et surtout moins près de la base du mouvement paysan. L'apport majeur des acteurs transnationaux en 2009 a été d'inclure le point de vue des paysans philippins au sein d'un narratif mondial de résistance aux politiques néolibérales : les paysans philippins ne sont pas seuls, ils font partie d'un vaste mouvement de résistance en lien avec d'autres mouvements de résistance paysanne dans d'autres pays.

Face à l'attention et à la pression internationale pour une réforme agraire, l'élite politique philippine, déjà sous pression à la suite des mobilisations citoyennes en appui au mouvement paysan, à l'appui public et engagé de l'Église catholique et aussi en raison de la présence d'alliés au mouvement au sein même de l'establishment politique, devra céder et adopter un programme de réforme agraire. Le lobby pro-élite terrienne aura finalement été isolé, et

CARPER adopté malgré l'opposition des grands propriétaires terriens. C'est ce que nous avons baptisé la stratégie du four à convection : pression par le bas, pression par le haut, vent chaud tout autour, et le gâteau est cuit !

Ceci dit, une fois le programme de réforme agraire adopté, d'importantes questions restent : est-ce que CARPER sera une véritable force de redistribution des richesses et des terres ? Est-ce que le mouvement paysan sera en mesure de maintenir la pression et de s'assurer que le programme soit mis en œuvre ? Jusqu'à maintenant, les réponses à ces questions ne sont pas définitives. Si le lobby des grands propriétaires terriens n'a pas réussi à arrêter l'adoption du programme de réforme agraire, il pourra néanmoins certainement en compliquer la mise en œuvre. En ce qui concerne la résistance à l'accaparement des terres, si une réforme agraire n'est pas l'unique facteur de succès, ça demeure assurément un élément important qui peut faciliter la capacité des paysans à bien vivre de leur terre.

**Geneviève Talbot** est candidate au doctorat en science politique à l'Université de Montréal. Chargée de programmes à Développement et Paix depuis 2007. A vécu aux Philippines de 2004 à 2006.

### Références

Abinales P.N. et Amoroso D.J. 2005. *State and society in the Philippines*, Lanham : Rowman and Littlefield.

Bates, Robert H. 1988. « *Governments and Agricultural Markets in Africa* », dans *Toward a Political Economy of Development : A Rational Choice Perspective*. Berkeley : University of California Press, : 331-358.

Bello W. 2009. « *Afterthoughts CARPER: Latest Chapter in Agri Reform Battle*. » Article publié dans le journal *Inquirer* le 22 juin 2009 et disponible en ligne <http://opinion.inquirer.net/viewpoints/columns/view/20090622-211874/CARPER-Latest-Chapter-in-Agri-Reform-Battle>

Borras S. et Franco J. 2005. « *Struggle for Land and Livelihood: Redistributive Reform in Agribusiness Plantation in the Philippines.* » *Critical Asian Studies* 37:3 331-361

Borras S. et Franco J. 2010. « *Paradigme Shift: The 'September Thesis' and rebirth of the 'Open' peasant mass movement in the era of neoliberal globalization in the Philippines* » dans *Agrarian Angst and Rural Resistance in Contemporary Southeast Asia*, Routledge p. 206-226

Caouette D. 2010. "Oligarchie, électoralisme et contestation politique: les dérives du néopatrimonialisme et l'État philippin contemporain." *Revue canadienne d'études du développement*, 30:3-4, 365-379

Caouette D. et Turner S. 2009. *Agrarian Angst and Rural Resistance in Contemporary Southeast Asia*. Routledge

Diani, Mario. 1992. « The concept of Social Movement », *The Sociological Review*, 40, 1 :1-25

Evans, Peter B. 1995. « States and Industrial Transformation », dans *Embedded Autonomy : States and Industrial Transformation*. Princeton University Press, p. 3-20 et 227-250.

Fillieule, O. 2009. De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? » *Politique et sociétés*, 28, 1 : 15-36.

Franco, J. 2008. "Making Land Rights Accessible: Social Movements and Political-Legal Innovation in the Rural Philippines", *Journal of Development Studies*, 44:07, 991-1002

Hawes, G. 1987. *The Philippines State and the Marcos Regime : the politics of export*, Ithaca : Cornell University Press

Houtzager, P. et Franco, J. 2003. *When the poor make law: comparison across Brazil and the Philippines*. Research note, *Law, Democracy and Development Programme*, Institute of Development Studies, Brighton.

Kaisahan. 2012. "CARPER Campaign: Milestones and Key Dates" Disponible en ligne: <http://www.kaisahan.net/carper-the-triumph-of-the-filipino-peasantry-2/>

Manahan, A. 2012. "Voices from the Countryside: Farmers speak of agrarian reform struggles" Publié dans *Focus Policy Review: Whose Growth? Whose Democracy?* 1:5 3-6. Disponible en ligne: <http://focusweb.org/content/focus-policy-review-whose-growth-whose-democracy>

Skocpol, Theda. 1985. « Bringing the State Back In : Strategies of Analysis in Current Research », dans *Bringing the State Back In*, dirigé par Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol : 3-37.

Tarrow, S. 1994. *Power in Movement: Social Movements and Contentious Politics*. Cambridge, Cambridge University Press.

# LA LONGUE HISTOIRE DE L'AGRICULTURE COLONIALE EN INDONÉSIE

PAR **Jean-François Bissonnette**

*Le présent article propose un survol historique du développement de l'agriculture de plantation en Indonésie. Débutant avec les modalités du système colonial à la fin du 19e siècle, l'étude se penche sur les vicissitudes postcoloniales de l'agriculture de plantation en lien avec l'évolution politique du pays. L'institution de la plantation coloniale a été reproduite à travers les époques sous différentes formes avec les limites qu'elle impose au développement de l'agriculture en Indonésie.*

Ce titre cherche à provoquer, et ce de deux façons. D'une part il met de l'avant l'argument selon lequel, l'accaparement des terres, donc l'acquisition massive du foncier telle qu'on l'observe actuellement dans le monde, est une pratique qui s'inscrit dans la continuité des systèmes coloniaux. Si la colonisation formelle a pris fin, on reconnaît la persistance d'un présent colonial qui sous-tend une logique de marchandisation, donc de privatisation de la terre à grande échelle. D'autre part, ce titre cherche à provoquer l'imagination, car il s'agit de mettre en lumière l'étrangeté de l'agriculture coloniale, et surtout de faire valoir que l'acquisition massive des terres pour la grande industrie agricole n'est en rien inéluctable. En offrant une perspective critique sur l'agriculture dans la longue durée en Asie du Sud-Est, nous souhaitons ouvrir un espace pour penser et faire une agriculture affranchie du modèle réducteur dans lequel on l'enferme et qu'on reconnaît aujourd'hui dans certaines manifestations du phénomène de l'accaparement des terres.

Le cas de l'agriculture de plantation en Indonésie servira à mettre en lumière la logique du colonialisme dans sa continuité, c'est-à-dire la poursuite du



modèle de production qui sous-tend l'acquisition massive des terres. Car la question de l'accaparement des terres en Indonésie est intimement liée à l'expansion phénoménale des palmeraies de palmier à huile. En effet, de l'an 2000 à aujourd'hui, les superficies consacrées à cette culture sont passées de 4 à plus de 8 millions d'hectares, et ce en grande partie au profit de conglomérats et compagnies privées de toutes sortes (USDA 2010). Afin de mieux comprendre le phénomène de l'acquisition massive des terres en Indonésie dans la longue durée, il sera d'abord question des jalons de l'administration du territoire tels qu'ils ont été posés à l'époque coloniale. Ensuite, nous dresserons un portrait des projets politiques concurrents qui ont façonné l'économie de la plantation en Indonésie sur fond de formation de l'État postcolonial. Nous examinerons un programme de périmètres agro-industriels qui permet de constater l'importance politique de l'agriculture de plantation, un mode d'exploitation des ressources confronté à son héritage colonial. Tout cela permettra enfin de critiquer la rhétorique du gouvernement indonésien qui présente ce mode de développement comme le mieux adapté aux réalités environnementales et économiques du pays. Nous verrons plutôt que l'agriculture de plantation qui sert actuellement à la culture de l'huile de palme est héritée de l'époque coloniale empêche l'émergence de structures de production fondées sur des principes de souveraineté alimentaire (Wittman et al. 2010).

### **La politique du terra nullius**

La dernière phase du colonialisme européen (1870-1945) a été une époque charnière pour le développement de l'agriculture dans certaines régions de l'Asie du Sud-Est. Les administrations coloniales, jusqu'alors demeurées circonscrites aux régions des plaines rizicoles, étendent de beaucoup leur domaine. Trois facteurs vont être à l'origine de cet essor sans précédent de l'agriculture coloniale. 1) Fortes de moyens technologiques issus de la révolution industrielle, tels le train et le bateau à vapeur, les puissances coloniales vont entreprendre de vastes travaux d'aménagement du territoire. Les moyens technologiques vont alors de pair avec 2) les dispositifs légaux qui conféreront aux états coloniaux des droits de propriété exclusifs sur les terres dites inutilisées, ainsi déclarées terra nullius. Ces terres seront rattachées au domaine public parce que non cultivées de façon permanente selon les critères des administrations coloniales. Et à cela, il faut également ajouter 3) l'essor du capitalisme en Europe et en Amérique du Nord où

sont générés d'impressionnants surplus de capitaux que de nombreuses compagnies s'empressent d'investir dans les colonies d'Asie du Sud-Est. Cet essor du capitalisme va également favoriser la montée en puissance de la bourgeoisie et de l'entreprise privée, qui va progressivement faire tomber les monopoles d'état dans les colonies. Cette transition est particulièrement notable dans les Indes néerlandaises, où les autorités coloniales adoptent à partir de 1870, une politique libérale dite de la porte ouverte (Gordon 1982, 174) qui laisse toute la place aux investissements privés néerlandais et étrangers dans l'exploitation des ressources naturelles (Robison 2009, 6-7). Aux yeux des administrations coloniales et des investisseurs, les ressources à mettre en valeur, c'est-à-dire à exploiter, paraissent alors illimitées et libres d'accès.

Grâce à l'accès légalisé au territoire, et à la disponibilité du capital, les puissances coloniales vont mettre l'agriculture des tropiques au profit des investisseurs et des consommateurs d'Europe et d'Amérique du Nord. À cet égard, la Loi Agraire de 1870 dans les Indes Néerlandaises va conférer au gouvernement le pouvoir de déclarer propriété de l'État les terres coutumières non cultivées. Ces terres ainsi accaparées par l'État sont cédées à titre de concessions à long terme, généralement pour 75 ans, à des prix très bas, dans le but de créer des conditions avantageuses pour les investissements internationaux. En plus de garantir l'accès à la terre à bas prix, l'État colonial garantit l'accès à une main-d'œuvre servile en mettant à la disposition des planteurs ses réseaux de recrutement. Jusqu'au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, des arrangements légaux légitiment le recours aux punitions corporelles sur les travailleurs fautifs (Gordon 1982, 174-5). Cela va se traduire par une expansion rapide de l'agriculture de plantation qui va alors s'étendre à de vastes régions à Java et à Sumatra. Surtout à Sumatra, au début de la pénétration coloniale de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'État donne carte blanche aux planteurs pour sécuriser l'accès aux terres qui leurs ont été concédées. L'expansion de l'agriculture de plantation ne se fait pas sans heurts, mais la connivence des aristocraties locales avec l'administration coloniale et l'abondance des terres limite le nombre et l'intensité des confrontations. Toutes les filières agricoles de la colonie, comme l'exploitation minière, génèrent, en plus des profits, d'importants revenus étatiques qui sont jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, en bonne partie rapatriés aux Pays-Bas.

Suite à la crise économique des années 1880, le secteur de la plantation acquiert un visage moderne dans les Indes Néerlandaises, alors que les planteurs traditionnels sont remplacés par des acteurs financiers et corporatistes. Les planteurs pionniers, producteurs de tabac, de caoutchouc et plus tardivement, d'huile de palme, font place à des grands groupes ou conglomérats. Ces acteurs disposant de moyens financiers presque illimités, procèdent à la consolidation des exploitations de petite et de moyenne taille, augmentant ainsi l'échelle des opérations. La plantation dite moderne est donc un système de production standardisée à grande échelle qui repose sur une organisation bureaucratique et hiérarchisée du travail (Beckford 1972). Elle est également un phénomène essentiellement financier gouverné par des investisseurs. Nulle part ailleurs dans le monde le remplacement de l'agriculture de plantation pionnière par une agriculture corporatiste ne s'est fait aussi vite que sur la côte nord de Sumatra (Stoler 1985, 16). L'expérience libérale ou même ultra-libérale du gouvernement colonial dans les Indes néerlandaises va porter fruit aux yeux des autorités dans la mesure où au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, l'économie de plantation acquiert un visage multinational. Des entreprises enregistrées en Angleterre, aux États-Unis, en France et en Belgique sont présentes sur le territoire de l'Indonésie, profitant allègrement des faibles coûts d'exploitation. La politique du terra nullius du gouvernement des Indes Néerlandaises aura ainsi permis l'accaparement de vastes territoires indonésiens rapidement intégrés dès le début du 20<sup>e</sup> siècle à l'espace économique mondial reconfiguré par les aménagements réalisés par les puissances occidentales.

### **La plantation, enclave à l'épreuve du temps?**

L'économie de plantation qui se développe principalement à Sumatra dans ce qui deviendra l'Indonésie est considérée par de nombreux auteurs comme une enclave. L'enclave serait cette unité économique essentiellement liée à une dynamique capitaliste centrée autour de l'Europe et donc exogène à l'économie traditionnelle indonésienne de cette époque. Cette conception dualiste des différences entre l'économie de plantation et l'économie paysanne a certes ses limites, elle permet néanmoins d'exprimer le fort clivage qui existe alors entre une économie de plantation arrimée aux marchés mondiaux et donc en rupture avec l'économie paysanne fonctionnant surtout à l'échelle locale.

Avec l'indépendance indonésienne, reconnue en 1949, les nationalistes dirigés par Sukarno au pouvoir chercheront de manière prioritaire à ouvrir cette enclave en nationalisant le secteur de la plantation. Les nationalistes cherchent ainsi à mettre fin à la relation de dépendance coloniale avec l'Europe (Simpson 2008, 16). Deux mesures parfois contradictoires ont été mises en œuvre pour arriver à cette fin, ainsi d'une part, les plantations existantes ont été nationalisées durant les années 1957-58. D'autre part, la réforme agraire de 1960 cherchait à légitimer l'occupation des terres (squat) qui était survenue de façon ad hoc dans les plantations (Stoler 1985, 125-130). Un conflit persistant s'est alors installé entre l'objectif de poursuivre l'exploitation des plantations au bénéfice de l'État, et celui de satisfaire aux demandes de factions politiques de gauche et des mouvements sociaux dont l'objectif était de redistribuer les terres des grandes exploitations aux paysans. On observe donc à cette époque l'émergence de groupes fortement opposés au modèle même de la plantation issue de la colonisation et qui de manière plus générale visent l'autosuffisance économique pour l'Indonésie. Cette époque de transition et d'instabilité est caractérisée par la stagnation économique qui alimente la confrontation idéologique dans le pays. L'Indonésie demeure un pays replié sur lui-même selon la vision ultra-nationaliste de son premier président.

Suite au coup d'état et aux massacres de 1965 en Indonésie, l'installation au pouvoir du Régime de l'Ordre Nouveau dirigé par Suharto va signifier une relance de l'agriculture de plantation. Dans le foulée de ce changement de régime, les organisations paysannes et les syndicats de travailleurs qui s'étaient opposés aux grandes exploitations vont être démantelées, et dans bien des cas, leurs membres assassinés. Certains acquis du régime précédent sont conservés, la compagnie d'État (PTPN), sans être privatisée, est réorganisée selon des principes corporatistes. Avec le soutien d'un groupe d'économistes libéraux et de conseillers techniques des États-Unis, des dispositions légales et administratives ont été prises dans les années suivantes pour permettre à l'Indonésie de relancer les filières agricoles d'exportation, et au premier chef, les grandes plantations. Résolument libéral dans ses orientations économiques, le régime autoritariste qui prend le pouvoir à ce moment-là met un terme à la réforme agraire qui piétinait, dans un contexte de grave insécurité économique. Même les terres déjà redistribuées seront reprises de force par le nouveau régime au profit des

militaires dont certains accèdent alors aux plus hautes fonctions dans le pays, s'assurant d'importantes rentes foncières, minières et forestières. Avec le Régime de l'Ordre Nouveau débute une phase d'accaparement des terres à grande échelle sans précédent dans l'histoire indonésienne. C'est que la Loi Agraire de 1960 en Indonésie et la Loi sur la Foresterie (1967) confèrent au Régime de l'Ordre Nouveau un fondement légal pour lancer de vastes mesures d'enclosure sur les terres publiques. Les terres sont cédées non seulement à la compagnie des plantations d'État, mais aussi à des compagnies privées de tous ordres affiliées au pouvoir politique. Il s'agit de l'âge d'or du népotisme, alors que les proches et amis de Suharto amassent des fortunes considérables, et de puissantes corporations sises dans les réseaux d'influence politique voient le jour. Les réseaux clientélistes siphonnent ainsi les ressources du pays et une oligarchie se partage les ressources de l'Indonésie. Les populations des régions rurales surtout dans les îles extérieures que sont Sumatra ou Kalimantan (Bornéo) vivent sous la menace de la répression et assistent, le plus souvent impuissants, à l'accaparement de leurs terres coutumières. C'est que le concept même de terres coutumières est rendu caduc par l'interprétation que fera le régime de l'Ordre Nouveau de la Loi Agraire de 1960 (Pemberton 1994, 50). Si cette loi avait pour objectif de mettre un terme au système légal dualiste qui faisait une distinction entre propriété individuelle et propriété coutumière, elle légitime la réquisition d'importantes ressources ancestrales, spoliant ainsi les populations qui jouissaient de droits coutumiers.

Le développement agroindustrielle bat son plein durant cette époque, alors que sont lancés d'immenses chantiers dans les régions périphériques de l'archipel. Tant les prêts d'agences internationales que les investissements publics alimentés par l'argent du pétrole permettent un développement considérable des infrastructures de transport qui accélèrent le développement de l'agriculture de plantation (Tsing 2005, 36-37). Car c'est bien le modèle de la plantation qui est récupéré, avec les modes de gestion et les structures d'administration hérités de la période coloniale. Si le pays connaît à cette époque, des années 1970 aux années 1990, une forte croissance économique, cela ne saurait occulter qu'il s'agit également d'une période de pillage, de destruction et de spoliation à grande échelle, surtout dans les territoires périphériques que sont Kalimantan, Sumatra, Sulawesi et l'Irian Jaya récemment renommé Papua. Les grandes exploitations agricoles ne

sont certes plus des enclaves comme elles ont pu l'être à l'époque coloniale, elles servent autant les marchés d'exportation que nationaux. Mais elles ne restent pas moins des modes d'organisation du territoire à grande échelle qui permettent aux dirigeants politiques et économiques de générer une richesse qui puisse être appropriée, tout comme ce fut le cas durant la colonisation. Le fait qu'élites politiques et oligarques privilégient de façon systématique les grandes exploitations agro-industrielles aux dépens, même au mépris, de la paysannerie traditionnelle, était essentiellement motivé par des objectifs de contrôle social et d'appropriation de la richesse (Dove 1996, 47).

### **Une plantation populaire ou populiste?**

Dans les mouvements paysans et les organisations de travailleurs qui ont émergé suite à l'indépendance indonésienne, on peut voir le germe d'une agriculture réellement sociale qui avait le potentiel d'offrir une véritable alternative au modèle dominant de la grande exploitation agroindustrielle. Or, cette alternative a été tuée dans l'œuf avec le coup d'état de 1965 et les terribles répressions qui s'en sont suivies. Cependant, le nouveau régime en place, toujours dans l'objectif de mettre la plantation au service d'une certaine vision du développement national, proposera le modèle de la plantation populaire, *perkebunan rakyat*. Or, le modèle de la plantation populaire, pour ce qui est de la production d'huile de palme, reproduit dans ses grandes lignes le modèle de la plantation coloniale et constitue de la sorte, une forme d'accaparement des terres. On peut même aller plus loin en caractérisant le projet de plantation populaire de strictement populiste, où la rhétorique développementaliste masque en fait la poursuite d'un projet socialement et écologiquement délétère.

C'est dès l'année 1984, avec l'appui de la Banque Mondiale, que débute les opérations du premier périmètre de production agro-industriel, la plantation populaire, ou plus précisément *Perkebunan Inti Rakyat*. Dans la rhétorique du Régime, il s'agissait d'un moyen de donner aux paysans un accès privilégié aux techniques agricoles intensives pour une production à valeur ajoutée. L'objectif étant de canaliser les investissements internationaux en agrobusiness pour favoriser le développement socioéconomique des communautés paysannes indonésiennes (Mubyarto et al. 1992, 125). Donc les principes de la plantation populaire sont les

suivants, une agence gouvernementale forge un partenariat avec une compagnie de plantation. Pour ce faire, l'agence gouvernementale acquiert ou prend possession d'une vaste étendue de terre, au minimum 5 000 hectares dans le cas de la production d'huile de palme, et prend en charge les aspects légaux et sociaux de la transaction foncière. La compagnie sera en charge de construire les infrastructures de production, que sont les routes et notamment, dans le cas du palmier à huile, une huilerie, essentielle à la mise en marché du produit. Selon l'entente, la compagnie privée et les responsables gouvernementaux doivent assurer l'installation de paysans sur des parcelles de deux hectares qui jouxtent la plantation privée et qui sont donc intégrées au périmètre de production agro-industriel. Ainsi, en principe, la plantation privée et ses infrastructures doivent être mises au service de milliers de petits producteurs qui s'installent en périphérie de celle-ci. Les petits producteurs contractent une dette à la réception de leur parcelle, et sont liés par un contrat d'approvisionnement exclusif avec la plantation à laquelle leur parcelle est attenante. À termes, les petits producteurs sont appelés à organiser eux-mêmes les opérations de production, tout en demeurant liés par contrat d'approvisionnement et souvent par la dette à la grande exploitation. Une telle forme d'agriculture sous contrat encourage ainsi la formation de réseaux de dépendance et de subordination (Little and Watts 1994, 65).

Le programme de la plantation populaire aura permis à près de 500 000 familles de prendre part à la production d'huile de palme au sein d'un périmètre agro-industriel en Indonésie. Cependant, le programme n'aura pas été couronné de succès, puisqu'il a été caractérisé par d'importantes malversations, manquements parfois graves des compagnies privées dans ses ententes avec les petits producteurs nouvellement installés. Ces manquements – absence de routes pour acheminer la production, semences de mauvaise qualité, échec dans la distribution des fertilisants – ont atteints une telle ampleur qu'ils sont apparus comme étant systémiques et liés aux défaillances des institutions responsables d'administrer le programme. Ces manquements ont forcé un grand nombre de petits producteurs à quitter les périmètres, faute de pouvoir y subvenir à leurs besoins (Levang 1997, 255). Et ce sans compter que les conditions de production au sein des périmètres agroindustriels ont favorisés une certaine concentration de la propriété et le maintien de la précarité pour une grande portion des

familles participantes. Il ne faudrait pas non plus passer sous silence les modes d'acquisition des terres pour la mise en place des périmètres qui se sont le plus souvent déroulés dans la plus grande opacité. Le processus d'acquisition a généralement favorisé les élites et menés à la dépossession des groupes sociaux les plus vulnérables (Potter et Badcock 2004, 346). De par le programme des périmètres de la plantation populaire, les compagnies privées et publiques ont poursuivies leur croissance, et ce souvent au mépris de leurs ententes avec les agences gouvernementales. Le programme de la plantation populaire aura également légitimé l'expansion parallèle de plantations conventionnelles privées qui représentaient en 2008 environ 50% du total des superficies totales de palmier à huile en Indonésie. Bien qu'environ 40% des superficies de palmier à huile en Indonésie appartiennent à des petits producteurs au sein de périmètres agro-industriels, les grandes exploitations privées détenues par des conglomérats dominant toujours cette industrie, ne serait-ce que parce qu'elles détiennent les infrastructures de transformation alimentées par les petits producteurs. Au-delà de la distinction entre plantation privée conventionnelle et périmètres de petits producteurs, on constate que les deux entités sont parties intégrantes d'un seul et même système agro-industriel. Dans la continuité de la logique coloniale, ces deux systèmes reposent sur l'acquisition de vastes territoires et sur des investissements colossaux pour une production à grande échelle. Comme à l'époque coloniale, le contrôle de la plantation échappe en grande partie aux producteurs et aux travailleurs qui se retrouvent dépendants de réseaux financiers internationaux et soumis aux modèles de gestion bureaucratiques caractéristiques de la plantation. Malgré les limites inhérentes à l'agriculture industrielle à grande échelle, les représentants du gouvernement indonésien réaffirment le besoin de poursuivre le développement de ces filières, surtout celle de l'huile de palme. Est-il besoin de mentionner que la demande soutenue pour cette denrée est liée à son faible coût de production et au fait qu'elle peut facilement se substituer à d'autres huiles végétales plus coûteuses, comme l'huile de soja. Ses multiples usages flexibles en font une culture à haute valeur, au-delà d'une simple matière première.

### **Conclusion : Le visage changeant d'une institution coloniale**

Bien que les régimes postcoloniaux en Indonésie aient tentés briser l'enclave de la plantation, soit par la nationalisation ou par des programmes pour la



production familiale, ils ont toutefois permis son expansion continue. Comme il en a été fait mention, la plantation a servi l'objectif, si cher au Régime de l'Ordre Nouveau, de centralisation du pouvoir et du contrôle des ressources. Toutefois, suite à la période de démocratisation qui a suivi la chute du président Suharto en 1998, on aurait pu croire que les grandes exploitations seraient une fois de plus remises en question. En effet, des groupes se sont organisés pour reprendre, parfois par l'intimidation ou la force, des terres acquises ou accaparées durant la période de l'Ordre Nouveau. Des plantations de thé à Java ont également été occupées par des squatteurs pendant un certain temps. Cependant, il ne s'agissait pas d'une remise en question du modèle de production agricole, mais bien de la revendication d'une juste part de la richesse qu'elle génère. Les disputes territoriales liées à la chute du régime autoritaire n'ont en rien mis un terme à l'expansion des grandes exploitations, surtout dans un contexte de forte demande internationale pour l'huile de palme.

On assiste même à l'ère de la Reformasi à une accélération de l'allocation des concessions à des investisseurs de l'agrobusiness. Les politiques post-1998 ont menées à une libéralisation accrue des lois sur l'investissement et surtout dans le domaine de l'agriculture. Même que le nouvel ordre politique décentralisé né de la chute du régime autoritaire a favorisé les investissements agricoles à grande échelle. En effet, les nouveaux gouvernements des provinces et des districts nouvellement habilités à gérer leurs propres budgets ont plutôt tenté de favoriser les investissements agricoles pour augmenter leurs revenus. Aux impératifs fiscaux, les discours sur le développement ont davantage placés l'expansion des cultures de rente au centre des dispositifs de création de richesse des différents paliers de gouvernance.

Les discours développementalistes maintiennent le caractère inéluctable de cette forme d'expansion agricole, décrivant souvent même les grandes exploitations agro-industrielles comme une solution miracle aux problèmes économiques du pays. Pour les hauts fonctionnaires impliqués dans le développement de l'agriculture, les grandes plantations constituent une réponse aux déficiences ou aux manques des systèmes économiques ruraux dans les régions reculées. Des manques que l'agrobusiness de plantation peut combler, parce qu'il s'agit d'une infrastructure de production, selon

les positions officielles du gouvernement (McCarthy et Cramb 2009). Même que les populations paysannes dans les régions périphériques sont paradoxalement présentées par dans les discours officiels comme les bénéficiaires potentiels des projets d'agrobusiness, quoi qu'étant dénués de la capacité de comprendre leur fonctionnement (Dove 1999). La dévalorisation discursive des systèmes économiques paysans et des paysans eux-mêmes semble intrinsèque au déploiement des plantations de palmier à huile.

Il importe toujours de voir les grandes exploitations agroindustrielles comme une institution coloniale qui perdure, malgré les différentes formes qu'elle a revêtu jusqu'à aujourd'hui dans l'histoire indonésienne. L'expansion agroindustrielle à grande échelle, soit l'accaparement des terres, sera toujours présentée par ses partisans comme un projet positif qui génère de la richesse et des emplois, qui intègre de nouveaux territoires à l'espace économique national. Cependant, le rôle de la pensée critique sera toujours de rappeler que le projet agroindustriel est une forme d'accaparement des terres, qu'il occulte des constellations de possibilités, et pose une chape de plomb sur les capacités d'innovation agricole, selon des systèmes d'échanges horizontaux, démocratiques et résilients. L'agriculture de plantation coloniale sous toutes ses formes passées et présentes est une forme d'accaparement des possibles qui s'offrent aux communautés paysannes.

**Jean-François Bissonnette** est diplômé de l'Université de Toronto, est chercheur postdoctoral affilié au département de géographie de l'Université Laval, il est également chargé de cours au département de géographie de l'Université de Montréal et associé à la Chaire du Canada en études asiatiques. Il travaille sur les questions agricoles et environnementales en Asie du Sud-Est, plus précisément en Indonésie et en Malaysia.

### Références

Beckford, G.L. (1972) *Persistent Poverty. Underdevelopment in plantation economies of the Third World*. New York & London: Oxford University Press.

Dove, M.R. 1996. *So far from power, so near the forest: A structural analysis of gain and blame in tropical forest development*. In: C. Padoch and N. Peluso (eds.) *Borneo in transition: People, forests, conservation and development*. Second Edition. London: Oxford University Press.

Dove, M.R. 1999. *Representations of the "other" by others: The ethnographic challenge posed by planters' views of peasants in Indonesia*. In T. M. Li (ed.) *Transforming the Indonesian uplands: Marginality, power and production*, Amsterdam: Harwood, p. 201-227.

Gordon, A. 1982. *Indonesia, Plantations and the "post-colonial" Mode of Production*, *Journal of Contemporary Asia*, 12(2): 160-184.

Levang, P. 1997. *La terre d'en face. La transmigration en Indonésie*. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération. Paris: Éditions de l'Ostrom.

Little, P. and Watts, M. 1994. *Living Under Contract: Contract Farming and Agrarian Transformation in Sub-Saharan Africa*, Wisconsin: University of Wisconsin Press.

McCarthy, J.F. and , R.A. Cramb 2009. *Policy narratives, landholder engagement, and oil palm expansion on the Malaysian and Indonesian frontiers*. *The Geographical Journal* 175(2): 112-123.

Mubyarto et al. 1992. *Tanah dan Tenaga Kerja Perkebunan (Land and Labour in the plantation economy)*. Yogyakarta: Penerbit Aditya Media.

Pemberton, J. 1994. *On the subject of Java*. Ithaca: Cornell University Press.

Potter, L. and S. Badcock 2004. *Cash crop smallholders, capitalism and adat: Studies in Riau Province, Indonesia*, *Asia Pacific Viewpoint*, 45(3), 341–356.

Robison R. 2009, *Indonesia: The rise of capital*. Jakarta : Equinox.

Simpson, B. 2008. *Economists with guns. Authoritarian Development and U.S.-Indonesian Relations 1960-1968*. Stanford: Stanford University Press.

Stoler, A.L. 1985. *Capitalism and Confrontation in Sumatra's Plantation Belt, 1870-1979*. New Haven and London: Yale University Press.

Tsing, A.L. 2005. *Friction: An Ethnography of Global Connections*, Princeton: Princeton University Press.

USDA 2010, *Indonesia: Rising global demand fuels palm oil expansion*, Foreign agriculture service, *Commodity Intelligence Report*.

Wittman, H., A.A. Desmarais et N. Wiebe (eds.) 2010. *Food Sovereignty, Reconnecting Food, Nature and Community*. Halifax & Winnipeg : Fernwood Publishing.

# RÉFLEXION SUR LA QUESTION FÉMININE ET DU GENRE DANS L'ÉTUDE DES ACQUISITIONS DE TERRES

PAR Myriam Minville-Gallagher

*Cet article tente de soulever les différentes problématiques qui lient la question féminine dans les études sur le foncier et plus particulièrement des acquisitions de terres. Il mène une réflexion sur le processus de construction des politiques foncières et agraires et sur la construction des mythes du développement. Cet essai se veut aussi un appel à la précaution et à la « contextualisation » systématique dans nos études du genre.*

Lors de notre séjour en Côte-d'Ivoire dans le cadre de l'étude des conséquences des acquisitions de terres de la COPAGEN en Afrique de l'Ouest<sup>1</sup>, nous avons systématiquement rencontré les femmes, séparément, afin qu'elles nous fassent part de leur vision du phénomène. Cette méthodologie de terrain est actuellement utilisée par de nombreuses organisations internationales et ONG qui effectuent des recherches sur de nombreux sujets liés au développement. La question du genre est maintenant reconnue dans les études de développement comme sous-discipline et a été institutionnalisée dans différentes organisations, ONG ainsi que dans les milieux d'enseignement. Cela s'illustre, notamment, par l'accent donné aux femmes dans les programmes de micro-finance, dans la création de formations qui leur sont spécifiques, etc.

Il existe aujourd'hui quelques études de cas qui portent sur l'évaluation des répercussions du régime foncier sur les femmes ainsi que quelques articles critiques sur la place qu'elles ont prise dans les questions de développement du foncier au cours des dernières décennies<sup>2</sup>. Cependant, il est difficile de

---

1 Voir article sur l'étude de la COPAGEN, Minville Gallagher, ce numéro.

2 Voir notamment : Gray, L. Et Michael Kevane 1999, Izumi, Kaori 2010, Joire-

faire l'étude des effets de l'acquisition des terres sur les femmes en isolant ces autres variables que sont le cadre foncier, les politiques économiques et sociales de l'État, etc. Néanmoins, le constat est sans équivoque : en Afrique, la majorité de la population rurale, mais aussi des pauvres, sont des femmes.

Face au phénomène des acquisitions massives de terre, il semble que la question de la femme ne figure pas parmi les priorités des grandes institutions internationales. Pourtant, dans son étude de 14 pays, la Banque mondiale (2010) indique que plusieurs des projets d'acquisition de terres étudiés avaient d'importants effets négatifs sur la population féminine. Soit en touchant directement les moyens de subsistance des femmes ou indirectement, en affectant les ressources communautaires et en augmentant les distances pour se procurer de l'eau ou du bois de feu, etc. (Banque mondiale 2010, 69-70). De plus, bien que des promesses soient parfois réalisées pour la création d'emplois, les femmes sont souvent moins sujettes à être employées que les hommes (Banque Mondiale 2010, 70). De surcroît, d'après la Banque mondiale, dans plusieurs cas, il a été présumé que la terre n'appartenait qu'aux hommes, et les femmes n'avaient pas voix au chapitre. Conséquemment, cela a laissé tout le pouvoir aux hommes dans la prise de décision. Ainsi, bien que la Banque Mondiale soit dans une perspective « mutuellement bénéfique » face au phénomène, elle n'évite pas à souligner le caractère négatif de l'acquisition des terres sur les femmes.

Malgré tout, dans ces derniers rapports, la Banque mondiale est peu loquace quant à la question des femmes face au phénomène qui nous préoccupe ici. En effet, Chu (2011) ne manque pas de souligner que dans les 139 pages du rapport, le terme « gender » n'apparaît que cinq fois. Plus éloquent encore, la question des femmes n'apparaît pas dans les récentes Directives volontaires de la Banque Mondiale. La question ici n'est pas de juger du travail de ces deux dernières organisations ou de se questionner sur le bien-fondé des Directives volontaires, mais bien d'établir une réflexion sur

---

man, S.F. 2008, Mutopo, Patience et Manase Chiweshe 2012, Tandon, N. 2010, Yngstrom, I. 2010 et Julia et B. White 2010. Daley 2010, Andrade et al. 2009. Pour des analyses sur les impacts de la colonisation et la commercialisation sur le genre voir notamment : Oyewumi 1997, Quisumbing 1998 et Colson 1999.

l'importance des études sexospécifiques sur la question de l'acquisition des terres plus spécifiquement, mais aussi sur le plan de la question foncière en général. Nous porterons donc notre réflexion sur la nécessité de l'étude de la femme et du genre dans nos études sur l'acquisition des terres. Devons-nous mettre de l'avant la femme dans notre étude du phénomène et ce, de manière systématique ? Comment s'inscrivent les études féministes du développement dans l'étude de l'accaparement des terres ? Notre réflexion se veut large, mais tente de soulever des problèmes importants sur la façon dont nous étudions les femmes dans les questions de développement et du foncier. Nous recensons ainsi de récents écrits sur la question et mettons de l'avant une vision historique et critique de l'enjeu.

### **La femme, le foncier et l'Histoire**

Nous voyons l'acquisition massive des terres comme une dynamique foncière qui s'est bâtie à travers des décennies, par la maçonnerie des grandes institutions mondiales et d'un modèle économique avide. Ce phénomène a pris une ampleur évidente depuis quelques années. Évidemment, cette pratique n'a pas été formellement institutionnalisée dans les appareils étatiques. Malgré qu'elle le soit, au Sénégal par exemple, avec la GOANA et qu'elle devient pratique courante pour de nombreux citoyens dans un grand nombre de pays. En soit, le phénomène de l'accaparement démontre un changement notable dans le rapport à la terre. Malgré tout, la question de la femme face à ce phénomène ne peut se restreindre aux quelques études réalisées sur le foncier et le débat « titrisations individuelles-droit coutumier ». La question du genre n'est pas ahistorique (Cornwall 2007), c'est pourquoi, il faut la réévaluer sans cesse dans son contexte. Et ce, encore plus aujourd'hui, alors que le phénomène de la privatisation des terres prend une toute autre ampleur. Les normes et les pratiques relatives à l'accès des femmes aux terres ne sont pas statiques. Elles continuent de changer jour après jour et ce, particulièrement en Afrique où se chevauchent toujours deux types de droits et dont les mérites sont très discutés.

Les réformes agraires et foncières ont été vues comme des aspects importants de la modernisation depuis le début du XXe siècle (Jacobs 2009). Cependant, ces deux types de réformes ne sont pas synonymes. Les réformes agraires couvrent plusieurs domaines au niveau social. Tandis que les réformes foncières, bien qu'il en existe une grande variété,

couvrent un spectre beaucoup plus réduit et s'attardent beaucoup plus aux termes juridiques de la terre. Dans les deux cas, ces réformes ont des buts multiples et parfois très ambitieux ; accroître la production et la sécurité alimentaire, l'amélioration des droits des populations rurales en général ainsi que les processus démocratiques au niveau local. Razavi dénote d'ailleurs cette tendance des dernières années à voir les droits de propriété comme une solution à l'accès inégal des femmes à la terre et à leur subordination (Razavi 2003, 21). L'interprétation que nous avons aujourd'hui des réformes foncières, qui est née dans les années 1980, des institutions internationales comme le FMI, fait davantage référence aux changements dans la propriété foncière que dans la redistribution des terres (Jacob 2009, 1676). Toutefois, pour Jacobs, les programmes de réformes agraires ont souvent détérioré la situation des femmes, encore plus lorsque celles-ci sont mariées ; les femmes devenant souvent plus dépendantes de leurs maris ou des chefs de village (Jacobs 2009, 1678). Des études comme celle de Lastarria-Corhnhel (1997) ont conclu que le processus général de privatisation et de concentration des terres ont fait reculer les droits à la terre et à la propriété des femmes. Susie Jacobs étudie les effets pervers des réformes agraires et de redistribution individuelle des terres sur les femmes en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Pour elle, l'image n'est pas parfaitement claire. Cependant, elle confirme que les femmes sont sérieusement désavantagées dans la plupart des programmes par la distribution des terres et leur contrôle par les hommes en tant que chefs des ménages (Jacobs 2009, 1678). Pour elle, si le droit coutumier est discriminatoire envers les femmes, la titrisation individuelle est, quant à elle, susceptible d'entraîner à la perte de terre (Jacobs 2009, 1675). Elle met notamment en garde contre les réformes « head of household » qui sont souvent discriminatoire pour les femmes alors que les hommes en tirent de grands profits (Jacobs 2009, 1678). Elle nous rappelle aussi que dans les régions où les femmes ont accès à la propriété foncière ou à un contrôle foncier quelconque, elles n'ont souvent pas accès au crédit (Jacobs 2009, 1679). Ainsi, cela nous ramène à l'idée qu'une réforme foncière seule ne peut résoudre l'enjeu.

Nous mentionnons souvent que le phénomène de l'acquisition des terres n'est pas un phénomène nouveau. En effet, il se prépare depuis un grand nombre d'années. Notons notamment le travail appuyé par la Banque

Mondiale pour financer les registres et cadastres donnant des titres de propriété privé aux terres autrefois communales. Même si les donateurs ont longtemps considéré les interventions sur les questions foncières comme étant extrêmement sensibles au niveau politique, dans les années 1990, la Banque mondiale, la FAO, l'Union européenne et d'autres institutions sont devenues de plus en plus impliqués dans l'investissement d'initiatives de politiques et de législations foncières, mais aussi dans l'application de ces dernières. Depuis les années 1990, de larges sommes furent dépensées afin de garantir des titres de propriétés et la mise en place de registres fonciers modernes, dans le but principal de créer des marchés transparents, libres et dynamiques (Zoomers 2010, 431). Le phénomène de l'acquisition des terres serait donc en continuum dans l'évolution du cadre foncier influencé par l'époque coloniale et qui a poursuivi sur une même route à la fin de celle-ci. Les accaparements de terres, bien qu'ils existent depuis un bon moment, constituent un phénomène qui a pris une ampleur sans commune mesure dans les dernières années. En Afrique, le cadre foncier colonial et postcoloniale a poussé vers une titrisation individuelle, de manière officielle, légale ou pas.

Ainsi, il y a eu de nombreux changements dans les cadres légaux et économiques liés à l'accès et aux contrôles des terres par les femmes. La plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest vivent actuellement des transitions de cadres juridiques. Puisque l'étude de la femme à travers ce phénomène est intimement liée à l'évolution agraire et aux cadres fonciers changeants, il devient donc impensable de voir l'étude de la femme de manière ahistorique dans ce contexte. Il faut donc réévaluer sans cesse la place de la femme dans son contexte et dans le temps. Aussi faut-il s'attarder aux éléments tant officiels, qu'officieux et aux contradictions souvent nombreuses entre politiques sociales, économiques et foncières.

### **Le rôle de la femme et du genre dans le développement ; Entre mythes féministes et réalité**

#### *Entre accès au foncier officiel et officieux*

Dans plusieurs pays en voie de développement, existent des constitutions et politiques qui tentent de mettre de l'avant l'équité de la femme dans le foncier. Ces dernières servent souvent de parure. Au Burkina Faso, par exemple, certaines politiques semblent inclure et exprimer les intérêts



des femmes rurales. Par exemple, un des cinq principaux objectifs de la Stratégie de développement rural de 2003 est l'amélioration des conditions économiques et du statut social des femmes et des jeunes dans les zones rurales. Cependant, ces plans n'ont pas encore abouti à des changements positifs. Les projets de développement gouvernementaux ont souvent mis à mal les droits des femmes en renforçant les institutions foncières traditionnelles et en ignorant les droits existants des femmes. À travers le Burkina Faso, le droit coutumier ne donne pas un accès direct à la terre aux femmes. Les femmes sont cependant souvent en mesure d'obtenir des droits indirects à la terre. Dans la plupart des communautés, les femmes peuvent demander à leurs maris une terre, ce qui est parfois décrit comme un « droit au terrain ». Dans certaines régions du Burkina Faso, si le mari lui refuse la terre, la femme peut demander une terre à la lignée de son mari. Les champs des femmes sont en moyenne un dixième de la taille des parcelles familiales, et les femmes doivent travailler sur les deux parcelles. Dans certains cas, les maris doivent céder une partie de la récolte des ménages à leur femme, ce qui est similaire à un arrangement de « métagage » (USAID 2010).

Au Mali, la discrimination sur la base du sexe est interdite par la Constitution. Cette dernière indique que tous les citoyens ont le droit de posséder des terres. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) favorise même la discrimination positive en faveur des femmes dans l'allocation de nouvelles parcelles de terres. Par ailleurs, bien que le Mali ait adopté une politique de promotion de la Femme, afin de reconnaître et de renforcer leurs droits, le statut de celles-ci ne s'est pas amélioré en raison de la « conscience juridique » pauvre et de la persistance de certaines normes socio-culturelles. En effet, les droits de la famille ont tendance à favoriser les hommes. Les femmes ne peuvent pas hériter des terres de leur famille d'origine en vertu du droit coutumier et sont également exclues de l'héritage au sein de leur famille conjugale. Les droits coutumiers à la terre que les femmes détiennent sont donc généralement très précaires (à l'exception du « bas-fonds » dans le sud du Mali, où elles cultivent le riz). Ainsi, les femmes se font parfois donner des droits d'usage par leur famille. Les groupes de femmes peuvent acquérir des terres par les chefs de village pour le jardinage. Les femmes plus riches peuvent, quant à elles, acheter des terres.

*Entre marketing des idées et nuances*

Oui, la femme est vulnérable face aux acquisitions de terres. Si nous voulons faire l'étude systématique de la femme, faisons-le avec discernement. C'est-à-dire évitons de tracer les contours de leurs vulnérabilités comme nous avons tracé celles des dites « communautés locales ». La situation des femmes face aux phénomènes de l'acquisition des terres doit être vue de manière plus fragmentée afin d'avoir une image plus fine de la réalité et ainsi établir des réponses politiques, économiques et sociales adéquates.

Mais cette carence de nuances, et la négligence envers la thématique du genre dans les discussions sur les acquisitions de terres, seraient issues d'un problème déjà inhérent aux études de développement. En effet, il semble que la question de la femme face à ces enjeux a longtemps été simplifiée. Pourquoi ? Cornwall et al. mettent de l'avant l'importance de la création des mythes. Cette question n'est évidemment pas nouvelle. Les auteurs rappellent notamment les écrits de Hirshman (1967) et de Sorel (1941). Ces derniers indiquent que le mythe n'est pas réfutable dans la mesure où il est, au fond, identique à la conviction d'un groupe à agir, alliée à une émotion. Ainsi, l'important n'est pas que le mythe soit vrai ou faux. Son importance vient de son pouvoir à faire sens. Pour Cornwall, dans le monde du développement, les mythes sont tirés de vérités, mais servent avant tout à pousser à l'action. Les auteurs explorent aussi l'idée que les mythes liés aux genres sont créés dans le but de « galvaniser » et « d'inspirer les féministes dans leur lutte au changement » (Cornwall 2007, 5). Dans le même volume, Jackson, met en lumière ce caractère « pris pour acquis » ou « d'évidence » qui se perpétue chez les universitaires et au sein des institutions. Les mythes ne sont donc pas faux et sont parfois nécessaires à la lutte engagée. Cependant, ils soulèvent des questionnements importants quant aux nuances qui doivent être faites et à l'apport de ces nuances dans notre réflexion sur certains enjeux et sur certaines de leurs solutions. Toujours dans le même ouvrage, plusieurs auteurs ont étudié les raisons pour lesquelles il existe des visions « édulcorées » ou même erronées des enjeux du genre dans les questions liées au développement. Le problème avec la création de ses mythes, est que ses représentations faussées se sont incrustées dans nos conceptions du développement ainsi que dans les politiques des grandes institutions et peuvent ainsi mener à de mauvaises décisions pour des solutions et une mise en œuvre effective (Cornwall et al. 2008).

L'un de ces mythes du développement est notamment celui que Cornwall souligne lorsqu'il dénote le caractère à la fois d'héroïne et de victime de la femme souvent mis de l'avant par les ONG ; héroïne dans sa lutte incessante et victime de fardeaux multiples (Cornwall et al. 2007, 3). Cependant, bien que cela soit basé sur des vérités certaines, ces images ne devraient pas constituer l'essentiel de notre propos dans nos études sur le développement. La femme est certainement plus vulnérable face au phénomène de l'acquisition des terres, et plusieurs écrits témoignent de l'importance de la femme dans la productivité agricole (McCusker 2004). Cependant, simplifier ce raisonnement n'aide pas la cause des femmes.

Par l'entremise d'un texte publié pour l'International Land Coalition, Elizabeth Daley établit, dès les premières lignes, une quadruple vulnérabilité vécue par les femmes. D'abord par la discrimination qu'elles subissent dans leur relation d'accès et de droit de propriété et de contrôle de la terre. Ensuite, dans la discrimination à laquelle elles font face dans le processus de prise de décision et dans leur habileté à exercer un choix et à prendre parole lors de décisions qui touchent leurs moyens de subsistance. Troisièmement, celle liée à leurs sources de revenus limitées et enfin, leur vulnérabilité physique en général, mais aussi celle liée à la violence physique (Daley 2011). Il semble ainsi évident que la femme soit beaucoup plus vulnérable que l'homme relativement à l'acquisition de terres. Cependant, les réalités sont beaucoup plus complexes et nuancées. Il est notamment possible de voir les moyens parallèles que les femmes utilisent pour avoir accès à la terre comme le démontre Rose dans ses études du Malawi et du Swaziland (2002) et comme nous l'avons vu plus haut dans le cas du Mali. Et si plusieurs études indiquent que les entreprises et les revenus des femmes sont souvent plus axés sur la sécurité alimentaire que les hommes (Carr 1991, Ghimire 2001), des auteurs comme Jackson viennent nuancer ces propos en rappelant que ce genre d'affirmation ne sont spécifiques qu'à certains contextes (Cornwall et al. 2007).

Ainsi, il faut donc non seulement étudier la femme dans nos études de l'acquisition de terres afin de bien cerner cette dite vulnérabilité, mais aussi aller plus en profondeur afin de discerner des nuances importantes à la mise en place de solutions efficaces et justes. Il s'agit de voir la femme, mais pas uniquement elle. La femme c'est aussi celle de la classe moyenne,

des plus pauvres, celle qui est mariée ou non (Yngstrom 2002), sous le modèle polygame, monogame, etc. Tous ces éléments peuvent influencer la vie de la femme. Il devient important de comprendre toutes ces femmes et leurs motivations ou perceptions distinctives quant au phénomène de l'acquisition des terres (Jacobs 2000, Kabeer 1994 et Goetz 2008). Il faut souligner la femme donc, mais aussi les relations de genre. Car comme l'indique Kooopman et Faye, l'analyse des relations de production et de distribution des ressources à l'intérieur des ménages permet de comprendre comment ces groupes réagissent différemment aux acquisitions de terres, mais aussi aux propositions de réformes agricoles. D'ailleurs, plusieurs études démontrent que les changements dans l'utilisation des terres, plus particulièrement avec l'arrivée de nouveaux types de cultures et de production, font ressortir de nouvelles contestations entre les hommes et les femmes (Whitehead et Tsikata 2003, 10). Les études de Mackenzie (1990), au Kenya ont, quant à elles, démontré que les réformes foncières avaient renforcé la résistance des hommes envers les femmes et leur potentiel contrôle sur la terre. Simultanément, cela a engendré une hausse de l'insécurité chez ces dernières. Selon Mackenzie, l'enregistrement des terres diminuerait les possibilités d'accès à la terre pour les femmes en encourageant à l'enregistrement à propriétaire unique et ainsi en créant de nouvelles arènes de conflit de genre.

### **Conclusion**

Notre propos n'est pas révolutionnaire, mais porte des nuances importantes sur les questions de l'étude de la femme dans le développement et plus particulièrement à travers l'évolution agraire et foncière que nous connaissons aujourd'hui avec l'effervescence des transactions foncières. Non seulement devons-nous nous attarder à la question du genre, mais nous devons y accorder une importance urgente, pour qu'il soit investi dans le discours des Organisations internationales et des experts dans leurs études sur la question. Il faut non seulement étudier ce qu'implique le phénomène pour les femmes, mais étudier les relations de genre à travers ledit enjeu. De plus, il ne faut pas voir la question du genre de manière ahistorique. Il faut donc réévaluer sans cesse la position de la femme dans son contexte (évolution agraire et de la distribution des richesses) et dans l'espace. Surtout évaluer sa position dans le cadre foncier, mais ne pas s'arrêter aux apparences qui sont parfois trompeuses dans ces

cadres législatifs plutôt flous. Que nous soyons d'accord ou non avec ces investissements pour les uns, accaparement pour les autres, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, le droit de disposer d'une terre devient aussi important que celui de l'acquérir. Il devient donc aussi important que les femmes puissent faire de même. Il faut étudier la femme de manière systématique, puisque qu'effectivement, il semble que celle-ci soit la plus vulnérable, mais il faut aussi mieux comprendre le rôle qu'elle occupe dans le développement agricole en général en nuancant et en évitant de créer des « mythes et fables féministes ». Nous avons vu que les mythes sont problématiques dans la simplification des réalités mais qu'ils semblent parfois, et malheureusement, s'avérer nécessaires afin que certaines idées soient institutionnalisées. Il apparaît toutefois aberrant de se conformer à l'idée que les réalités du genre dans le développement soient édulcorées dans un but marketing, à un point tel que les réponses, bien qu'elles existent, ne soit pas efficaces. En tant qu'universitaires, plutôt que de se « frustrer » de la simplification de ces mythes, forgeons des recherches qui approfondissent les nuances des enjeux liés aux femmes dans l'acquisition de terres. Le processus vers la construction de solutions concernant l'équité des femmes dans l'accès aux fonciers, mais aussi quant aux conséquences éventuellement plus probantes qu'elles subiraient des acquisitions de terres, est aussi important et bénéfique que la solution en elle-même. Ainsi, faisons-le intelligemment.

**Myriam Minville Gallagher** est actuellement agente de recherche pour le REDTAC et le CÉTASE à l'Université de Montréal. Elle a effectué un stage dans le cadre du projet de recherche de la COPAGEN et finalise actuellement ses travaux de maîtrise sur la question des acquisitions de terres en Afrique de l'Ouest. Ses champs d'intérêts sont les questions de souveraineté alimentaire, de développement et les processus de démocratisation en Afrique et au Moyen-Orient.

### Références

Banque Mondiale. 2010. *Rising Global Interest in Farmland: Can it yield sustainable benefits?* Washington, DC: The World Bank.

Carr, M. 1991. *Women and food security: The African Experience*. London; Intermediate Technology.

Daley, Elizabeth. 2011. *Gendered Impacts of Commercial Pressures on Land. Commercial Pressures on Land*. Janvier. International Land Coalition.

Chu, Jessica. 2011. « Gender and 'Land Grabbing' in sub-saharan Africa : Women's Land Rights and Customary Land Tenure » *Development* 54. 1 : 35-39.

Cornwall, Andrea. Elizabeth Harrison and Ann Whitehead (2007). « Gender Myths and Feminist Fables : The Struggle for Interpretive power in gender and development », *Development and Change* 38 (1) : 1-20.

Cornwall, A. Harrison, E. Whitehead, A. 2008. *Gender Myths and Feminist Fables : The Struggle for Interpretive Power in Gender and Development*, Oxford : Wiley Blackwell.

Ghimire, K. (ed). 2001. *Land Reform and Peasant Livelihoods*. London : ITDG.

Hirshmann, A. 1967. *Development Projects Observed*. Washington, DC : Brookings Institution. Jackson, Cecile and Ruth Pearson (1998) *Feminist Visions of Development; Gender Analysis and Policy*. London : Routledge.

Jacobs. Susie. 2000. *The effects of land reform on gender relations in Zimbabwe* ». Dans : Bowyer-Bower, T. and Stoneman C. (eds.) *Land reform in Zimbabwe : constraints and prospects*. Aldershot. Ashgate : 175-186.

Jacobs, Susie. 2009. *Gender and Land Reforms : Comparative Perspectives*. *Geography Compass*. 3/5 : 1675-1687.

Kabeer, N. 1994. *Reversed Realities, Gender Hierarchies in Development Thought*, London : Verso.

Koopman, J. et Faye I. M. (2012) *Land Grabs, Women's Farming, and Women's Activism in Africa*. Paper presented at the International Conference on Global Land Grabbing II. October 17-19, 2012.

Lastarria-Corhnhiel, Susana. 1997. « Impact of privatisation on Gender and Property Rights in Africa ». *World Development*. 25 (8) : 1317-1333.

Mackenzie, Fiona. 1990. « Gender and Land Rights in Murang'a District, Kenya » *Journal of Peasant Studies*, 17 (4) : 609-643.

McCusker, B. 2004. *Land use and cover change as an indicator of transformation on recently redistributed farms in Limpopo Province, South Africa* ». *Human Ecology* 32 (1) : 49-75.

Razavi, S. 2003. « *Introduction; Agrarian Change, gender and Land Rights* » *Journal of Agrarian Change*. 3. Nos. 1-2 : 2-32.

Rose, Laurel. 2002. « *Women's Strategies for Customary Land Access in Swaziland and Malawi : A Comparative Study* » *Africa Today*. 29 (2) : 123-149.

Sorel, G. 1941. *Reflections on Violence*. New York : Peter Smith.

Whitehead, Ann. et Dzodzi Tsikata. 2003. « *Policy Discourses on Women's Land Rights in Sub-Saharan Africa : The Implications of The Re-Turn to the Customary* ». *Journal of Agrarian Change*. 3. No. 1-2. (Janvier et Avril) : 67-112.

Yngstrom, Ingrid. 2002. « *Women, Wives and Land Rights in Africa : Situating Gender Beyond the Household in the Debate Over Land Policy and Changing Tenure Systems* » *Oxford Development Studies*. 30, 1 :24-40.

Zoomers, A. 2010. « *Globalisation and the foreignisation of Space : Seven processes during the current global land grab* » *Journal of Peasant Studies*. 37. No. 2. Avril : 429-47.

**SECTION III**  
**Contre Accaparement,**  
**Repenser**  
**Investissement**



# Investissement, mot magique mais mot piège

PAR Michel Merlet

*Tous semblent reconnaître le besoin de plus d'investissements dans l'agriculture pour lutter contre la faim dans le monde et accélérer le développement rural. Mais l'investissement dont on parle, celui que l'on voudrait « responsable », est celui des fonds de pension, des firmes transnationales de l'agrobusiness, des riches entrepreneurs du Sud ou du Nord et non celui des petits producteurs qui ont pourtant depuis toujours aménagé et amélioré les sols, construit des systèmes d'irrigation, sélectionné les variétés végétales et animales. L'emploi du mot investissement ne cacherait-il pas une vaste entreprise de désinformation destinée à servir les intérêts de quelques-uns en leur permettant de s'appropriier ou d'accaparer des ressources essentielles de la planète?*

Le sens premier d'« investir », à l'époque féodale, était doter une personne ou une structure d'un pouvoir ou d'une fonction par la remise symbolique d'un attribut, à l'origine, un habit (en latin investire = revêtir). Ce n'est que vers 1920 que le sens du mot investissement qui nous intéresse ici fait son apparition, emprunté à l'anglais investment: le placement de capitaux dans une entreprise en vue de son équipement, de l'acquisition de moyens de production. Cette dernière acception, développée dans le contexte spécifique de l'Angleterre de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, est directement liée à une logique de recherche de profit. Aujourd'hui, le mot est utilisé avec un sens plus large: on parle aussi d'investissement pour des producteurs non capitalistes, ou d'investissements publics, dans des cas où le profit n'est pas nécessairement le principal objectif.

**Investissement et spéculation: le développement de la finance change la donne**

Un investissement vise à obtenir un résultat différé dans le temps. Il comprend donc toujours une part de spéculation, au sens premier du mot, celui d'une anticipation fondée sur l'observation (du latin speculati). Si l'on

veut évaluer l'intérêt respectif de deux investissements qui se développent sur des périodes distinctes, il faut prendre en compte l'impact du temps sur les résultats que l'on peut anticiper aujourd'hui: un bénéfice attendu dans plusieurs années a une valeur moindre que le même bénéfice obtenu tout de suite. L'actualisation permet d'attribuer une valeur actuelle aux bénéfices espérés dans le futur. Le choix d'un taux d'actualisation suppose de faire des hypothèses, toujours simplificatrices car on ne sait pas tout quantifier et de nombreux facteurs peuvent changer avec le temps.

Mais la spéculation que l'on observe aujourd'hui à grande échelle n'est plus de même nature. Elle va bien au-delà de la prise en compte du risque de tout investissement. Avec le développement du capital financier, le lien à la production est devenu de moins en moins direct. On peut faire du profit en achetant et en revendant des actions, en misant non plus sur la contrepartie matérielle de celles-ci, mais sur l'idée que se font les autres acteurs de leur évolution à venir. On peut acheter et revendre des biens qui n'ont pas encore été produits (marchés à terme), mais aussi investir avec des capitaux empruntés. On transforme des crédits bancaires en titres négociables (« titrisation ») et on invente des « produits dérivés financiers » de natures très diverses dont l'importance dans les échanges ne cesse de croître.

Sensées à l'origine limiter les risques des entreprises en les transférant à des instances spécialisées dans leur gestion, ces évolutions ont conduit à une imbrication croissante entre investissement et spéculation et ont augmenté considérablement le caractère virtuel de l'économie. L'apparition de « bulles » qui finissent par éclater avec pertes et fracas et les crises financières successives récentes ont montré le danger d'une telle situation.

### **Un investissement, même privé, n'est jamais isolé de la société dans laquelle il s'insère**

L'évaluation de l'intérêt d'un investissement pour un entrepreneur privé ne prend en compte que les données ayant un impact sur la rentabilité de l'opération, dans le cadre actuel de la législation et de son application. Toutes les conséquences immédiates en amont et en aval, l'impact des achats d'intrants, des ventes des produits, des emplois créés ou supprimés, des rejets ou prélèvements dans l'environnement, n'intéresse pas l'investisseur si elles n'interfèrent pas avec ses coûts et ses bénéfices pendant la durée de vie du

projet. Les implications pour les générations futures ne sont a fortiori pas prises en compte. On appelle cette méthode d'évaluation analyse financière. Par définition, elle ne reflète que le point de vue de l'investisseur.

Si l'on souhaite prendre en compte les retombées de l'investissement sur la société dans son ensemble, on utilise d'autres outils que l'on regroupe sous l'appellation d'analyse économique. Ne pas faire la distinction revient à sous-entendre que la maximisation du profit de l'investisseur correspond toujours à la solution la plus intéressante pour l'intérêt général. C'est une grossière erreur, aux conséquences lourdes. Il existe deux grandes méthodes d'analyse économique. La méthode de effets cherche à mesurer tous les impacts en cascade, amont et aval, de chaque composante d'un projet. La méthode des prix de référence ne part plus des prix de marché constatés des biens et des services, mais de prix fictifs calculés de façon à corriger les multiples imperfections des marchés et « sensés mieux représenter le coût économique et social des ressources engagées dans les projets et la satisfaction que les biens et services fournis procurent à la collectivité » (Dufumier 1996 p.207). Ces méthodes restent insuffisantes pour aborder les questions environnementales, et toutes les choses et services qui n'ont pas de prix à un moment donné, mais dont la destruction pourrait avoir des conséquences significatives sur la biosphère. L'analyse économique a toutefois le mérite de relativiser la démarche d'évaluation, en clarifiant le point de vue que l'on adopte.

### **Investissements ou capture de richesses?**

Privé vient du latin *privare*, qui signifie priver (d'un bien, d'un droit ...). Le privé se constitue par soustraction de la sphère commune de biens ou de services auxquels les autres n'ont plus accès. Que les investissements privés conduisent parfois à la privation de l'accès à certaines ressources autrefois partiellement ou totalement communes pour certains usagers n'a donc rien d'étonnant!

Ce que l'on appelle investissement foncier, mais aussi d'une façon plus générale investissement agricole, relève souvent de phénomènes d'appropriation de terres communes ou publiques (CTF&D, AGTER 2010). Dans cette situation, mais aussi lorsque des terres ayant déjà fait l'objet d'une appropriation privative sont concentrées par achat ou location

pour de longues durées, la motivation de l'investissement vient fréquemment de la possibilité de révéler des capacités productives non encore mises en valeur. C'est le cas par exemple lorsqu'un Fonds d'Investissements achète des ranchs d'élevage extensif et les transforme en unités de production agricoles. L'investisseur peut le premier tirer profit d'un sol fertile, de l'eau, des ressources ligneuses, des minerais, parce qu'il a accès à des capitaux, des technologies et/ou des marchés auxquels n'avaient pas accès les utilisateurs antérieurs des terres.

Ce faisant, il prend des risques, et cela donne une certaine légitimité aux profits qu'il obtient. Mais s'en tenir à cette interprétation n'est pas suffisant. Par delà les investissements, se cache l'appropriation d'une rente, que les occupants historiques n'étaient pas en mesure de valoriser, faute de politiques publiques et/ou de moyens adéquats. Ce que nous appelons ici rente, c'est l'expression d'une richesse naturelle qui préexistait à l'investissement, que celui-ci n'a pas créée, mais qu'il a seulement permis d'exploiter. D'autres acteurs auraient aussi pu en bénéficier, s'ils avaient eu la possibilité d'accéder, d'une façon ou d'une autre, aux mêmes moyens.

Aujourd'hui, il y a sur-abondance de capitaux, du fait du développement de la finance et de l'importance des phénomènes spéculatifs. Face à l'effondrement de certains actifs, on comprend que les investisseurs cherchent à placer au moins une partie de leurs profits dans des biens qui ne soient pas virtuels. C'est une des raisons pour lesquelles la demande de terres agricoles a explosé au cours des dernières années, faisant de celle-ci un actif financier parmi d'autres. Mais encore faut-il, pour que cela fonctionne dans une logique capitaliste, que le taux de profit attendu soit du même ordre de grandeur que celui qu'il serait possible d'obtenir dans les autres secteurs. Pour ce faire, il faut que la part de la valeur ajoutée servant à rémunérer le capital soit la plus élevée possible. La rémunération du travail, le coût de l'accès à la terre et les différents impôts doivent alors être réduits au minimum (Cochet, Merlet, 2011). Ce sont ces conditions que les Institutions Financières Internationales entendent imposer depuis le Consensus de Washington en libéralisant les marchés à tout va, et en diminuant le rôle des États.

L'obtention d'un taux de rentabilité élevé pour l'investisseur entre souvent en contradiction avec l'intérêt général. Les politiques qui incitent les États à

attirer les investissements directs étrangers pour se développer, et qui louent les avantages de projets gagnants-gagnants, oublient de signaler qu'investir n'est intéressant du point de vue de l'investisseur que si :

- une partie significative des richesses naturelles est appropriée par celui-ci (soit parce que la terre est mise à sa disposition gratuitement, soit parce que les loyers sont extrêmement faibles, et/ou qu'aucun impôt ne vient effectuer une redistribution a posteriori)
- le coût de la force de travail est le plus bas possible (salaires journaliers faibles et le moins possible d'emplois créés)
- des conditions fiscales favorables lui sont offertes.

Ce discours mystificateur est relayé par tous ceux qui trouvent un intérêt personnel à promouvoir ces pratiques, et en particulier par de nombreux membres de gouvernements, des pays du Nord et du Sud.

### **Sortir d'une vision exclusivement entrepreneuriale des investissements pour construire une autre gouvernance des ressources naturelles**

Pour prendre en compte l'intérêt de la société dans son ensemble, il convient de changer d'outils d'analyse et de regarder de près de quels investissements on parle. Il faut pouvoir distinguer ce qui relève de la spéculation financière, de l'accaparement de terres ou de richesses communes et comprendre quelles opérations permettent de garantir au mieux les intérêts des générations futures.

S'il est essentiel de respecter les droits humains fondamentaux, de veiller aux questions environnementales, afin de pouvoir répondre aux intérêts vitaux de l'humanité, aujourd'hui et demain, il faut aussi traiter différemment la question économique. C'est l'évaluation économique, et non plus financière qui doit être utilisée pour toute étude ex ante de l'impact des investissements à grande échelle, complétée par des études d'impacts écologiques et sociaux. Le rapport du HLPE du CFS de juillet 2011 propose de chercher à mettre en place des projets gagnant-gagnant-gagnant. Le troisième «gagnant» fait référence à la société. Ce n'est pas un détail ni un effet de style, mais bien

une question essentielle trop rarement évoquée. Un retour en force du « public » et du « politique » est incontournable, impliquant un renforcement des politiques publiques, des instances d'arbitrage aux différents niveaux, local, national et mondial. Il s'agit ni plus ni moins que de construire progressivement une nouvelle gouvernance des ressources naturelles.

Le lien avec les différentes conceptions de la propriété doit être souligné. Une conception absolutiste de la propriété implique que tous les droits soient réunis dans les mains du propriétaire. Qui achète un terrain s'approprie donc en même temps toutes les ressources que celui contient, qu'elles soient ou non révélées, sous réserve des restrictions légales en vigueur. Cette conception facilite l'appropriation privative des richesses naturelles et non un développement durable. Une nouvelle gouvernance des ressources naturelles et de la terre implique nécessairement une nouvelle répartition des différents types de droits sur ces ressources entre acteurs individuels et collectifs.

La construction d'infrastructures agricoles (irrigation, protection des sols, ...), la protection de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi l'éducation, la recherche, la mise en place de mécanismes fiscaux permettant de re-socialiser certaines «rentes de situation» sont aussi des domaines qui demandent aujourd'hui des ressources, et dont on récoltera les fruits demain.

Les investissements publics et les investissements des petits producteurs non capitalistes doivent être réellement pris en compte. Même si leurs performances financières sont plus faibles, leur intérêt pour la société et pour les générations futures peut être considérable. Face à chaque projet d'investissement, il convient donc de s'interroger sur les différentes options possibles, et sur les choix de société qu'implique chacune d'entre elles.

**Michel Merlet** est le directeur d'AGTER. L'association AGTER entend contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la terre, de l'eau et des ressources naturelles et à la conception de nouvelles formes de gestion des ressources naturelles et foncières adaptées aux défis du vingt-et-unième siècle. Elle assure la promotion d'un processus permanent de réflexion et d'apprentissage collectif, destiné à aider les membres des organisations de la société civile et les autres acteurs concernés à s'informer, à formuler des propositions et à les mettre en pratique.

*Cet article a été originellement publié sur le site d'AGTER, accessible au lien suivant [http://agter.asso.fr/article810\\_fr.html](http://agter.asso.fr/article810_fr.html); Une version courte de cet article a été publiée par Inter-réseaux Développement Rural dans le numéro spécial de la revue Grain de Sel consacré au foncier, # 57, janvier – mars 2012.*

### **Références**

*Dufumier, Marc. (1996) Les projets de développement agricole. Manuel d'expertise. CTA-Karthala, Paris.*

*Comité Technique Foncier & Développement, AGTER. (2010) Les appropriations de terres à grande échelle. Analyse du phénomène et propositions d'orientations.*

*Merlet, Michel. (2010) Les droits sur la terre et sur les ressources naturelles. Fiche pédagogique. Comité Technique Foncier & Développement.*

*Cochet, Hubert, Merlet, Michel. (2011) Land grabbing and share of the value added in agricultural processes. A new look at the distribution of land revenues. Communication à la conférence internationale sur 'Global Land Grabbing' 6 - 8 April 2011, Brighton, RU. Version française [http://www.agter.asso.fr/article600\\_fr.html](http://www.agter.asso.fr/article600_fr.html)*

*HLPE CFS (2011) Land tenure and international investments in agriculture. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition.*

# **VERS DES FORMES ALTERNATIVES POSITIVES D'INVESTISSEMENT DANS L'AGRICULTURE**

PAR **Sylvia Kay**

Le phénomène de l'accaparement des terres nécessite un changement de paradigme, non pas opposant l'investissement dans l'agriculture, mais le refaçonnant, afin qu'il serve un développement rural durable et réellement en faveur des plus pauvres. Dans la lignée de cette approche alternative, il faut ainsi se réapproprier la notion d'investissement. La reconnaissance des petits agriculteurs comme les principaux investisseurs dans l'agriculture est la première étape vers la récupération du lieu de souveraineté. L'article explore deux exemples de formes alternatives positives d'investissement, les régimes d'investissement de Cuba et du Zimbabwe.

## **Introduction : reconnaître la contribution des petits agriculteurs**

Avec un milliard de la population mondiale privé de nourriture, un autre 1,3 milliard « suralimenté » et un autre milliard souffrant de malnutrition, il va de soi que le capitalisme ne sait pas où se trouvent les personnes affamées ni comment les nourrir (ETC 2009). Plutôt qu'un défi de production, le véritable problème réside dans le système alimentaire dominé par des entreprises qui a réussi à greffer une pseudo-pénurie et une versatilité sur une situation où les disponibilités alimentaires sont suffisantes pour nourrir moitié plus de la population mondiale. Dans le secteur de l'agriculture, l'investissement est une question de choix : choix de l'organisation des économies rurales, de la construction des questions et des cultures rurales, du rôle prépondérant que l'agriculture pourrait jouer dans différentes articulations entre les États, les marchés, les populations et la nature. Pourtant, ces choix ont été masqués par la généralisation d'une forme de monoculture, orientée vers l'exportation, à grande échelle et nécessitant de gros investissements, qui se présente comme le moyen



le plus efficace, le plus productif et donc le plus rationnel pour nourrir la population mondiale. Par conséquent, les investissements agricoles effectués par l'État et le marché ont été consacrés à la promotion de ce modèle d'agriculture.

Les acquisitions ou locations de terres à grande échelle, également appelées « accaparement des terres » sont la manifestation la plus récente de cette forme d'investissement dans l'agriculture. Vues d'un bon œil par des institutions financières internationales, des organisations agricoles multilatérales et une grande philanthropie au motif qu'elles rapportent d'importants investissements indispensables dans des zones rurales qui périclitent, ces acquisitions ou locations de terres à grande échelle représentent des exemples d'investissement au sens le plus strict. C'est une forme d'investissement qui fait plus de mal que de bien, continuant de tenir à l'écart les solutions de rechange à la monoculture industrielle, commerciale et à grande échelle en diffusant des images de catastrophes néo-malthusiennes, de transitions agraires qui se déroulent sans problème, en « sauvant » des terres grâce à l'efficacité des économies d'échelle, et plus récemment, grâce aux scénarios « gagnant-gagnant », aux réserves de terres cultivables et aux défis de production. Le résultat s'est traduit par une « dépayssation avec moins d'emplois », une « planète de bidonvilles », une destruction de l'environnement et une « restriction » massive de l'agriculture (Van der Ploeg 2008). Lorsqu'on prend conscience que tout ceci est la conséquence du cours actuel du développement et non un manque de développement, l'argument en faveur de solutions de rechange est écrasant.

### **À quoi ce programme de substitut à l'agriculture devrait-il ressembler et quelle est la caractéristique d'une forme « positive » d'investissement dans l'agriculture ?**

Au milieu de toutes ces discussions sur la manière de combler les écarts de rendement et les déficits d'investissement, on oublie parfois que ce sont les petits agriculteurs qui investissent le plus dans l'agriculture (CFS 2011). Ce point essentiel doit être mis en évidence dans l'ensemble de la production agricole, les agriculteurs ont été forcés de céder le contrôle de leurs moyens de subsistance. La reconnaissance des petits agriculteurs comme les principaux investisseurs dans l'agriculture est la première étape

vers la récupération du lieu de souveraineté, le fait de voir les agriculteurs de petite échelle non plus simplement comme des victimes, mais également comme des agents dont les investissements productifs dans leurs bases d'actifs naturels et matériels sont essentiels pour réaliser le genre de développement durable qui est nécessaire. Tout type de conception d'un investissement « positif » doit partir de cette perspective. Ces deux dernières décennies, les mouvements agraires transnationaux, en particulier La Via Campesina, et son programme pour la souveraineté alimentaire, la réforme agraire, la repaysannisation, la démocratisation et les droits de l'homme, sont peut-être ce qu'il y a de plus emblématique dans ce genre d'approche. Ce changement de paradigme nécessite de refaçonner l'investissement, et non pas de s'y opposer.

Les investissements réalisés par les petits agriculteurs reposent souvent sur ce qu'on appelle la « pédagogie paysanne » (Rosset, Machin Sosa et al. 2011) ou le « principe de l'agriculture paysanne » (Van der Ploeg 2008). Ces notions font référence à la capacité des petites exploitations agricoles de tirer profit des connaissances locales en matière d'agriculture et de systèmes naturels dans le but de développer des formes de capital écologique, social et culturel qui permettent de reproduire la situation des agriculteurs. Ceci est étroitement lié à la (ré)affirmation de l'autonomie et au contrôle des petits agriculteurs sur la terre et d'autres ressources de production dans le but de construire une « voie agricole du développement » reposant sur les principes de la souveraineté alimentaire, de la réforme agraire et des droits de l'homme. En s'opposant à la marchandisation croissante de la nature et au contrôle antidémocratique du système alimentaire mondial par des « empires de l'alimentation », le principe de l'agriculture paysanne est d'abord une notion émancipatrice.

Les deux exemples suivants (révolution agroécologique à Cuba et réforme agraire radicale au Zimbabwe) présentent des formes positives d'investissement et démontrent la viabilité de différents régimes d'investissement, qui ne reposent pas uniquement sur l'accumulation du capital financier, mais également sur le capital culturel, social et écologique. L'objectif est de se réapproprier le concept d'investissement, qui a été détourné pour soutenir une forme très étroite de restructuration agricole dans le but de renouveler le débat sur l'avenir de l'agriculture, tant au Nord qu'au Sud.

### **Cuba et la révolution...agroécologique**

Un exemple éloquent de cette forme de développement piloté par les petits agriculteurs est le mouvement agroécologique. Dans la mesure où les principes écologiques à la base de l'agroécologie sont adaptés pour convenir au mieux aux conditions locales, les systèmes agroécologiques dépendent fortement des connaissances locales, traditionnelles et indigènes des techniques agricoles. L'agroécologie est donc en harmonie avec les processus de repaysannisation et le renforcement de l'agriculture à petite échelle. À Cuba, l'agroécologie a été incorporée au niveau de sa structure à la politique agricole nationale.

La révolution agroécologique de Cuba est l'un des exemples les plus éloquents de la réussite de l'agriculture de substitution. L'innovation et la force de cette révolution viennent du fait que les petits agriculteurs étaient au premier plan de la transition de Cuba, d'une forme d'agriculture industrielle, orientée vers l'exportation, à forte consommation d'intrants à une agriculture agroécologique. À commencer par les activités de petits agriculteurs sur le terrain, dont les connaissances, l'utilisation d'engrais biologiques, les formes biologiques de contrôle de pesticide, et la traction animale, leur ont permis de répondre à la crise économique de Cuba, ces pratiques se sont transformées en un mouvement social agroécologique regroupant des citoyens, connu sous le nom de Mouvement agroécologique campesiono-a-campesiono ou MACAC (Rosset, Machin Sosa et al. 2011). La réussite de ce mouvement, qui est dirigé par l'Association nationale des petits agriculteurs de Cuba, l'ANAP, se reflète dans l'augmentation rapide du nombre de membres. Composé d'un peu plus de 200 familles en 1999, le MACAC s'est agrandi et englobait en 2009 110 000 familles, soit un tiers du secteur paysan total. En 2008, MACAC enregistrait plus de 2 millions de participants dans ses quelque 60 000 activités.

Le succès de MACAC à Cuba peut être attribué à un certain nombre de facteurs. De loin le plus important, le MACAC repose fortement sur la « pédagogie paysanne ». En exploitant la puissance des petits agriculteurs, le MACAC a développé une forme de « communication horizontale » dans laquelle les agriculteurs étaient eux-mêmes les principaux agents de diffusion des techniques agroécologiques. Cela impliquait notamment que des familles de petits agriculteurs dont le succès avait déjà été prouvé

dans des méthodes agroécologiques spécifiques s'associent à d'autres familles de petits agriculteurs du pays grâce au soutien d'accompagnateurs, d'organisateur et de coordinateurs, dans le but de présenter ces pratiques agroécologiques. Cet échange d'agriculteur à agriculteur offre de nombreux avantages par rapport à des formes conventionnelles de vulgarisation qui sont imposées d'en haut et démotivantes. Dans le plan présenté par MACAC, les agriculteurs sont les principaux acteurs de la création et de la diffusion des connaissances et de la technologie agricoles.

En revanche, MACAC n'aurait pas rencontré une telle réussite si les bénéfices de l'agroécologie par rapport à l'agriculture ne s'étaient pas réalisés. Soutenue par la politique du gouvernement cubain en matière de souveraineté alimentaire nationale, la création de coopératives agricoles et le transfert de 80 % de terres officiellement publiques aux agriculteurs individuels et coopérative, la production alimentaire de Cuba est rapidement remontée en flèche après son effondrement, à la chute du bloc commercial soviétique (Rosset 1998). Vers 1995, la pénurie de vivres à Cuba fut comblée et pendant la période de végétation de 1996-1997, Cuba enregistra ses plus hauts niveaux de production de tous les temps pour 10 des 13 aliments de base de la cuisine cubaine. Entre 1996 et 2005, Cuba présentait les scores de production alimentaire les plus élevés d'Amérique latine et des Caraïbes, avec une croissance annuelle de production alimentaire par habitant de 4,2 % contre une moyenne régionale de 0 %. Ces hausses de production (qui sont plus importantes dans les exploitations agricoles qui ont intégré le plus de pratiques agroécologiques) ont permis à Cuba d'atteindre des niveaux élevés de souveraineté alimentaire, énergétique et technologique (Altieri et Toledo 2011; Rosset, Machin Sosa et al. 2011). Cuba importe actuellement seulement 16 % de ses denrées alimentaires alors que l'utilisation des produits chimiques agricoles a chuté de 72 % entre 1988 et 2007 (Altieri et Funes-Monzote 2012).

La progression du mouvement agroécologique à Cuba s'est accompagnée d'une hausse de la valeur totale de la production des petits agriculteurs dans l'agriculture cubaine et dans le nombre de petits agriculteurs. Alors que la transition de l'agriculture conventionnelle à la simple substitution d'intrants à l'exploitation agroécologique a augmenté la productivité totale des terres et de la main-d'œuvre, les revenus des agriculteurs ont progressé

par rapport à d'autres secteurs de la société. Ceci a déclenché un processus de repaysannisation d'anciens travailleurs urbains, en particulier de la partie orientale de Cuba vers la campagne. Ce processus a également contribué à une croissance sans précédent de l'agriculture urbaine (Rosset 1998; Altieri et Funes-Monzote 2012). L'évolution du travail non agricole vers le travail agricole remet en question le principe fondamental du paradigme de la transition agraire alors que la croissance de l'agriculture urbaine tient bon « ... la possibilité de créer une continuité rurale-urbaine qui réduira le fossé entre la vie agricole et rurale d'une part et la vie urbaine non agricole d'autre part » (Tharamangalam 2008). À de nombreux égards, Cuba représente un véritable modèle de substitution au rôle de l'agriculture dans la société.

Est-il possible de reproduire la révolution agroécologique de Cuba ailleurs ? Certains sceptiques soutiennent que les caractéristiques uniques et l'expérience historique de Cuba en font un modèle difficile à reproduire. Toutefois, l'essentiel est de diffuser les connaissances et les pratiques agroécologiques présentées par la méthodologie du processus social campesino-a-compesino. Étant donné que « en général, dans la majorité des pays, la plupart du temps, de nombreuses pratiques agricoles écologiques et productives sont proposées, mais dans la réalité, peu d'entre elles sont adoptées, parce qu'il manque une méthodologie pour créer une dynamique sociale d'adoption généralisée » (Rosset, Machin Sosa et al. 2011: 168), le processus d'innovation et de diffusion décentralisé de MACAC reposant sur la « pédagogie paysanne » offre des avantages significatifs par rapport à la nature des projets de nombreuses ONG et la « structure cyclique » des autorités publiques (Altieri et Funes-Monzote 2012).

Après s'être d'abord propagé lentement dans toute la Mésio-Amérique et les Caraïbes, le MACAC est maintenant de plus en plus en train de se consolider en tant que mouvement général pour le changement social, en grande partie grâce à la défense de l'agroécologie par le mouvement paysan mondial, La Via Campesina (LVC). Selon Rosset, Machin Sosa et al. (2011), « ces trois à cinq dernières années ont vu virtuellement chaque organisation de LVC dans le monde essayer de renforcer, lancer, ou commencer à organiser son propre programme pour promouvoir, à des degrés divers, la conversion à l'agroécologie auprès de ses membres ».

L'agroécologie est constamment reconnue comme une nouvelle approche du développement rural et figure bien en vue dans le rapport de l'IAASTD (2009) et dans le travail du rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter (2010). Un travail continu sur tous ces fronts permettra au nouveau paradigme agroécologique de se mettre en place.

### **Réforme agraire au Zimbabwe et accumulation par la base**

Au Zimbabwe, la réforme agraire a permis aux producteurs agricoles de petite échelle de participer à un processus « d'accumulation par la base » pour accroître la valeur de leurs ressources naturelles et matérielles. La réforme agraire du Zimbabwe (Fast Track Land Reform) a fait l'objet d'un débat très théorique (Mamdani 2008; Helliker 2011). Le débat a eu tendance à se concentrer sur deux versions contradictoires. La première considère la réforme agraire du Zimbabwe comme faisant partie intégrante d'un projet public autoritaire visant à consolider l'emprise de l'État par l'intermédiaire d'une série de saisies foncières très souvent violentes et fortement raciales qui ont ouvert de nouveaux circuits d'enrichissement de l'élite et de copinage politique. Cette version a conduit à un effondrement généralisé de l'agriculture étant donné que les exploitations agricoles commerciales de grande échelle ont été divisées et réparties entre les mains de nouveaux propriétaires fonciers dotés de compétences, de ressources et d'expériences différentes. La deuxième version soutient que la réforme agraire accélérée du Zimbabwe est de nature redistributive, marquant ainsi une rupture décisive avec les tendances historiques de concentration et de possession foncière inégale. Tout en reconnaissant une certaine corruption et répression, elle rejette l'idée que la réforme agraire ait été essentiellement une source de patronage politique, soutenant ainsi que la majorité des bénéficiaires de la réforme agraire sont des petits agriculteurs noirs. Ces petits exploitants investissent dans les terres et contribuent de manière positive à la sécurité alimentaire de la collectivité et aux économies rurales. Le Zimbabwe vivrait donc davantage un processus de transformation rurale ancrée dans un nouveau mode de production agricole qu'un processus d'effondrement agricole.

Le résultat le plus frappant des études conduites est que les petits exploitants investissent de manière productive dans les nouvelles réinstallations

(Moyo, Chambati et al. 2009, Scoones, Marongwe et al. 2011). Bien qu'ils soient modestes par nature et en rapport avec les ambitions et besoins immédiats, ces investissements augmentent de manière considérable la valeur et le potentiel de production des terres. En ce qui concerne la province de Masvingo, où près de 28 % des terres ont été transférées en raison du Programme de la réforme agraire accélérée, chaque ménage a investi environ 2 000 dollars dans les terres et le développement agricole (Scoones, Marongwe et al. 2011). Le tableau 1 présente une répartition des dépenses moyennes d'investissement de chaque ménage.

**Tableau 1. Répartition des dépenses moyennes d'investissement par ménage dans la province de Masvingo**

<b>The value of investments</b>	
<i>Focus of investment</i>	<i>Average value of investment per household (US\$)</i>
Land clearance	\$385
Housing/buildings	\$631
Cattle	\$612
Farm equipment	\$198
Transport	\$150
Toilets	\$77
Garden fencing	\$29
Wells	\$79
<i>Total</i>	<i>\$2161</i>

Source : Scoones, Marongwe et al. (2011)

Ces données sont corroborées à plus grande échelle par les résultats de l'enquête de fond des ménages 2005/2006 menée par l'Institut africain des études agraires qui montrent que sur les six districts échantillonnés et dans les projets en faveur des petits exploitants A1 et les fermes commerciales de taille moyenne A2, des investissements significatifs ont lieu. Tout comme

le profil d'investissement rencontré dans la province de Masvingo, une ventilation des investissements du Tableau 2, montre que l'investissement le plus fréquent porte sur la propriété (62 %), les animaux d'élevage (13,4 %) et les dispositifs d'irrigations (10,3 %).

**Tableau 2. Types d'investissements effectués par les ménages dans de nouvelles zones de réinstallation de six districts**

Type of investment	A1 model		A2 model		Total	
	No	%	No	%	No	%
Homestead	1089	66.0	206	47.0	1295	62.0
Irrigation equipment	168	10.2	48	11.0	216	10.3
Farm equipment & machinery	111	6.7	39	8.9	150	7.2
Storage Facilities	123	7.5	30	6.8	153	7.3
Livestock	200	12.1	79	18.0	279	13.4
Tobacco barns	22	1.3	6	1.4	28	1.3
Electricity	5	0.3	2	0.5	7	0.3
Worker housing	123	7.3	62	14.2	185	8.9
Plantations & orchards	12	0.7	2	0.5	14	0.7
Environmental works	18	1.1	5	1.1	23	1.1

Source : Moyo, Chambati et al. (2009)

Ces investissements contredisent les caractéristiques de la réforme agraire du Zimbabwe basée sur la subsistance. En revanche, un tableau plus complexe apparaît depuis différents processus de la différenciation économique et sociale dans laquelle de nouvelles possibilités de subsistance, étroitement liées à plusieurs niveaux à l'économie de marché, sont créées. Dans la province de Masvingo par exemple, plus de la moitié des ménages types passent à la vitesse supérieure - ils accumulent des avoirs et produisent des récoltes destinées à la vente - ou se retirent - réussissant à diversifier leurs activités en sources de revenus générés à l'extérieur du secteur agricole. Les agriculteurs investissent non seulement dans leur propre lopin de terre, mais également dans de nouvelles entreprises, telles que des magasins, des magasins de vins et spiritueux, des boucheries et des opérations de transport alors que les investissements de la communauté se concentrent sur la construction d'églises, d'écoles, de routes et de magasins. De cette manière, les investissements consentis par les bénéficiaires de la réforme agraire jettent les bases de l'émergence de nouveaux schémas d'organisation sociale et de transactions de marché.



Bien que de nombreux exploitants aient été en mesure de se lancer dans la petite production marchande, d'engager de la main-d'œuvre et de développer leurs activités agricoles, d'autres en revanche sont aux prises avec des difficultés, en « s'accrochant » ou en « renonçant » (Scoones, Marongwe et al. 2011). Il n'est pas surprenant que certains agriculteurs doivent faire face à des difficultés avec cette crise qui mine le pays et une hyperinflation mondiale record qui a façonné une grande partie de la période de mise en œuvre du programme de réforme agraire accéléré et dont le Zimbabwe tente toujours de se remettre. Le départ des bailleurs de fonds, et ces événements ont mis fin à de nombreuses sources d'aide nationale et internationale pour les agriculteurs des nouvelles zones de réinstallation. De nombreuses études ont révélé que « la plupart des bénéficiaires [de la réforme agraire] font état de contraintes majeures pour réaliser le potentiel de leurs terres et d'autres ressources en raison de la difficulté d'accès en temps opportun aux semences, aux fertilisants et autres intrants de production, aux crédits, à des marchés fiables avec la garantie de prix équitables, à la main-d'œuvre et aux services de vulgarisation » (Cliffe, Alexander et al. 2011: 926). Ceci explique pourquoi presque tous les investissements ont été effectués par de petits exploitants sans aucune aide extérieure. Plus de 95 % des agriculteurs ont été puiser dans leurs propres économies pour investir alors que seulement 3,9 % et 0,7 % ont respectivement reçu une aide privée et publique (Moyo, Chambati et al. 2009). Ce constat en dit long sur le niveau de compétences, d'ingéniosité et la détermination de ces nombreux petits agriculteurs qui ont réussi à survivre dans ces circonstances économiques difficiles.

Ces facteurs contextuels attirent également l'attention sur les dangers d'un lien aussi simpliste entre la Réforme agraire accélérée et la baisse de production des produits agricoles. Il va de soi que de nombreuses variables ont joué un rôle : la crise économique, le boycottage des bailleurs de fonds et la sécheresse. De plus, tandis que la production de blé, de tabac, de café, de thé, de bœuf et de maïs a souffert, la production d'agrégats de petites céréales, de haricots secs comestibles et de coton s'est développée. Dernièrement, il semble que l'agriculture à petite échelle au Zimbabwe favorise une timide reprise de l'économie agraire, certains parlant même de la possibilité d'une nouvelle « révolution agricole » amorcée par les petits agriculteurs (Cliffe, Alexander et al. 2011).

Une analyse des données empiriques montre donc que la réforme agraire du Zimbabwe n'a pas uniquement, ni même principalement, profité aux acolytes politiques, mais a réellement amélioré la vie de nombreux Zimbabwéens sans terres et sans avoirs. En ajoutant 100 000 petits propriétaires à la base de la pyramide des propriétaires, le programme de la réforme agraire accélérée a transformé en profondeur la structure agraire du Zimbabwe où plus de la moitié des terres agricoles était contrôlée par de grands producteurs commerciaux en une structure désormais dominée par une agriculture mixte à petite échelle. Cette forme « d'accumulation par la base » illustre l'esprit d'entreprise des petits agriculteurs du Zimbabwe et contraste avec ceux qui soutiennent que « l'accumulation par le haut », à savoir le type d'investissements capitalistiques associé à l'agriculture de grande échelle est le seul moyen viable pour développer et moderniser l'agriculture (Helliker 2011).

### **Conclusion**

Dans le cadre de la ruée vers les terres dans laquelle les flux de richesses et de pouvoirs fonciers se concentrent (à nouveau) de plus en plus entre les mains des classes et des groupes sociaux dominants (Borras, Franco et al. 2011), il devient urgent de tenir un débat sur l'avenir de l'agriculture. Au lieu d'accepter et de chercher à réglementer les accaparements de terres comme s'ils étaient inévitables, cet article propose d'autres formes d'investissement qui remettent en question les hypothèses normatives du modèle de l'agriculture industrielle à grande échelle que ces appropriations de terres encouragent. Il faut une nouvelle fois souligner que les plus grands investisseurs individuels dans l'agriculture sont les petits producteurs agricoles. En mobilisant différents ensembles de capitaux (humain, intellectuel, naturel, physique et financier), de petits producteurs améliorent significativement la valeur de la base de leurs actifs naturels et matériels en effectuant des investissements rentables dans les exploitations et quelques fois en dehors des exploitations.

Les investissements consentis par les petits agriculteurs à la suite du programme de réforme agraire accéléré du Zimbabwe sont représentatifs de cette forme d'« accumulation par la base ». Contrairement aux prévisions de l'effondrement total de l'agriculture, une analyse approfondie des moyens de subsistance de la réforme agraire du Zimbabwe montre que les petits

agriculteurs effectuent des investissements productifs, qu'ils vendent des produits pour le marché, et qu'ils favorisent la croissance de la productivité agricole et de l'économie rurale. La force de la « pédagogie paysanne » est qu'elle aborde un thème transversal dans tous les exemples étudiés. C'est dans ce répertoire de connaissances et de compétences à la base du mouvement agroécologique en Amérique latine et dans les Caraïbes que les agriculteurs sont les principaux bénéficiaires et agents de changement.

Le contremouvement visant à mettre en place un système alimentaire mondial plus juste et durable doit donc principalement renforcer les types d'investissement qui développent de multiples formes de capital et qui conçoivent l'alimentation, non pas seulement comme une marchandise, mais également comme une source de solidarité sociale, d'identité politique et de droits substantiels qui pourraient pousser la prochaine génération de jeunes ruraux à vouloir vivre du travail dans l'exploitation. Le mouvement mondial en faveur de la justice et de la souveraineté alimentaire ne devrait pas se limiter à l'agriculture. Vu le nombre de droits de l'homme que ce mouvement touche, y compris le droit à l'alimentation, le droit de produire, le droit à un accès aux terres et ses ressources, le droit à un salaire décent, un mouvement alimentaire mondial a le potentiel de devenir un thème explicite d'une vaste campagne pour la justice sociale qui tire ses éléments constitutifs tant du Nord que du Sud (Holt-Gimenez et Shattuck 2011).

**Sylvia Kay** travaille au sein de l'*Agrarian Justice Programme, Transnational Institute (TNI)*. Son domaine de recherche touche aux questions liées à l'investissement.

*Davantage d'exemples de formes alternatives positives d'investissement dans l'agriculture peuvent être consultés dans la publication de TNI au lien suivant (publication en anglais et français): <http://www.tni.org/briefing/positive-land-investment-alternatives?context=69566>*

## Références

Altieri, M. A. and F. R. Funes-Monzote (2012). « *The Cuban Agriculture's Paradox: The Persistence of the Agroecological Paradigm the Emergence of Biotechnology.* » *Monthly Review* January 16-26.

Borras, S. M., J. C. Franco, et al. (2011). *Land Grabbing in Latin America and the*

*Caribbean Viewed from Broader International Perspectives. A paper prepared for and presented at the Latin America and Caribbean seminar: 'Dinámicas en el mercado de la tierra en América Latina y el Caribe', 14-15 November. Santiago, Chile.*

*CFS (2011). How to Increase Food Security and Smallholder-Sensitive Investment in Agriculture. 37th Session of the Committee on World Food Security Rome, FAO.*

*Cliffe, L., J. Alexander, et al. (2011). «An Overview of Fast Track Land Reform in Zimbabwe: Editorial Introduction.» Journal of Peasant Studies 38(5): 907-938.*

*De Schutter, O. (2010). Agro-ecology and the Right to Food: Report Presented at the 16th Session of the United Nations Human Rights Council New York, United Nations.*

*Helliker, K. (2011). «Book Review: Zimbabwe's Land Reform: Myths and Realities by Scoones, I. et al.» Journal of Contemporary African Studies 29(3): 349-351.*

*Holt-Gimenez, E. and A. Shattuck (2011). «Food Crises, Food Regimes and Food Movements: Rumbling of Reform or Tides of Transformation?» Journal of Peasant Studies 38(1): 109-144.*

*Mamdani, M. (2008). «Lessons of Zimbabwe.» London Review of Books 30(23): 17-21.*

*Moyo, S., W. Chambati, et al. (2009). Fast Track Land Reform Baseline Survey in Zimbabwe: Trends and Tendencies, 2005/06. Harare, African Institute for Agrarian Studies (AIAS).*

*Rosset, P. M. (1998). «Alternative Agriculture Works: The Case of Cuba.» Monthly Review 50(3).*

*Rosset, P. M., B. Machin Sosa, et al. (2011). «The Campesino-to-Campesino Agroecology Movement of ANAP in Cuba: Social Process Methodology in the Construction of Sustainable Peasant Agriculture and Food Sovereignty.» The Journal of Peasant Studies 38(1): 161-191.*

*Scoones, I., N. Marongwe, et al. (2011). Zimbabwe's Land Reform: A Summary of Findings. Brighton, IDS.*

*Tharamangalam, J. (2008). Can Cuba Offer an Alternative to Corporate Control Over the World's Food System? 20th Conference of North American and Cuban Philosophers and Social Scientists. Havana.*

*Van der Ploeg, J. D. (2008). The New Peasantries: Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization. London and Sterling, Earthscan.*

# Protéger les agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre

PAR Laurent Delcourt

*Le sort des petits producteurs reste compromis, à l'heure où s'exercent de nouvelles pressions sur les terres. Promue par les institutions internationales, la « cohabitation harmonieuse » entre agrobusiness et agricultures paysannes ne change pas la donne. Les fameux scénarios « gagnant-gagnant » de la Banque Mondiale sont illusoire. Plus que jamais une réforme en profondeur du système agricole et alimentaire international axée en priorité sur le renforcement des agricultures paysannes et la reconnaissance du rôle central joué par les paysans dans la lutte contre la faim s'impose. Elle ne pourra que s'appuyer sur une approche fondée sur le droit et des politiques adaptées aux contextes locaux, garantissant l'accès à la terre et assurant la protection des paysans face aux marchés internationaux.*

Malgré l'extension des surfaces cultivées dans le monde, les pays du Sud connaissent depuis plusieurs décennies un phénomène de « dépayssannisation » des campagnes. En 1970, la population mondiale, estimée à 3,7 milliards de personnes, comptait encore 2,4 milliards de ruraux contre 1,3 milliard d'urbains. Un ratio qui a commencé à s'inverser en ce début du 21<sup>e</sup> siècle, si bien qu'aujourd'hui 3,5 milliards de personnes vivent dans des communautés urbaines contre 3,2 milliards en zones rurales (Borras, 2009). Cette « dépayssannisation » est principalement la conséquence de politiques économiques volontaristes et de stratégies de développement assumées, peu soucieuses du sort des petits producteurs familiaux, voire même franchement hostiles au monde paysan. De fait, « anti-rurales », ces politiques n'ont fait qu'accroître la pression sur et marginaliser la petite paysannerie.

La crise alimentaire de 2007-2008 a toutefois jeté une lumière crue sur les aberrations et les paradoxes du modèle de développement agricole. Depuis le déclenchement de la crise, les Nations unies et ses organismes spécialisés n'ont eu de cesse de multiplier les appels à un refinancement des secteurs agricoles dans le Sud. Dédaignées durant près de trois décennies, les politiques publiques agricoles sont désormais âprement discutées. Autrefois voué aux gémonies, l'État est à nouveau sollicité pour réinvestir et impulser le développement du monde rural. Et salués au début du 21<sup>e</sup> siècle comme solution miracle à la crise énergétique, les agrocarburants sont de plus en plus décriés, tandis que les vertus de l'agriculture familiale, que l'on disait archaïque et peu efficiente, semblent peu à peu redécouvertes. Les vertus des agricultures paysannes leurs énormes potentialités sur le plan social, culturel et environnemental, de même que leur importance décisive dans la lutte contre la faim, sont désormais reconnues.

Cette prise de conscience de la place et du rôle de l'agriculture dans la gestion des problèmes sociaux et environnementaux a-t-elle pour autant ouvert la voie à une révision de fond en comble du modèle de développement agricole dominant et du régime alimentaire international? Les remèdes proposés au niveau international sont-ils de nature à répondre aux défis de la pauvreté rurale et de la faim? Il est permis d'en douter. Des questions aussi cruciales que l'accès à la terre, le contrôle sur les ressources et le droit démocratique et souverain des populations à définir leur propre modèle agricole demeurent encore largement absentes des préoccupations internationales.

À l'heure où les pressions sur la terre et les ressources sont de plus en plus vives, toute stratégie de développement rural qui ne prendra pas pleinement au sérieux ces questions n'évitera pas les erreurs du passé et se montrera sans nul doute impuissante à inverser le processus de marginalisation des agricultures paysannes aux origines de la crise agroalimentaire et le nouveau défi que pose désormais l'acquisition à grande échelle de terre dans le Sud

Couplé à l'attrait récent des grands acteurs économiques internationaux à la recherche de nouvelles liquidités pour le foncier, les productions de denrées alimentaires et d'agrocarburants, mais aussi l'exploitation des ressources du

sous-sol (pétrole, minerais, eau, etc.), ce mouvement d'accaparement de terres hors frontières est venu s'ajouter depuis peu aux nombreuses pressions qui pèsent sur la terre, les agricultures paysannes et l'environnement. Ces transferts négociés de terre constituent une dangereuse menace pour l'avenir des sociétés rurales, les petites exploitations familiales et les écosystèmes locaux. Quand bien même ces transactions seraient assorties de clauses environnementales, d'obligations envers les populations locales, l'objectif recherché n'est nullement le développement rural. Derrière l'argument du « développement agricole » se cache en réalité le développement et l'extension d'un modèle agro-industriel et agro-exportateur que l'on sait socialement inique et écologiquement destructeur.

**Les « nouvelles » approches de la Banque mondiale, ou « comment détruire la paysannerie mondiale de manière responsable » (Schutter, 2010)**

Largement mise en cause dans le déclenchement et la gestion de la crise alimentaire et reconnaissant à demi-mot l'échec des politiques antérieures, la Banque mondiale a récemment proposé un New Deal agricole et alimentaire censé mobiliser l'ensemble de la communauté internationale (organismes spécialisés des Nations unies, États, secteurs privés, ONG, sociétés civiles, etc.) autour d'un projet commun de réhabilitation de l'agriculture dans les stratégies de développement. Les grandes lignes de ce projet apparaissent clairement dans le Rapport sur le développement dans le monde 2008. L'agriculture au service du développement (2007) ainsi que dans son plaidoyer en faveur de « Principes pour l'Investissement Responsable dans l'Agriculture » (ou PRAI). Cet ensemble de sept principes, qui, s'ils sont respectés par les parties prenantes, permettrait de favoriser des résultats « gagnant-gagnant » pour tous.

Envisagée comme la clé du succès du combat contre la faim, la modernisation de l'agriculture apparaît désormais comme une finalité en soi dans le processus de développement, et non plus uniquement comme un moyen d'impulser la croissance et l'industrialisation. Pour la première fois, la Banque mondiale met l'accent sur la nécessité de mettre en place des stratégies différenciées pour impulser le développement agricole et souligne l'importance décisive de l'agriculture familiale dans le combat contre la pauvreté. Traduisant bien ce changement de perspective, l'État

et la politique publique sont également appelés à jouer un rôle clé dans ce projet de redynamisation des économies rurales du Sud.

Malgré l'incapacité de la mondialisation libérale à répondre au problème de la faim et de la pauvreté, le libre-échange demeure cependant le référentiel théorique de base. La libéralisation, « la » clé de voûte d'un processus de développement réussi. Le marché libéralisé, le cadre absolu dans lequel doivent être pensées et conçues les politiques publiques. Et l'intégration au marché, l'horizon ultime qui informe les solutions envisagées pour la petite paysannerie (Oya, 2009). Aussi, pour assurer leur survie et pallier leur manque de compétitivité, les petits producteurs sont-ils poussés à participer pleinement aux transactions marchandes en s'orientant vers des productions commerciales et/ou en s'insérant dans les chaînes de valeur internationales. La réforme agraire n'est envisagée que comme une réforme du marché foncier. Et c'est encore le marché qui est sollicité en dernier ressort pour répondre au problème de l'approvisionnement et de la sécurité alimentaire. Bref, le salut des secteurs de l'économie rurale, de l'agriculture familiale à l'agro-industrie et partant, celui des populations rurales demeure fonction de leur participation et capacité d'adaptation au marché, moteur privilégié du développement rural.

Cette nouvelle approche ne rompt pas avec les stratégies de développement élaborées dans le passé. Bien qu'elle préconise des politiques différenciées en fonction de la place occupée par l'agriculture dans chaque pays, la Banque ne se départit pas de la traditionnelle vision linéaire du développement rural, laquelle n'envisage la transformation structurelle que sous l'angle d'une transition d'une économie fondée sur l'agriculture vers une économie fondée sur l'industrie et les services (Akram-Lodhi, 2009). Plus symptomatique encore, les stratégies préconisées pour résoudre la question de la faim et de la pauvreté rurale ne remettent nullement en question, malgré quelques inflexions, les fondements économiques néoclassiques sur lesquels les institutions financières internationales ont bâti leur modèle idéal-typique de développement à compter de la fin des années 1970, pas plus que les solutions envisagées, basées sur des postulats canoniques, ne procèdent d'analyses empiriques et contextualisées des causes structurelles de la pauvreté rurale.

Obsédée par l'amélioration des rendements et la course à la productivité,



la Banque soutient encore ouvertement l'introduction massive en Afrique de semences à haut rendement (semences hybrides ou génétiquement modifiées) et de techniques de production inspirées de celles de l'agrobusiness. Une vision productiviste qui sous-tend également les solutions envisagées par la Banque pour les petits producteurs familiaux qu'elle invite, pour gagner en productivité, à s'insérer dans les grandes chaînes de valeur internationales.

Tout en s'inspirant de la révolution verte, les promoteurs de ces solutions technico-productivistes n'en tirent à l'évidence pas toutes les leçons. Car s'il est vrai que la Révolution verte a entraîné une hausse remarquable de la production et de la productivité, elle n'a pas pour autant permis – loin de là – de résoudre le problème de la faim. Les populations souffrent généralement de la faim non pas parce que les denrées alimentaires manquent, mais parce qu'elles n'y ont pas accès, faute de moyens. Les gens ont généralement faim parce qu'ils sont trop pauvres pour se procurer de la nourriture. Bref, la faim est avant tout un problème de répartition et non un problème de production. Un problème de politique publique et d'orientation politique bien plus qu'un problème technique. Nombre d'études scientifiques montrent d'ailleurs que loin de résoudre la faim, ces solutions techniques et productivistes ne font, au contraire, que « renforcer les pays et les firmes dominant déjà le marché agricole mondial, sans remédier aux inégalités alimentaires ou aux atteintes écologiques » (Benhammou, 2009).

Certes La Banque mondiale a conscience des risques que les nouvelles concurrences autour de la terre font peser sur la survie du paysannat et la sécurité alimentaire. Mais elle estime en même temps que ces risques peuvent être atténués ou contournés. Mieux encore, ils peuvent être convertis en opportunités réelles pour l'ensemble des acteurs du monde rural, des petites exploitations familiales aux secteurs de l'agro-industrie, en passant par les salariés agricoles et les paysans sans terre. Moyennant quelques adaptations et ajustements, déclinées en une série de mesures technico-administratives et de « bonnes pratiques », supposées garantir une redistribution équitable des bénéfices, ces nouveaux investissements agricoles peuvent déboucher, selon elle, sur un scénario « win-win ».

Ainsi, la formalisation des titres de propriété doit-elle permettre tout à la fois de clarifier l'état du marché foncier, jugé indispensable pour attirer les investissements, de conforter les droits des paysans sur la terre et de leur éviter l'expulsion. Des accords contractualisés entre les acteurs de l'agrobusiness et les petits producteurs doivent assurer aux premiers une source d'approvisionnement fiable et aux seconds des prix garantis, de même que l'accès aux filières commerciales, aux intrants agricoles, à de nouvelles techniques de production, etc. La croissance des investissements en zones rurales est considérée comme potentiellement créatrice de nombreux emplois dans les secteurs agricoles et non agricoles, lesquels pourraient du reste absorber la main-d'œuvre excédentaire, y compris les petits producteurs incapables de s'adapter aux nouvelles conditions du marché ou de convertir leur exploitation en ferme commerciale. Et des mesures compensatoires pourraient enfin permettre d'assurer des conditions de vie décentes – provisoirement du moins – à ceux qui ne trouveraient pas à s'employer.

Dans le même ordre d'idées, le phénomène d'accaparement, considéré dans un premier temps comme une menace pour la sécurité alimentaire, est désormais perçu sous l'angle de ses potentialités en termes de développement rural. À condition d'être encadrées, ces transactions sur la terre pourraient, selon la Banque, également déboucher sur un scénario « win-win ». Pour autant qu'elles impliquent un partenariat, qu'elles soient négociées dans la transparence, que toutes les parties concernées par ce transfert de terre soient dûment informées et invitées à participer aux négociations et que des clauses garantissent que les droits des populations seront respectés, alors ces accords peuvent être profitables à tous, investisseurs, États, autorités locales et populations. Et la Banque mondiale, obstinément rétive à toute forme de régulation, de promouvoir, pour toute réponse à ce phénomène d'accaparement, des « codes de bonne conduite volontaires » sans autre garantie pour les populations concernées.

Ces approches « win-win » reposent ici encore sur une analyse superficielle des conditions du développement et des causes de la pauvreté rurale et de l'exclusion. En abusant de concepts tels que participation, relation contractualisée et partenariat, la Banque mondiale présuppose l'existence de rapports sereins et équilibrés entre acteurs dotés des mêmes capacités

d'action, de négociation et d'adaptation. En promouvant l'idée de « contrat », elle passe sous silence les pressions réelles que font peser sur les petits producteurs les différents maillons de la chaîne de valeur, du négociant en gros à la multinationale de transformation en passant par les grands distributeurs. En encourageant les producteurs ruraux à chercher du travail sur les grandes exploitations, elle fait largement fi des conditions de vie des coupeurs de cannes au Brésil, des collecteurs de coton au Sénégal ou des ouvriers agricoles des plantations de palme en Indonésie, et reste peu explicite quant au sort réservé aux femmes, la grande majorité de ces contrats salariés ne concernant le plus souvent que des hommes.

Bref, ce modèle idéalisé de cohabitation harmonieuse entre agricultures paysannes et agrobusiness tend à dissimuler les conflits d'intérêts, les luttes de pouvoir et les rapports inégaux et conflictuels qui se jouent dans les campagnes des pays du Sud, avec leur lot de violences, de pressions, d'expulsions et d'intimidations (Oya, 2009). Un tel discours ne peut du reste que sonner creux dans des pays où les droits de base de la population sont quotidiennement piétinés et où les autorités sont passées maîtres dans l'art de l'arbitraire. Enfin, cette approche ignore superbement les modèles alternatifs qui pourraient être imaginés et portés par les populations locales, pour asseoir définitivement un seul et unique modèle fondé sur la primauté de l'agrobusiness et les cultures d'exportation à haute valeur ajoutée.

D'une certaine manière, le scénario proposé par la Banque mondiale n'est qu'une tentative d'intégrer à une orientation foncièrement procapitaliste et marchande une préoccupation nouvelle pour le monde rural. Selon Haroon Akram-Lodhi, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une tentative de « moderniser la subordination » dont font déjà l'objet les petits producteurs, ceux-ci étant soumis à l'impératif de se mettre au service du complexe agroalimentaire (2009).

### **Libérer les potentialités sociales, économiques et environnementales des agricultures paysannes**

En 2008, quelques mois après la sortie du Rapport de la Banque mondiale, était publiée l'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des techniques agricoles pour le développement (International Assessment

of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development, IAASTD). Commandité par la FAO, l'Organisation des Nations unies pour les populations et le développement et par la Banque mondiale elle-même..., fruit d'une enquête ayant mobilisé plus de 400 scientifiques dans le monde entier pendant quatre ans, le Rapport de l'IAASTD prend exactement le contre-pied du rapport de la Banque. Y est démontré en effet, sur base d'expériences concrètes, que non seulement l'agriculture paysanne n'est pas moins productive que l'agriculture industrielle, mais qu'elle peut en plus apporter une bien plus grande valeur ajoutée en raison des multiples fonctions sociales, culturelles et écologiques qu'elle remplit. Pour la première fois, la supériorité des agricultures paysannes sur l'agrobusiness et leurs énormes potentialités sur le plan social, culturel et environnemental, de même que leur importance décisive dans la lutte contre la faim, sont reconnues.

Mais la libération de ce potentiel demande bien plus que l'adoption d'un catalogue de bonnes intentions et de vaines promesses financières, l'instauration de mécanismes d'alerte alimentaire ou encore la mise sur pied de groupes de réflexion internationaux aux décisions du reste non contraignantes. Aux antipodes d'un modèle de cohabitation harmonieuse entre agrobusiness et agriculture familiale fondé sur le marché, elle nécessite une réforme en profondeur du système agricole et alimentaire international axée en priorité sur le renforcement des agricultures paysannes et la reconnaissance du rôle central joué par les paysans dans la lutte contre la faim et la sauvegarde des équilibres environnementaux.

#### *De nécessaires protections*

Si l'attention des médias et des acteurs internationaux s'est avant tout focalisée sur les émeutes urbaines dans le contexte de la hausse conjoncturelle des prix, n'oublions pas que sur les trois milliards de personnes qui ne mangent pas à leur faim, faute d'un revenu suffisant, nombreux sont de petits producteurs familiaux incapables d'affronter la concurrence internationale. C'est pourquoi il importe avant tout de garantir à ces petits producteurs des prix élevés, stables et rémunérateurs en les protégeant davantage face aux importations étrangères bon marché, au moyen notamment de politiques tarifaires. Rappelons que les agriculteurs européens ont bénéficié de telles protections après la Seconde Guerre

mondiale, ce qui a d'ailleurs permis à l'Europe d'atteindre dans un premier temps l'autosuffisance alimentaire et, à compter des années 1960- 1970, de dégager d'importants excédents commercialisables. Une telle approche ne signifie cependant pas un refus des échanges, comme l'affirment les défenseurs de l'ultralibéralisme. Pour les pays dont le potentiel productif est très faible, les échanges demeurent une source d'approvisionnement indispensable et d'autant plus indispensable que les changements climatiques risquent de réduire considérablement les surfaces productives. Mais il faudra alors veiller à éviter la concurrence entre partenaires par trop inégaux. « À cette fin, comme le proposent Marcel Mazoyer et Laurence Roudart, on peut penser à établir à l'échelle internationale de grands marchés agricoles régionaux, regroupant des pays ayant des niveaux moyens de productivité agricole du même ordre, et à protéger ces marchés communs contre toutes importations agricoles à bas prix par des droits de douane variables. On peut aussi penser à négocier, produit par produit, des accords internationaux fixant des prix d'achat et la quantité exportable consentie à chaque pays » (2009).

#### *Un accès durable à la terre et aux ressources productives*

Outre ces formes de protection vis-à-vis de l'extérieur, il importe ensuite d'organiser et de garantir aux petits producteurs, aux travailleurs ruraux et à l'impressionnante masse de paysans sans terre un accès durable à l'usage et à l'usufruit de la terre. Car si la libéralisation des marchés a aggravé la situation des paysans, elle n'est pas la cause première de la sous-alimentation endémique dans les campagnes. La taille réduite de la très grande majorité des exploitations et l'incapacité de la grande masse des petits agriculteurs du Sud d'en dégager un revenu suffisant ont joué un rôle bien plus important dans les processus d'appauvrissement du paysannat, lequel n'en continue pas moins à pourvoir à l'essentiel des besoins alimentaires locaux.

Quelques données sont éclairantes à ce sujet. Bien que l'Afrique importe de plus en plus de céréales, 90 % de la production agricole du continent serait encore assurée par des petites exploitations de moins de deux hectares, lesquels représentent 80 % de l'ensemble des exploitations (plus ou moins 33 millions de producteurs familiaux). En Asie, le gros de la production de riz est assuré par quelque 200 millions de petites exploitations de moins de deux hectares (Holt-Giménez et Patel, 2009). Et

selon le dernier recensement agricole brésilien, l'agriculture familiale (84 % des établissements agricoles), fournit 74,4 % des emplois en zones rurales, produit plus de la moitié des denrées alimentaires de base consommées localement (87 % du manioc, 70 % des haricots, 46 % du maïs, 58 % du lait, etc.), mais n'occupe que 24,3 % des terres exploitées (Ministério do Desenvolvimento Agrária, 2009).

Parallèlement, une part de plus en plus grande des surfaces cultivées sur terre – soit au total 1,5 milliard d'hectares – sont dédiées à des cultures d'exportation, lesquelles sont majoritairement exploitées par des entreprises agro-industrielles (Holt-Giménez et Patel, 2009). Et déjà, les grandes cultures commerciales occupent 114 millions d'hectares, soit 13 % des surfaces cultivées en grain (Benhammou, 2009).

C'est dire la nécessité de déconcentrer la propriété de la terre et de mettre en oeuvre, pour ce faire, de vastes programmes de réformes agraires. Avec l'instauration de dispositifs démocratiques de contrôle sur les ressources naturelles, à base collective ou communautaire, il s'agit là d'une étape indispensable dans l'amélioration des conditions de vie des paysans, des communautés indigènes et des peuples premiers, dans le renforcement des disponibilités et de la diversité alimentaires au niveau local, et dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources naturelles, dont l'agriculture industrielle est très largement responsable.

#### *Des politiques publiques adaptées et efficaces*

De telles réformes ne pourront cependant porter leurs fruits (gains en termes de productivité et de production, diversification agricole, etc.) que si elles sont associées à des politiques publiques d'aide aux petits agriculteurs, efficaces et adaptées aux différents contextes locaux : accès au crédit et aux équipements productifs, aide à l'acquisition d'intrants, investissements dans l'infrastructure en milieu rural, mesures nationales de stabilisation des prix agricoles, taxation des producteurs en fonction de la quantité et de la qualité des terres productives, suivi technique et scientifique, etc. (Mazoyer et Roudart, 2009). Ces mesures de politique publique sont également indispensables pour impulser une révolution doublement verte en favorisant l'agriculture biologique et une gestion durable des ressources naturelles (accroissement des aides et des subsides aux exploitations agro-

écologiques, mesures facilitant l'accès à des techniques de production adaptées aux fonctionnalités des écosystèmes, législation environnementale drastique et mesures favorisant la diversité des systèmes de production, etc.).

L'intervention de l'État doit enfin s'adresser aux consommateurs urbains. Pour ces derniers, des politiques sociales (filets de sécurité, aide à l'emploi, mesures de soutien au pouvoir d'achat, etc.) s'avéreront plus que jamais nécessaires pour éviter que la hausse des prix ne les pénalise. Les politiques mises en place par le gouvernement brésilien combinant aide à l'agriculture familiale et revenu de base pour les plus pauvres ont prouvé à ce titre leur efficacité. Entre 2003 et 2010, près de 30 millions de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté, si bien que le Brésil sera sans doute l'un des seuls pays à atteindre les Objectifs du millénaire.

#### *Une approche fondée sur les droits*

Il importe enfin de lier accords commerciaux, réformes des systèmes agricoles locaux et problématiques sociales et environnementales. L'objectif étant de contrer les formes d'exploitation actuelles, en mettant effectivement en oeuvre à l'échelle internationale, régionale et nationale des politiques agricoles économiquement plus viables, écologiquement durables et socialement acceptables. Le droit à l'alimentation de même que la souveraineté alimentaire réclamée par les mouvements paysans constituent à ce titre une base essentielle dans la recherche de solutions alternatives aux politiques actuelles.

Reste maintenant à l'ensemble des acteurs progressistes du monde agricole et de la société civile à se mobiliser pour faire émerger, au niveau international, national ou local, la volonté politique qui seule pourrait faire primer ces droits sur les règles commerciales et les traduire réellement en obligations vis-à-vis des paysans, des communautés indigènes et surtout vis-à-vis des femmes tout particulièrement vulnérables aux nouvelles pressions sur la terre et aux chocs alimentaires. L'introduction du droit à l'alimentation dans la constitution brésilienne, lequel est assorti de politiques concrètes, les jugements des cours indiennes obligeant les gouvernements (national et locaux) à faire respecter ce droit, les discussions récentes au sein des Nations unies sur les droits des paysans ou encore les doutes qui assaillent

de plus en plus les négociateurs des accords commerciaux, internationaux, birégionaux ou bilatéraux, par rapport aux bienfaits de la libéralisation des secteurs agricoles, ouvrent peut-être un horizon prometteur.

**Laurent Delcourt** est sociologue et historien, chercheur au Centre tricontinental - CETRI (Louvain-la-Neuve).

*Cette publication est une version écourtée d'un chapitre publié dans un ouvrage sur cette problématique du devenir des agricultures paysannes dans un contexte de pressions accrues sur les terres. La version complète peut être consultée au lien suivant <http://www.cetri.be/spip.php?rubrique124&lang=fr>*

### Références

Banque mondiale (2007), *Rapport sur le développement dans le monde. L'agriculture au service du développement*. Abrégé, Banque mondiale, Washington.

Benhammou F. (2009), « Nourrir l'humanité : une géopolitique de l'alimentation et de l'environnement », *Écologie & Politique*, n° 38, juin, p. 1.

Borras S. Jr (2009), « Agrarian change and peasant studies : changes, continuities and challenges – an introduction », *JPS (Journal of Peasant Studies)*, 36 : 1, p. 5-31.

Harron Akram-Lodhi A. (2009), « Modernising subordination ? À South Asian perspective on the World Development Report 2008 : Agriculture for Development », *JPS*, 36 : 3, p. 611-619.

Holt-Giménez E. & Patel R. (2009), *Food Rebellions ! Crisis and the Hunger for Justice*, Pambazuka Press, Foodfirst Books, Grassroots International.

Mazoyer M. et Roudart L. (dir.) (2009), « La fracture agricole et alimentaire mondiale : état des lieux, causes, perspectives et propositions d'action », *Revue politique et parlementaire* (« Crise alimentaire mondiale : quelles réponses ? »), n° 1051.

Ministério do Desenvolvimento Agrario (2009), *Agricultura familiar no Brasil e o censo agropecuario*, MDA-Governo Federal. Oya C. (2009), « The World Development Report 2008 : inconsistencies, silences, and the myth of 'win-win' scenarios », *JPS*, 36 : 3, 593-601.

De Schutter O. (2010), « Comment détruire la paysannerie mondiale de manière responsable », disponible au lien suivant : <http://www.project-syndicate.org/commentary/responsibly-destroying-the-world-s-peasantry/french>



# Réviser les investissements fonciers en Europe grâce aux Directives sur la Gouvernance Foncière

PAR Florence Kroff, Claire Guffens et Philip Seufert

*En dépit de l'idée répandue parmi les gouvernements, l'Europe n'est pas exempt non plus de problèmes liés aux régimes fonciers des terres et des ressources naturelles. Reconcentration croissante des terres agricoles, accaparements et manque d'accès aux terres sont autant de dynamiques favorisées par les politiques d'investissements fonciers actuelles. Cet article est un plaidoyer pour réviser les investissements fonciers en Europe, se guidant avec les Directives sur la Gouvernance Foncière de la FAO.*

## **Introduction: le mythe de la bonne gouvernance foncière en Europe**

La gouvernance des terres et des ressources naturelles en Europe présente des problèmes très réels et urgents. Le principal problème lié aux régimes fonciers des terres et des ressources naturelles en Europe aujourd'hui est le manque d'accès à la terre par les petits paysans et les jeunes agriculteurs potentiels. En outre, ces groupes sont manifestement discriminés. L'expression principale de ce problème est une tendance claire à la (re) concentration croissante des terres, qui peut, dans certains cas, prendre la forme d'accaparements de terres, comme c'est le cas dans certains pays du Sud, ainsi qu'une transformation croissante de terres agricoles à des fins non agricoles, souvent accompagnée d'un processus d'artificialisation de la terre. Ainsi, une forte dynamique de (re)concentration de terres et d'autres ressources qui y sont liées est en train de se développer. Deuxièmement, contrairement au discours général sur les questions foncières, l'accaparement de terres a également lieu en Europe, en particulier (mais pas exclusivement) dans les pays de l'Europe de l'Est. Troisièmement, les terres agricoles sont transformées à des fins non agricoles à un rythme

rapide, un processus appelé « artificialisation ». Enfin, et intrinsèquement lié à ces tendances, l'accès à la terre devient de plus en plus problématique, en particulier pour certains groupes tels que les petits paysans et les jeunes agriculteurs potentiels, qui deviennent victimes de discrimination et de marginalisation. Soulignons que ces tendances sont le résultat de politiques publiques et de processus décisionnels. Ceci se réfère tant au niveau national qu'au niveau régional européen.

Ces résultats s'opposent clairement au point de vue dominant implicitement défendu par de nombreux gouvernements, universitaires et médias, selon lequel il n'y aurait pas de problèmes majeurs concernant la gouvernance des terres et des ressources naturelles, ou dans tout autre pays de l'OCDE. En effet, il semble être simplement admis que toute question foncière autrefois difficile ait été résolue et que l'Europe est aujourd'hui un exemple phare de bonne gouvernance foncière. Dans cette approche, une bonne gouvernance foncière est essentiellement une question technique, caractérisée par un régime fort de droits de propriété (privée) et par des institutions de gestion foncière qui fonctionnent de manière adéquate (cadastres, registres, marchés fonciers, tribunaux, etc.). De ce point de vue, la terre est considérée comme un bien économique qui doit faire l'objet d'une administration et d'une transaction aussi bon marché et efficace que possible.

Toutefois, ceci implique une approche très restreinte de la terre, qui marginalise d'autres approches et pratiques plus holistiques de la terre. Une approche plus holistique voit dans la terre et dans d'autres ressources naturelles plus qu'une simple valeur économique. Elle tient également compte de sa signification sociale, culturelle et écologique, et de dont la gouvernance qui ne peut uniquement être vue comme une question technique, mais également comme un problème fondamental de droits humains. Bien que dans le contexte européen, ou dans les pays du Nord de manière plus générale, de nombreuses personnes ne dépendent pas d'un accès direct à la terre pour se nourrir, mais achètent plutôt leur nourriture, nous avons tous besoin d'un accès à la terre. En bref, il n'y a pas d'accès à l'alimentation sans accès à la terre, quoique indirectement, par exemple par l'intermédiaire des marchés. Dès lors, la gouvernance des terres et des ressources naturelles devrait viser à garantir la production durable d'une

alimentation saine en faveur de la réalisation nationale et internationale du droit à l'alimentation.

Le système alimentaire européen pose un nombre de problèmes sérieux et de menaces sur le plan environnemental, social et nutritionnel. L'Union Européenne (UE) produit de vastes quantités de nourriture et constitue le plus grand exportateur au monde, un fait pris comme « preuve » de son succès par nombreux décideurs politiques européens. Toutefois, ce « succès » est basé sur un modèle agricole non durable. L'accès aux combustibles fossiles et aux matières premières importées (par exemple le soja pour l'alimentation animale) et l'accès aux terres agricoles (tant en Europe qu'à l'étranger) sont essentiels au maintien d'un système alimentaire et agricole de plus en plus industrialisé. La surproduction prive de nombreuses personnes d'accès à une alimentation nutritionnelle saine d'une part, et crée des montagnes d'aliments gaspillés d'autre part. L'environnement et le climat subissent des impacts négatifs parce que le système actuel dépend fortement de l'usage d'intrants chimiques, pesticides et combustibles fossiles, et est à l'origine de la dégradation des sols et de la perte de biodiversité.

### **Le problème des politiques d'investissement en Europe**

Les politiques actuelles d'investissement au niveau national et européen jouent également un rôle important dans les tendances contemporaines des régimes fonciers en Europe. Elles favorisent un modèle agricole industriel, les grandes exploitations agricoles et, dans de nombreux cas, elles incitent à utiliser la terre à des fins non agricoles. Au niveau national, les études en Espagne, Roumanie, Hongrie et Ukraine montrent comment des politiques favorisent des mesures et des cadres promouvant un modèle industriel de production agricole à grande échelle, alors que les exemples en France, Allemagne, Italie et Hongrie illustrent la promotion et l'appui public à un usage non agricole des terres, que ce soit pour des projets d'infrastructure tel que l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en France, pour des infrastructures d'énergie (renouvelable) (Allemagne ou Italie) ou pour divers usages allant de pistes de course pour motos à des terrains de golf en passant par des propriétés de luxe privées comme en Hongrie. Aussi au niveau européen, les politiques dominantes d'investissement promeuvent l'agriculture industrielle, de grandes infrastructures et les

énergies renouvelables. La politique agricole commune (PAC) constitue certainement un facteur important dans ce contexte : ses effets entraînant une concentration foncière accrue et favorisant les grandes exploitations sont décrits dans pratiquement toutes les études de pays contenues dans cette collection. Toutefois, il faut également mentionner d'autres politiques européennes qui encouragent le développement agro-industriel au détriment de l'agriculture durable à petite échelle, telles que la Directive européenne sur les énergies renouvelables (RED), qui fixe à 10% le taux d'incorporation obligatoire d'énergies renouvelables pour les Etats membres de l'UE d'ici 2020, essentiellement des agrocarburants, dans la consommation totale de combustibles utilisés dans les transports et qui a contribué à une ruée sur les terres. Pour donner un exemple, il semble exister un lien évident entre la production accrue de colza en Ukraine dans les années 2000 et la demande croissante de l'UE en agrocarburants (jusqu'à 90% des récoltes sont exportées vers des pays de l'UE). Par ailleurs, le cas de « Furtovoltaico » en Sardaigne montre comment les subsides subventions et les lois de promotion des énergies renouvelables contribuent aux investissements fonciers et au changement d'affectation des sols. L'exemple roumain mentionne en outre le Fond agricole européen pour le développement rural (FEADER) qui, par divers régimes, privilégie l'agrobusiness.

Ces politiques d'investissement sont accompagnées d'un aménagement du territoire au niveau national ou local qui les appuie ou les justifie, que ce soit par l'absence totale d'aménagement cohérent du territoire ou par un aménagement du territoire qui contribue à la destruction de l'agriculture paysanne comme, par exemple, dans le cas de l'Autriche.

Toutes ces politiques ont contribué à une forte discrimination et marginalisation des petits paysans, tel que décrit dans les études de cas des pays. Ceci est contraire aux dispositions des Directives sur la gouvernance foncière, dont les principes directeurs incluent la non-discrimination (paragr. 3.B.2) et en particulier l'interdiction de la discrimination fondée sur le manque d'accès à des ressources économiques (paragr. 4.6). Comme le montrent les études de cas en Allemagne et en France, il s'agit d'un facteur important contribuant à un accès inégal à la terre et à la discrimination des paysans en Europe, en particulier des jeunes

agriculteurs potentiels qui ne sont tout simplement pas en mesure de payer les sommes demandées pour obtenir un lopin de terre. Les Directives sur la gouvernance foncière appellent à des actions proactives par les Etats en guise de soutien aux individus qui sont « incapables, par leurs propres moyens, d'acquérir des droits fonciers pour se nourrir eux-mêmes ». En outre, les Directives sur la gouvernance foncière soulignent clairement la nécessité d'action positive « pour promouvoir des droits fonciers équitables ainsi qu'un accès équitable aux terres, aux pêches et aux forêts pour tous, hommes et femmes, jeunes, et personnes vulnérables et traditionnellement marginalisées », conformément au principe de mise en œuvre sur l'Équité et la Justice (paragr. 3.B.3). Comme le montrent clairement les études de cas des pays, il est extrêmement difficile aujourd'hui pour les futurs jeunes agriculteurs d'avoir accès à la terre, en particulier en Europe de l'Ouest. Dans certains contextes, comme en Andalousie, des contextes historiques de distribution inégale des terres rendent l'accès à la terre et aux ressources naturelles encore plus compliqué. Le cas espagnol appelle également à une attention particulière qui doit être portée à l'égalité des sexes (paragr. 3.B.4).

### **Les Directives sur la Gouvernance Foncière, un outil d'amélioration des investissements fonciers en Europe**

Tout ceci place la question de la gouvernance foncière en Europe d'une manière encore plus directe dans le cadre des droits humains et soulève la question de savoir comment, à partir de cet angle, améliorer la gouvernance des terres et des ressources naturelles. Dans cet article, nous traitons cette question au moyen des Directives de la FAO sur la gouvernance responsable des régimes applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (ci-après les Directives sur la gouvernance foncière ou les Directives), adoptées le 11 mai 2012 par le Comité des Nations Unies sur la Sécurité alimentaire mondiale (CSA). Ces Directives sont ancrées dans les droits humains et visent à donner aux gouvernements des orientations sur la manière d'améliorer la gouvernance des terres et des ressources naturelles.

Comme l'Europe n'est pas exempte de problèmes à cet égard et, selon nous, la situation indique à ce jour un besoin urgent de réformer le système

actuel de gouvernance des terres et des ressources naturelles. Nous pensons que les Directives constituent un outil extrêmement pertinent et utile, capable d'identifier des problèmes et d'orienter la manière d'améliorer la gouvernance foncière en Europe. Les Directives contiennent un nombre d'éléments qui aident à identifier les problèmes de gouvernance sous-jacents qui entraînent les tendances observées en matière d'accès aux ressources naturelles, et fournissent des conseils utiles pour résoudre ces problèmes et réformer des cadres politiques et légaux (voir la version longue de ce chapitre). Il est évident que de nombreuses dispositions des Directives sur la gouvernance foncière légitiment effectivement certaines des revendications émises par les mouvements sociaux et d'autres organisations de la société civile en Europe relatives aux régimes fonciers des terres et des ressources naturelles.

Les Directives sur la gouvernance foncière ont officiellement été adoptées par 125 membres du CSA en mai 2012. Elles visent à servir de référence et d'orientation pratique aux gouvernements pour améliorer la gouvernance des terres, des pêches et des forêts. Les Directives sont fondamentalement novatrices à deux égards. Premièrement, elles ont été développées sur base d'un processus inclusif et participatif qui a duré plus de trois ans, lors duquel les représentants des mouvements sociaux et d'autres organisations de la société civile ont joué un rôle dans l'élaboration de leur contenu. Il faut souligner que le texte final des Directives a été adopté par les gouvernements, et doit dès lors être considéré comme un document de consensus visant à harmoniser des points de vue conflictuels. Deuxièmement, ces Directives constituent le premier instrument international à appliquer une approche fondée sur les droits humains, et en particulier sur les droits économiques, sociaux et culturels relatifs à la gouvernance des terres, pêches et forêts. Elles sont ancrées dans des obligations existantes en vertu du droit international des droits de l'Homme, mentionnant explicitement la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme (DUDH) et établissant des principes de mise en œuvre qui clarifient que la gouvernance des terres, pêches et forêts n'est pas une simple affaire commerciale, mais un droit fondamental qui doit être reconnu, respecté et mis en œuvre.

En ce sens, les Directives fournissent une réponse remarquable à un problème urgent : la promotion de droits fonciers sécurisés et d'un accès équitable

aux terres, aux pêches et aux forêts, comme un moyen d'éradiquer la faim et la pauvreté et de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réalisation du droit à l'alimentation. Tel qu'affirmé explicitement dans la préface, « les présentes Directives volontaires ont vocation à devenir un document de référence et à fournir des indications qui permettent d'améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le but ultime de garantir la sécurité alimentaire pour tous et de promouvoir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ».

La forte insistance sur les droits humains et la réalisation du droit à l'alimentation en particulier peut sembler ne s'appliquer à ou n'être pertinente que dans des contextes où nombreux sont les individus qui souffrent de la faim et de la malnutrition. Ce point doit toutefois être nuancé. Il est certain que, contrairement à de nombreux endroits au monde, une grande majorité de la population européenne ne dépend pas directement de l'accès à la terre pour se nourrir, tandis que des systèmes de sécurité sociale dans de nombreux Etats européens sont parvenus pendant longtemps à mitiger les effets de la perte de l'accès aux ressources naturelles. Toutefois, une part considérable de la population européenne dépend, en réalité, de l'accès direct à la terre et aux ressources naturelles pour sa survie. Par ailleurs, la réalisation du droit humain à une alimentation adéquate appelle à une production durable de et à un accès à une alimentation saine pour chaque membre de la société. Cela implique le droit des peuples à s'organiser pour se nourrir d'une manière qui corresponde à leurs propres choix et préférences de production et de consommation. Ce droit est implicite au droit de chaque être humain au bien-être.

Dès lors, les Directives s'appliquent également au contexte européen. En outre, en tant qu'Etats parties aux traités de droits humains (tels que le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels – PIDESC), à la Charte sociale européenne, et au droit coutumier international, les Etats européens ont clairement des obligations en vertu du droit international des droits de l'Homme. Dès lors, ils devraient appliquer les Directives sur la gouvernance foncière comme un instrument juridique non contraignant. Il convient de rappeler que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est explicitement mentionnée au paragraphe 1.1

des Directives et, dès lors, il est explicitement clarifié par les Directives que celles-ci ont « une portée globale » (paragraphe 2.4).

### **Réviser l'investissement foncier en Europe sur la base des Directives**

Afin de résoudre les problèmes existants relatifs aux régimes fonciers des terres et des ressources naturelles en Europe, les politiques d'investissement actuelles doivent être révisées. Comme mentionné plus haut, les politiques d'investissement actuelles en Europe, et en particulier le régime des subventions de la PAC, encouragent un processus de concentration foncière et un modèle agricole industriel, de grandes infrastructures et les énergies renouvelables d'une manière qui marginalise les petits paysans et qui détruit l'agriculture paysanne durable. Ceci n'est pas en cohérence avec les dispositions des Directives sur la gouvernance foncière, qui soulignent que la gouvernance responsable des régimes fonciers devrait encourager et promouvoir des investissements responsables afin d'augmenter la production agricole durable (paragr. 12.1). Au lieu d'encourager des modèles non durables qui favorisent quelques entreprises agroindustrielles, les Directives revendiquent des politiques d'investissement « qui favorisent la réalisation d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux plus généraux, ce pour divers systèmes agricoles » (paragr. 12.1). Dans le but de promouvoir la production durable d'une alimentation saine, les Directives reconnaissent par ailleurs l'importance des petits producteurs et appellent les Etats à soutenir les investissements réalisés par ceux-ci (paragr. 12.2). Ceci vient renforcer les demandes formulées par ECVC et de nombreuses autres organisations en vue de réformer le régime actuel des subventions de la PAC et de soutenir l'agriculture paysanne en faveur d'une production alimentaire durable.

En outre, les Directives sur la gouvernance foncière exigent une approche holistique et durable de la gouvernance des régimes fonciers (paragr. 3B5), qui n'est pas compatible avec la mauvaise approche actuelle de gouvernance qui priorise l'accumulation de capitaux, la croissance économique, la spéculation, les grandes infrastructures, etc. et néglige les systèmes de production locaux, durables et équitables ainsi que la durabilité environnementale pour les générations futures. Dans ce contexte, les Directives sur la gouvernance foncière reconnaissent également que la terre possède une valeur sociale, culturelle et spirituelle (paragr. 9.1).



Comme le montrent les études de cas des pays, des terres sont également accaparées en Europe. Dans ce contexte, les Directives sur la gouvernance foncière appellent les Etats à adopter des mesures visant à « protéger les droits fonciers légitimes, les droits de l'homme, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et l'environnement contre les risques que les transactions à grande échelle portant sur les droits fonciers sont susceptibles de présenter » (paragr. 12.6). L'une des mesures prévues dans les Directives contre l'accaparement de terres est l'introduction de plafonds en cas de transactions foncières autorisées. Comme le révèlent les études de cas, le besoin de mesures contre l'accaparement de terres est particulièrement fort dans des pays comme la Bulgarie, l'Ukraine, la Serbie et la Roumanie. Toutefois, comme les exemples dans d'autres pays tels que la France, l'Espagne ou l'Allemagne l'illustrent, l'acquisition de vastes étendues de terres agricoles par différents acteurs sévit à travers l'Europe entière. Outre des mesures préventives, les Directives appellent les Etats à promouvoir des modèles de production et d'investissement qui ne résultent pas en des transferts à grande échelle de droits fonciers à des investisseurs (paragr. 12.6). Elles appuient dès lors les voix qui défient le discours selon lequel les grands projets d'investissement et l'agriculture industrielle sont nécessaires pour fournir suffisamment de nourriture, ainsi que les cadres qui facilitent ou promeuvent les acquisitions de terres à grande échelle dans certains pays européens.

De manière plus générale concernant les projets d'investissement, les Directives sur la gouvernance foncière soulignent la nécessité de mener des « évaluations préalables indépendantes des incidences potentielles – positives et négatives – que ces investissements sont susceptibles d'avoir sur les droits fonciers » (paragr. 12.1). Cette norme minimale fait pourtant encore défaut dans plusieurs pays, si pas tous, à ce jour (voir notamment le cas en Sardaigne). Il est important de souligner que les Directives clarifient que ces évaluations doivent être indépendantes et effectuées avant que l'investissement ne soit approuvé. Elles indiquent en effet des exigences minimales que les processus décisionnels relatifs aux investissements fonciers doivent respecter. En outre, il est important de souligner qu'il est spécifié que les évaluations d'impact ne se réfèrent pas uniquement aux évaluations d'impacts environnementaux mais également aux impacts que ces investissements sont susceptibles d'avoir « sur les

droits fonciers, sur la sécurité alimentaire et la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate, sur les moyens de subsistance et sur l'environnement » (paragr. 12.10). Dans le contexte européen, cela signifie que les impacts d'un projet d'investissement sur la concentration foncière, le changement de l'utilisation de la terre agricole et le démantèlement de l'économie paysanne locale doivent être évalués et pris en compte lors de la décision d'approbation ou non du projet.

### **Conclusion**

Comme le révèle clairement l'analyse faite à la loupe des Directives sur la gouvernance foncière, il est urgent de traiter les problèmes existant en matière de gouvernance des régimes fonciers en Europe. Les politiques et les cadres actuels tant au niveau national que de l'UE doivent être révisés d'urgence. A cet égard, les Directives sur la gouvernance foncière, actuelles et légitimes, fournissent une base d'analyse des problèmes existants et décrivent la forme que ces réformes devraient prendre.

En outre, l'analyse montre que les Directives sur la gouvernance foncière permettent d'appuyer de nombreuses revendications émises par les communautés, les mouvements sociaux et les organisations de la société civile. Cela inclut des revendications spécifiques faites dans des situations concrètes décrites dans les études de cas des pays, ainsi que les demandes plus générales présentées dans l'introduction de cette collection. Concrètement, les Directives sur la gouvernance foncière soutiennent les demandes en faveur d'une réorientation des politiques s'appliquant aux terres, aux pêches et aux forêts en Europe, afin de mettre fin et de lutter contre la concentration foncière et l'accaparement de terres, de garantir l'accès équitable à la terre et aux ressources naturelles, avec une attention particulière portée aux groupes qui sont actuellement marginalisés, et à la réorientation de l'utilisation de la terre en faveur d'une production alimentaire durable au lieu de profits au bénéfice de quelques acteurs puissants. Vu le rôle qu'ils ont joué lors de l'élaboration des Directives sur la gouvernance foncière, l'UE et plusieurs gouvernements européens ont une responsabilité morale et légale particulière de les mettre en œuvre. Comme le montre clairement la présente étude, il faut aussi les mettre en œuvre au niveau national.

Par conséquent, et afin de respecter l'esprit des Directives sur la gouvernance foncière, les Etats devraient lancer un débat sur les politiques au niveau national et de l'UE afin d'identifier les problèmes de gouvernance foncière et de fixer les priorités d'action. Les Directives appellent à un processus participatif et inclusif à cet égard, aussi afin de surveiller les mesures prises concernant leur impact sur « la gouvernance des terres, des pêches et des forêts, et sur la sécurité alimentaire et la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et du développement durable » (paragr. 26.2).

Ce qui ressort clairement de l'étude est le besoin d'une réforme agraire en Europe. Outre les changements dans les politiques et cadres nationaux, il est urgent de réviser et de réformer la PAC en raison du rôle que cette politique joue dans la promotion de la concentration foncière et d'un modèle agricole non durable. Un premier pas dans cette direction doit être une évaluation non faussée de la gouvernance foncière en Europe aujourd'hui.

**Claire Guffens** est chargée de projet chez FIAN Belgium et suit les questions liées à l'accès à la terre. Florence Kroff travaille comme coordinatrice chez FIAN Belgium et suit les questions liées aux modèles agricoles. Philip Seufert travaille au sein de FIAN International.

*Cette publication est une version écourtée d'un chapitre publié dans le cadre du rapport de la Coordination Européenne Via Campesina sur la concentration foncière, l'accaparement des terres et la lutte des peuples en Europe. La version complète examine plus largement les problèmes de gouvernance en Europe au-delà de la question de l'investissement ainsi qu'offre un aperçu plus complet du potentiel des Directives pour s'attaquer à ces questions. Le chapitre en anglais peut être consulté au lien suivant <http://www.tni.org/briefing/update-land-concentration-land-grabbing-and-peoples-struggles-europe>, et la version française sur le site de FIAN Belgium, ([www.fian.be](http://www.fian.be)).*

**SECTION IV**  
**Documents**

# Notre Terre, Leur Business

PAR **Mike Monee**

*Paroles de chanson*

Au Gabon ma terre mon droit  
Résonne comme un aveu de foi  
Partout où nos terres sans voix  
Se vendent pour de l'argent sans loi  
Un paysan, un enfant, une mère  
Se lèvent démunis mais frères  
Contre l'insécurité foncière  
Qui dérobe le bien de tous nos pères

- Gabon ma terre mon droit  
Justice sociale et droit foncier  
Gabon ma terre mon droit  
je revendique le droit à ma terre...-

Que deviennent tous nos droits fonciers  
Que l'État dérobe comme un carnassier  
Et nos terres deviennent leur business  
Délaissant le peuple dans la tristesse  
L'accaparement de nos terres m'écœure  
Se mobilise Gabon ma terre  
Je revendique le droit à ma terre  
Ma liberté fait front à leur a leur peur»

À écouter au lien suivant:

<http://www.gabonmaterre.org/press-media/audio>

# Touche pas à ma terre

PAR LE GROUPE **Bideew Bou Bess**

*Paroles de chanson*

## **Introduction : Mame Coumba Gaye Gueye (wolof)**

Laisse ma terre

Laisse ma terre

Ne touche pas à ma terre

Je ne suis pas d'accord, je refuse !

Personne ne doit toucher à ma terre !

La femme est debout, déterminée à ce qu'on ne touche pas à sa terre

Ne pousse pas mon fils à l'émigration.

Tous ceux qui sont élus ne s'intéressent qu'à la terre,

Ils ont les yeux rivés sur la terre des agriculteurs.

La population est debout et déterminée pour protéger sa terre

Le cultivateur du dimanche s'accapare de ma terre

Me prend comme employé avec ma famille

Je ne suis pas d'accord, je refuse !

Je ne l'accepte plus !

## **Couplet 1 : Bideew Bou Bess (français)**

Ceux qui exploitent nos terres

Sans droit de le faire

Que faut-il faire ?

L'Afrique dit non !

Il est l'heure de donner l'alerte

Sonner l'alerte faut que ça s'arrête

Ma terre ma vie !

(wolof)

De quoi s'agit-il ? De quoi s'agit-il ?

Cela continue

S'accaparer de la terre

Ils annihilent notre agriculture  
 De quoi s'agit-il ?  
 Ils vendent notre terre  
 Les Blancs ont commencé à prendre notre terre  
 Les tracteurs déblaient les terres  
 Les agriculteurs pleurent  
 Ils ont pris les espaces qui nous appartiennent, ce n'est pas normal  
 Que faire ?  
 Si nous ne nous levons pas tôt  
 Il arrivera un jour où ce sera trop tard  
 Le monde rural regrette le bon vieux temps  
 Tous les agriculteurs pleurent  
 La sécheresse menace  
 La famine est là  
 Arrêtons la dilapidation de nos terres  
 Ca suffit.....

**Refrain : Bideew Bou Bess (poular)**

Hé Non hé! Oh non hé ! Non hé! Oh non hé!  
 La population de Fanaye n'en veut pas  
 Laissez nos terres  
 Des champs à exploiter,  
 Dans le Fouta y'a pas de place ! (BIS)

**Couplet 2 : Alpha Dia (poular)**

Ma richesse c'est la terre  
 Laissez laissez, ma richesse c'est cette terre  
 C'est une terre que j'ai trouvée  
 Je l'ai trouvée avec mes parents.  
 Je lance un appel,  
 à celui qui a des moyens et qui partage mes idées  
 Sur l'importance de cette terre,  
 On ne peut pas mesurer son utilité  
 La terre c'est tout : l'agriculture, la pêche, l'élevage  
 Cette terre est protégée depuis les grands parents  
 Aujourd'hui, c'est notre génération  
 Et après nous ce seront nos enfants qui assureront le relais

En tous cas, moi, je suis debout,  
 Je suis prêt à tout pour la sauvegarder  
 le linceul, la prison...  
 Ecoutez-moi un peu !  
 Je parle avec le gouvernement et aux villageois,  
 Barrons la route à ceux qui viennent piller nos terres!  
 Arrêtons ceux qui arrachent nos terres!  
 Je lance un appel à toute forme d'association de jeunes  
 Qu'ils refusent le gaspillage de nos terres  
 Moi je refuse!  
 Moi fils de Fayda,  
 Tous ceux de Diama Alwali et de Korkadjé,  
 Refusons le gaspillage de nos terres!  
 Refusons qu'on pille nos terres!

**Couplet 3 : Bideew Bou Bess (français)**

Une fois de plus on a les mains liées  
 C'est un troc de chaire contre des reflets.  
 Quatre cents après ils sont revenus,  
 Ils veulent nos terres pour des revenus.  
 Ils nous colonisent, ils nous utilisent,  
 Esclaves aux champs, ils venaient nous chercher.  
 Ils n'ont plus d'espace pour leur survie,  
 Ils violent nos terres et veulent l'exploiter  
 (wolof) Maintenant il n'y a plus de cultures  
 Les animaux sont dispersés  
 Il n'y a pas de pluie  
 Il n'y a plus de mil  
 Les bergers courent après les pâturages  
 On se nourrit de ce qu'on cultive  
 Ils ne nous priveront pas de nos terres  
 Le cultivateur, le pêcheur  
 Sauver l'agriculture, les animaux et les fleuves  
 Les populations de MBane, Fanaye, Tiangaye disent non  
 Le Walo, le Ferlo, le Fouta, c'est non !  
 Casa, Tamba, Kaolack c'est non !  
 L'Afrique Tiers Monde, Enda.



**Refrain : Bideew Bou Bess (poular)**

Hé non hé! Oh non hé ! Non hé! Oh non hé!

La population de Fanaye n'en veut pas

Laissez nos terres

Des champs à exploiter,

Dans le Fouta y'a pas de place ! (BIS)

(Anglais)

C'est mon pays, ma ville

Stop stop à l'accaparement des terres ! (BIS)

C'est ma fatigue, ma fatigue

Stop stop à l'accaparement des terres ! (BIS)

Enda Pronat Bideew Bou Bess

Tu as compris, Afrique ?

**Couplet 4 : Mame Coumba Gaye Gueye (wolof)**

Toi qui viens de l'extérieur,

Laisse ma terre!

Je ne vends pas, je ne prête pas, encore moins la louer!

De Diender jusqu'à Pout il est difficile d'y avoir un champ,

Celui qui n'emprunte pas, ne cultive pas.

O vous les élus, vous l'avez été par vos pairs,

Souvenez-vous de ce qui s'est passé à Sangalkam!

Ayez à l'esprit ce qui s'est passé à MBane!

Les gens ont le coeur gros, les larmes coulent, le sang a été versé à Fanaye...

Vous les élus, ressaisissez-vous!

Si nos grands parents avaient bradé les terres, il n'en resterait rien...

Les cultivateurs sont debout et déterminés à protéger leurs terres!

Laissez nos terres!

Notre terre est notre vie!

À écouter au lien suivant:

<http://www.youtube.com/watch?v=lrMhzVFk-4I>

# « Stop à l'accaparement des terres »

PAR **La Via Campesina**

*À l'issu de la première conférence paysanne internationale contre l'accaparement des terres, tenue au Mali en 2011 et organisée par la Via Campesina, le mouvement paysan transnational, a été lancée une alliance internationale contre les accaparements de terres. La déclaration finale est reproduite ci-dessous.*

*Pour le rapport complet, voir <http://viacampesina.org/downloads/pdf/fr/mali-report-2012-fr1.pdf>*

## **STOP A L'ACCAPAREMENT DE TERRES, MAINTENANT !**

Nous, paysannes et paysans, pastoralistes, peuples autochtones ainsi que nos alliés, réunis pour la première fois à Nyéléni du 17 au 19 Novembre 2011, sommes venus des quatre coins du monde pour partager nos expériences et nos luttes contre l'accaparement des terres. Il y a un an, nous avons soutenu l'appel de Kolongo lancé par des organisations paysannes au Mali, qui sont aux avant-postes de la résistance locale contre l'accaparement des terres agricoles et les aliénations de la terre des paysans en Afrique.

Nous nous sommes rassemblés à Nyéléni en réponse à l'Appel de Dakar, qui invite les peuples à former une alliance mondiale contre l'accaparement des terres. Car nous sommes déterminés à défendre la souveraineté alimentaire, les biens communs et les droits d'accès des petits producteurs d'aliments aux ressources naturelles.

Au Mali, le gouvernement, dans sa politique de promouvoir les investissements privés dans l'Agriculture, à céder près de 800 000 hectares de terres à des investisseurs privés. Ces terres appartiennent

à des communautés qui y vivent depuis des générations, voire depuis des siècles, alors que l'État malien n'a été créé que dans les années 1960. Cette situation se retrouve dans de nombreux autres pays dans lesquels les droits coutumiers ne sont pas reconnus. Déposséder les communautés de leurs terres est une violation tant de leurs droits coutumiers que de leurs droits historiques.

Le fait de pouvoir bénéficier d'un accès sécurisé à la terre et d'avoir le contrôle du foncier et des ressources naturelles sont des droits liés de manière inextricable à ceux consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme ainsi que par de nombreuses autres conventions régionales et internationales sur les droits humains, comme par exemple le droit à l'autodétermination, le droit à un niveau de vie adéquat ou encore le droit au logement, à l'alimentation, à la nourriture, à la santé, à la culture, à la propriété et à la participation.

Nous constatons avec une grande inquiétude que les États ne respectent pas leurs obligations à cet égard et considèrent que les intérêts des milieux d'affaires sont plus importants que les droits des peuples.

L'accaparement des terres est un phénomène mondial, initié par les élites locales et transnationales, les gouvernements et les multinationales afin de contrôler les ressources les plus précieuses du monde. La crise mondiale dans les domaines de la finance, de l'alimentation et du climat a déclenché une ruée des investisseurs et des gouvernements des pays riches en vue d'acquérir et de s'emparer de terres agricoles et de ressources naturelles, étant donné que ces ressources sont les seules « valeurs refuges » qui peuvent encore garantir la sécurité des rendements financiers.

Des fonds de pensions et autres fonds d'investissement sont devenus de puissants acteurs dans l'accaparement des terres, tandis que les guerres continuent à être menées pour le contrôle des richesses naturelles.

La Banque mondiale et les banques régionales de développement favorisent encore l'accaparement des terres et la mainmise sur l'eau en poussant à la mise en œuvre de politiques favorables aux milieux d'affaires, facilitant les capitaux et les garanties pour les investisseurs industriels et, d'une manière générale, en faisant la promotion d'un modèle économique de développement prédateur et néfaste.

La Banque mondiale, le FIDA, la FAO et la CNUCED ont proposé sept principes qui légitiment l'accaparement des terres agricoles par des investisseurs privés et étatiques.

Menée par certaines des plus grandes multinationales au monde, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) a pour objectif de convertir l'agriculture paysanne en une agriculture industrielle et d'intégrer les petits paysans aux chaînes mondiales de valeur, augmentant considérablement leur vulnérabilité face à la perte de leurs terres.

L'accaparement des terres dépasse le traditionnel clivage Nord-Sud qui caractérise les structures impérialistes ; les sociétés transnationales accaparatrices peuvent être basées aux États-Unis ou en Europe mais aussi au Chili, au Mexique, au Brésil, en Russie, en Inde, en Chine, en Afrique du Sud, en Thaïlande, en Malaisie ou en Corée du Sud, pour n'en citer que quelques unes.

C'est une crise qui affecte tout autant les zones rurales que urbaines. Les accaparements de terres se font en Asie, en Afrique, dans les Amériques et même en Europe dans le cadre de projets d'agriculture industrielle, d'exploitation minière, de construction d'infrastructures, de barrages, pour le tourisme, au nom de la création de parcs naturels, pour les besoins de l'industrie, pour permettre l'expansion urbaine ou encore à des fins militaires. Les peuples autochtones et les minorités ethniques sont chassés de leurs territoires par la force armée, augmentant encore leur précarité voire, dans certains cas, les réduisant en esclavage. Les fausses solutions au changement climatique, s'appuyant sur des

mécanismes de marché, ne font que renforcer encore l'aliénation des communautés locales de leurs terres et des ressources naturelles.

Malgré le fait que les femmes sont les principales productrices d'aliments à travers le monde et qu'elles sont les premières responsables du bien-être de leurs familles et de leurs communautés, les structures patriarcales existantes continuent à spolier les femmes, en les dépossédant des terres qu'elles cultivent et en les privant de leur droit d'accès aux ressources naturelles. Étant donné que la plupart des femmes paysannes ne disposent pas d'un accès pérenne, légalement reconnu, au foncier, elles sont particulièrement vulnérables face aux expulsions et expropriations.

La lutte contre l'accaparement des terres est un combat contre le capitalisme, le néolibéralisme et contre un modèle économique prédateur.

A travers les témoignages de nos frères et sœurs du Brésil, du Burkina Faso, de Colombie, de la République démocratique du Congo, de France, du Ghana, du Guatemala, de la Guinée Bissau, du Honduras, d'Inde, d'Indonésie, du Mali, de Mauritanie, du Mozambique, du Népal, du Niger, du Sénégal, d'Afrique du Sud, de Thaïlande, d'Ouganda..., nous avons pu prendre conscience à quel point l'accaparement des terres menace la petite paysannerie et l'agriculture familiale ainsi que la nature, l'environnement et la souveraineté alimentaire.

L'accaparement des terres déplace et disloque les communautés, détruit les économies locales et les cultures ainsi que le tissu social. Elle met en péril l'identité des communautés, qu'il s'agisse de paysans, de pastoralistes, de pêcheurs, de travailleurs, de peuples autochtones ou de « sans-castes ».

Et ceux qui osent se lever pour défendre leurs droits légitimes et la survie de leurs familles et communautés sont frappés, emprisonnés et assassinés.

Il n'existe aucun moyen pour atténuer les impacts de ce modèle économique et des structures de pouvoir qui le défendent. Nos terres et nos identités ne sont ni à vendre, ni à louer. Mais nous ne nous déclarons pas vaincus. En nous organisant, en nous mobilisant et en assurant la cohésion de nos communautés, nous avons été en mesure de faire échec à l'accaparement des terres en de nombreux endroits.

Par ailleurs, nos sociétés reconnaissent de plus en plus que l'agriculture paysanne et familiale ainsi que la production alimentaire à petite échelle représentent le modèle le plus durable, tant socialement, économiquement et écologiquement, pour l'utilisation des ressources et pour garantir le droit à l'alimentation pour tous. Rappelant les termes de l'Appel de Dakar, nous réitérons notre engagement à résister et lutter contre l'accaparement des terres par tous les moyens possibles, d'apporter notre soutien à tous ceux qui luttent contre ces accaparements et spoliations et de faire pression sur nos gouvernements nationaux ainsi que sur les institutions internationales afin qu'elles s'acquittent de leurs obligations envers les droits des peuples.

[...]

Globalisons la lutte ! Globalisons l'espoir !

*Signé à Nyéléni, le 19 novembre 2011*

